



HAL
open science

Clausewitz, de la violence à l'État : une interprétation institutionnaliste de De la guerre

Guillaume Durieux

► **To cite this version:**

Guillaume Durieux. Clausewitz, de la violence à l'État : une interprétation institutionnaliste de De la guerre. Philosophie. 2015. dumas-01223391

HAL Id: dumas-01223391

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01223391>

Submitted on 2 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Guillaume Durieux

UFR 10 – Philosophie et société

2014-2015

**CLAUSEWITZ,
DE LA VIOLENCE À L'ÉTAT**

**Une interprétation institutionnaliste
de *De la guerre***

Sous la direction de Jean-François Kervégan

SOMMAIRE

POURQUOI LIRE CLAUSEWITZ AUJOURD'HUI ?	3
<i>Une lecture philosophique de Clausewitz ?</i>	3
<i>Une interprétation institutionnaliste</i>	8
<i>Du commentaire à l'interprétation</i>	12
CHAPITRE I – VIOLENCE ET POLITIQUE	17
<i>L'interprétation instrumentaliste de Raymond Aron</i>	19
La guerre, instrument de la politique.....	19
L'argument philologique de la coupure.....	26
L'argument philosophique de l'abstraction.....	29
<i>L'interprétation extrémiste de René Girard</i>	35
« La loi implacable du duel ».....	36
Le double achèvement nécessaire de Clausewitz.....	43
Que faire de René Girard ?.....	46
<i>Vers une interprétation institutionnaliste</i>	51
Les solutions d'euphémisation.....	52
La montée aux extrêmes énonce-t-elle les faits ?.....	56
Les linéaments d'une interprétation institutionnaliste.....	65
CHAPITRE II – L'INSTITUTION ÉTATIQUE ET LA GUERRE	69
<i>Guerre et contexte socio-historique</i>	71
Le sauvage et le civilisé.....	72
Les guerres de la Révolution et de l'Empire.....	81
Du contexte à l'institution.....	91
<i>Y a-t-il une théorie clausewitzienne de l'État ?</i>	95
La méthode de reconstruction rationnelle.....	96
La séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple.....	100
La médiation stratégique.....	107
Clausewitz et le dispositif institutionnel étatique.....	113
<i>Une pensée de la précarité de l'institution</i>	118
Une praxéologie de la prudence.....	119
L'effectivité précaire de la maîtrise politique de la violence.....	126
La double historicité corrélative de la guerre et de l'institution.....	134
OUVERTURE – GUERRE ET INSTITUTION AUJOURD'HUI	140
<i>L'institutionnalisme de Clausewitz</i>	140
<i>Fragilisation du monopole de la violence légitime et états de violence</i>	146
<i>La question des unités actives politiquement pertinentes</i>	155
ARTICLES ET OUVRAGES CITÉS	161

POURQUOI LIRE CLAUSEWITZ AUJOURD'HUI ?

Une lecture philosophique de Clausewitz ?

Pourquoi lire Clausewitz aujourd'hui ? Que peut-on encore y lire ? Il n'y aurait pas le même sens à se demander pourquoi lire Aristote ou Descartes aujourd'hui car, bien que, par exemple, leur théorie du mouvement, puisse paraître périmée à un regard scientifique contemporain, faisant œuvre de philosophes, ils élaborent des problèmes relatifs à la nature de la science, de la matière, etc., dont le traitement est irréductible à de simples considérations méthodologiques et scientifiques dépassées. Contrairement à l'histoire des sciences, l'histoire de la philosophie ne peut pas se lire comme une succession de paradigmes¹. L'existence d'un paradigme partagé par l'ensemble de la communauté scientifique, c'est-à-dire d'un consensus quant à la nature des problèmes, des concepts et des méthodes, explique que le scientifique puisse, dans son travail, se passer de la lecture de Galilée ou Newton, lecture qui intéresse plutôt l'historien des sciences. Par la reconnaissance unanime de son appartenance à un paradigme, un énoncé scientifique acquiert son indépendance par rapport à sa situation d'énonciation. En termes linguistiques, on dira que l'énoncé, s'il est reconnu par la communauté scientifique comme appartenant au paradigme de la recherche contemporaine, réussit sa résorption dans la seule fonction référentielle du langage². La structure paradigmatique des sciences, du moins dans un contexte de science normale,

1 Thomas S. Kuhn, *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, « Champs sciences », Paris, 2008, trad. Laure Meyer.

2 Voir « Linguistique et poétique », in Roman Jakobson, *Essais de linguistique générale*, Seuil, « Points sciences humaines », Paris, 1970, trad. Nicolas Ruwet, p. 209-248.

implique donc une disjonction : ou bien le développement théorique considéré se situe à l'intérieur d'un paradigme donné et il est alors posé comme *contemporain* aux autres développements situés à l'intérieur du paradigme³ ; ou bien il se situe hors de ce paradigme et il est alors posé comme impertinent et *intempestif*⁴. Le régime d'historicité des sciences de la nature ne connaît donc que deux dimensions : le contemporain et l'intempestif⁵ – bien qu'en toute rigueur l'intempestif n'en soit même pas une dimension possible puisque qu'il marque l'exclusion de l'énoncé considéré hors de la synchronie des énoncés du paradigme.

Mais les développements philosophiques répondent à un autre régime d'historicité. La constitution du champ philosophique en un ou plusieurs paradigmes unifiés est impossible dans la mesure où les problèmes qui s'y posent sont à la fois *relatifs* à une certaine situation sociale et historique quant à leurs conditions de possibilité, à leur formulation, au principe de la résolution qui en est proposée, à la conceptualisation qu'ils supposent et impliquent, à l'état du champ intellectuel dans lequel ils prennent place, etc., et plus largement à l'idiosyncrasie du philosophe qui les énonce, et *irréductibles* à cette relativité dans la mesure où ils ne visent pas la singularité historique et sociale de leur contexte d'énonciation mais la saisie d'une « nature » qui la transcende, c'est-à-dire qui ne se réduise pas à une simple reconduction théorique de cette singularité⁶. En ce sens, les

3 Contemporain en ce sens qu'un paradigme définit un espace argumentatif particulier dont les règles de formation des énoncés signifiants sont reconnues et partagées par la communauté scientifique de telle sorte que la relation diachronique de succession des énonciations est rabattue sur la relation synchronique de compatibilité ou de contradiction des énoncés.

4 C'est-à-dire ce qui vient à *contretemps* ne s'inscrivant pas dans la relation de contemporanéité des énoncés signifiants et qui, par conséquent, est situé hors temps, hors du temps de la science.

5 Du moins en contexte de science *normale*, le schéma se compliquant en période de révolution scientifique dans la mesure où une concurrence extra-paradigmatique en tant que concurrence *de* paradigmes possibles s'ajoute aux apories de la concurrence intra-paradigmatique des énoncés.

6 Ces considérations sur le régime d'historicité propre à la philosophie sont évidemment schématiques et ne visent qu'à démarquer le lieu d'un *problème*. A cet égard, le mot de

Clausewitz, de la violence à l'État

problèmes posés par Aristote et Descartes ne sauraient être complètement et définitivement *dépassés*. Le champ philosophique ne connaît ni l'exacte contemporanéité d'énoncés formulés suivant de règles communément reconnues et partagées ni l'exclusion complète d'énoncés hors du temps d'une pertinence possible. Le champ philosophique paraît donc structuré par un régime de *successivité* des énoncés qui n'établit toutefois jamais de relations de pure et simple *dépassement*.

Mais en va-t-il de même pour une théorie de la guerre ? Ne faudrait-il pas y voir un *troisième* régime d'historicité ? La guerre est en effet un phénomène éminemment historique. La guerre dont Clausewitz fait la théorie est une guerre dont la forme est relative à une situation historique et sociale – les guerres de la Révolution et de l'Empire – et il ne va pas de soi que ses analyses soient encore pertinentes pour « penser la guerre⁷ » aujourd'hui. Il est même souvent admis que les guerres contemporaines sont d'une nature « post-clausewitzienne⁸ ». Faut-il alors conclure que la lecture de Clausewitz n'intéresse plus que l'historien ? La théorie de la guerre, dans la mesure où elle n'a ni la structure paradigmatique des sciences de la nature ni la possibilité de transcender son contexte d'énonciation serait alors vouée à une historicisation radicale dont le destin ne saurait être que la péremption complète des théories passées. Qui lit encore les ouvrages de poliorcétique de l'Antiquité ?

« nature » est pris dans un sens volontairement indéterminé qui ne vise que ce rapport de transcendance à l'historicité. Sur ce point, le raisonnement philosophique se distingue du raisonnement sociologique qui fonctionne en un va-et-vient entre *formalisation de données* – notamment statistiques – et *contextualisation historique*. Sur la question, on pourra consulter Jean-Claude Passeron, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Albin Michel, « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », Paris, 2006.

7 C'est le titre du commentaire de Clausewitz que propose Raymond Aron : *Penser la guerre, Clausewitz*, Gallimard, « Tel », Paris, 2009 (2 tomes).

8 Voir, par exemple, Mary Kaldor, *New and Old Wars. Organised Violence in a Global Era*, Palo Alto, Stanford University Press, 1999.

Clausewitz, de la violence à l'État

Et pourtant, Clausewitz demeure aujourd'hui encore une référence obligée pour toutes les analyses de la guerre et de la violence. Est-ce à dire que Clausewitz est un auteur « plus cité que véritablement lu⁹ » ? Dans une certaine mesure, c'est vrai. Clausewitz a été l'objet d'une « panthéonisation » progressive à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, si bien qu'il a été élevé au rang de père fondateur du militarisme prussien, d'inspirateur de la stratégie de von Moltke en 1870 et plus largement de tout l'état-major allemand jusqu'à la seconde guerre mondiale, voire de « Mahdi des masses et des massacres mutuels¹⁰ ». D'autre part, quelques propositions passées à la postérité sont si traditionnellement citées hors de leur contexte d'énonciation¹¹ que la pensée de Clausewitz paraît souvent se résumer à la formule trop connue « la guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens ».

Néanmoins, en rester à ce constat rendrait inintelligible la fascination qu'exerce réellement l'œuvre de Clausewitz sur les commentateurs et les lecteurs contemporains. Car, si les descriptions de batailles et les considérations proprement stratégiques et tactiques sont largement périmées du point de vue de la pensée militaire¹², il n'en demeure pas moins que des usages philosophiques de

9 Hans Rothfels, « Clausewitz », in Edward Mead Earle (ed.), *Makers of Modern Strategy*, Atheneum, New York, 1969, p. 93 (je traduis).

10 L'expression est de Liddell Hart, citée dans Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz. 2. L'âge planétaire*, Gallimard, « Tel », Paris, 2009, p. 8. On pourra se reporter aux deux tomes de cet ouvrage pour ce qui est des différentes lectures qui ont été faites de l'œuvre de Clausewitz.

11 C'est ainsi que Balibar postule la possibilité de constituer une « axiomatique » à partir de quatre propositions isolées de leur contexte. Voir, Étienne Balibar, « Guerre et politique : variations clausewitziennes », in *Violence et civilité. Wellek Library Lectures et autres essais de philosophie politique*, Galilée, « La philosophie en effet », Paris, 2010, p. 203-249.

12 Même lorsque les commentateurs essaient, comme Aron, d'établir la pertinence contemporaine des analyses proprement stratégiques de Clausewitz, ils pointent l'adéquation à la situation actuelle de l'esprit des analyses du militaire qui n'en appelle pas moins une actualisation de la lettre pour rendre intelligible un contexte inconnu – et pour cause ! – de l'auteur. Il s'agit alors, comme le soutient Aron, de faire œuvre de néo-clausewitzien. Pour une telle actualisation à un contexte de guerre froide, cf. *Penser la guerre, Clausewitz*, t.2, *op. cit.*, p. 137-264. Pour une mise en rapport de cette actualisation avec le contexte intellectuel et politique de l'époque, on pourra voir Jan-Werner Müller, « Fear and Freedom : on Cold War Liberalism », in *European Journal of Political Theory*, vol. 7, n. 1, janvier 2008, p. 45-64.

Clausewitz, de la violence à l'État

Clausewitz subsistent et même augmentent à mesure que sa péremption doctrinale est plus attestée. La question est alors de déterminer quel est « l'élément philosophique », au sens de ce qui transcende son contexte d'énonciation, dans les développements de *De la guerre*¹³. Est-ce la relation instrumentale complexe entre guerre et politique¹⁴ ? Le caractère mimétique de toute conflictualité qui aboutit à une montée aux extrêmes dont l'apocalypse paraît devoir être l'ultime conséquence¹⁵ ? Le fondement d'une théorie générale de l'action en contexte d'incertitude et de risque¹⁶ ? L'intuition du caractère non-linéaire de toute guerre¹⁷ ? Quoi qu'il en soit, la multiplication des lectures « philosophiques » de Clausewitz traduit quelque chose de l'ambition avouée du militaire : élaborer une théorie générale de la guerre dans sa dimension stratégique et non simplement une doctrine relative à un type de guerre particulier¹⁸. En ce sens, il s'agit bien de « scruter l'essence¹⁹ » des phénomènes guerriers en tant qu'elle est irréductible à leur manifestation particulière en un temps et un lieu donnés. Une lecture

13 Carl von Clausewitz, *De la guerre*, Les éditions de minuit, « Arguments », Paris, 1955, trad. Denise Naville.

14 Raymond Aron, *Penser la guerre, Clausewitz. 1. L'âge européen*, Gallimard, « Tel », Paris, 2009.

15 René Girard, *Achever Clausewitz. Entretiens avec Benoît Chantre*, Flammarion, « Champs essais », Paris, 2011.

16 Emmanuel Terray, *Clausewitz*, Fayard, « Histoire de la pensée », Paris, 1999.

17 Alan Beyerchen, « Clausewitz, Nonlinearity, and the Unpredictability of War », in *International Security*, vol. 17, n. 3, hiver 1992-1993, p. 59-90. La non-linéarité est une propriété de certains systèmes qui se caractérisent par l'asymétrie entre l'entrée et la sortie d'informations. La thèse de Beyerchen est que Clausewitz a eu l'intuition de la non-linéarité de toute guerre, propriété qui implique sa non-prédictibilité corrélative, mais qu'il ne disposait pas à l'époque des moyens théoriques d'en proposer une formulation conceptuelle claire si bien que cette intuition trouve alors à s'exprimer dans un certain nombre d'images et de métaphores.

18 *De la guerre, op. cit.*, p. 134-136 et, plus largement, l'ensemble de deux premiers livres p. 51-177.

19 *Ibid.*, p. 47. Clausewitz utilise régulièrement le terme de « philosophie » pour définir sa démarche, mais il est difficile d'en conclure quoi que ce soit : s'il parle d'une « élaboration philosophique de l'art de la guerre » (p. 44), il oppose ailleurs sa démarche à celle du philosophe en tant que les questions qu'ils se posent diffèrent essentiellement (p. 551). Il nous faut donc simplement remarquer que, nulle part, Clausewitz ne se revendique philosophe ou ne prétend faire œuvre de philosophie au sens classique. Il s'adresse avant tout à des militaires et des politiques, non à des philosophes.

philosophique du *Traité* peut donc s'autoriser de cette ambition de transcendance pour approcher ce texte d'une manière qui diffère essentiellement de celle de l'historien ou de l'homme d'action – militaire ou politique.

Une interprétation institutionnaliste

Si une lecture philosophique de Clausewitz est possible, il nous reste encore à expliciter le principe d'interprétation que nous nous proposons d'adopter. Pour ce faire, il convient de partir des interprétations classiques de *De la guerre* afin d'en démarquer notre méthode. Ce faisant, il ne s'agit pas de récuser leur pertinence mais plutôt d'ouvrir à des questions que celles-ci ne posent pas ou seulement de manière périphérique, opérant ainsi un *décalage* par rapport à elles.

La plupart des commentateurs en restent ainsi souvent au propos explicite du texte, à son intention avouée – l'élaboration d'une théorie générale de la guerre dans son niveau stratégique²⁰. Aron remarque ainsi que, contrairement à celle des textes de Machiavel, l'interprétation de *De la guerre* ne pose pas de problème et qu'il faut partir « de l'hypothèse de bon sens qu'il a dit ce qu'il voulait dire.²¹ » Plus précisément, ils ont tendance à voir dans Clausewitz un penseur de la guerre plutôt qu'un penseur de la politique²². Et, en un sens, cela va effectivement de soi.

20 L'intelligence des phénomènes de guerre suppose que soit opérée la distinction des trois niveaux – politique, stratégique et tactique. *De la guerre* traite plus spécifiquement du niveau stratégique et on sait que Clausewitz entendait compléter l'ouvrage d'une étude de la tactique et de la petite guerre. Néanmoins, comme nous le verrons, le privilège accordé au niveau stratégique en tant que *médiation* entre les niveaux politique et tactique est loin d'être le fruit d'un hasard mais relève d'une nécessité propre à la conceptualité élaborée par le militaire.

21 *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 18.

22 L'expression s'inspire de l'article de Carl Schmitt, « Clausewitz, penseur politique », in *La guerre civile mondiale. Essais 1943-1978*, Ère, « Chercheurs d'ère », Paris, 2007, trad. Céline Jouin, p. 85-111. S'il nous semble effectivement qu'il est possible d'identifier dans *De la guerre* les éléments intéressant directement la théorie politique. Nous ne suivrons néanmoins pas la direction qu'adopte le juriste. En effet, sa démonstration consiste essentiellement à montrer qu'une situation politique spécifique se réalise quasi-existentiellement dans le parcours biographique de Clausewitz et trouve par conséquent une traduction dans ses écrits. En ce sens, c'est plus le politique qui *se* pense dans les écrits du militaire qui le militaire qui pense la politique. En somme, il serait plutôt un penseur politique qu'un penseur *de* la politique, ce qui suppose une mise à distance de l'objet.

Clausewitz, de la violence à l'État

Il n'a pas écrit un *De la politique* ou *De l'État*. C'est toujours la guerre qui reste son objet d'étude quasi-exclusif et les considérations relatives à la politique ou à quelque autre sujet se rapportent toujours au problème de l'intelligence des phénomènes de guerre. Néanmoins, nous montrerons que ces lectures tendent à *substantialiser* à l'excès le niveau stratégique – même s'il est certes le niveau où se déploie explicitement l'analyse. Pour schématiser, il est possible de dire qu'elles finissent par ne voir dans l'apport de Clausewitz à la théorie politique qu'un ensemble de considérations praxéologiques. Mais quant à l'institution politique en tant que telle, Clausewitz n'aurait finalement rien à dire ou si peu. Au contraire, nous établirons que le niveau stratégique, n'ayant pas de substance propre, n'existe que dans la *médiation* entre le niveau politique et le niveau tactique qu'il établit²³, médiation qui suit de la *séparation institutionnelle* du gouvernement et du peuple²⁴. En ce sens, l'étude du niveau stratégique fournit les éléments d'une reconstruction rationnelle du dispositif institutionnel qui sous-tend implicitement les analyses du phénomène guerrier.

C'est en ce sens que nous proposons le terme d'interprétation *institutionnaliste*. Bien que l'intention explicite de l'auteur soit d'élaborer une théorie de la guerre dans son niveau stratégique, rien n'oblige l'interprète à en rester au niveau de cette intention explicite. Au contraire, il est possible d'étudier ses attendus politiques et ses conditions de possibilités institutionnelles. Car, la

23 Balibar identifie bien le caractère décisif de la définition de la fonction de la stratégie pour Clausewitz et approche ce que nous appellerons une interprétation institutionnaliste, mais il s'en éloigne néanmoins du fait de la primauté qu'il accorde à l'explicitation d'une axiomatique clausewitzienne. De plus, il parle d'*autonomie* du niveau stratégique, ce qui introduit une certaine confusion, seul le niveau politique pouvant être le lieu de l'autonomie au sens rigoureux. Cf. « Guerre et politique : variations clausewitziennes », *art. cit.*, p. 218.

24 A l'inverse, Éric Weil soutient que Clausewitz montre la nécessité d'une absence de séparation entre le gouvernement et le peuple, attestée par les succès militaires des guerres révolutionnaires. Voir « Guerre et politique selon Clausewitz », in *Essais et conférences*. 2. *Politique*, Vrin, « Bibliothèque d'histoire de la philosophie », Paris, 1991, p. 218-246. Nous reviendrons sur cette interprétation.

Clausewitz, de la violence à l'État

possibilité même d'une théorie de la stratégie est corrélée à l'existence de tout un dispositif institutionnel culminant dans la séparation du gouvernement et du peuple, dispositif qui n'est certes pas l'objet d'une thématization comme tel, mais dont les linéaments de l'analyse sont néanmoins lisibles dans le texte. Aussi, si l'on peut soutenir que, par-delà les conseils pratiques relatifs à la prise et à la conservation du pouvoir, Machiavel a eu l'intuition que « *l'art de gouverner est inconcevable sans en appeler au principe de l'ordre public*²⁵ », donc que, par-delà son réalisme pessimiste, le penseur florentin a eu l'intuition de la nécessaire institutionnalisation du pouvoir, de même il faut soutenir que, par-delà ses analyses proprement stratégiques, Clausewitz a eu l'intuition de la corrélation entre agencement du dispositif institutionnel politique et forme concrète de la guerre²⁶. Il n'est d'ailleurs pas impossible que l'inscription de Clausewitz au Panthéon des auteurs réalistes aux côtés de Machiavel soit au moins partiellement liée à cette relation complexe que tous deux établissent entre un propos explicitement *praxéologique* et une intuition *institutionnaliste* sous-jacente qui ne reçoit pourtant que peu de développements comme telle.

Il nous faut cependant préciser ce que nous entendons par ce terme d'institution. Le concept d'institution en tant que tel n'appartient pas au vocabulaire clausewitzien et jamais le militaire n'en opère la moindre thématization. Néanmoins, nous montrerons que la validité de sa théorie est corrélatrice de l'existence d'une tripartition fonctionnelle de niveaux

25 Simone Goyard-Fabre, *Les principes philosophiques du droit politique moderne*, PUF, « Thémis philosophie », 1997, p. 56.

26 Cette intuition ne se limite pas, selon nous, à ce qu'Aron nomme la « politique objective » en tant que relations socio-historiques objectivées. En effet, Aron se contente de constater qu'il existe bien une détermination de la forme de la guerre par la politique objective, mais il ne développe pas les intuitions relatives à l'agencement du dispositif institutionnel que présuppose l'existence même d'un niveau stratégique, existence qui conditionne évidemment la possibilité d'une théorie de la stratégie.

Clausewitz, de la violence à l'État

hiérarchiquement organisés : politique, stratégique, tactique. Or, cette tripartition est rapportée par Clausewitz à une tripartition facultaire qui distingue entre trois facultés ou dispositions subjectives – intelligence, libre activité de l'âme, passion – qui sont spécifiquement requises par chacun des niveaux et permettent la distinction de trois types d'agents : le gouvernement, le commandant, le peuple. En ce sens, la théorie de la guerre fait signe vers un certain dispositif institutionnel, c'est-à-dire vers une certaine structure sociale relativement stable. C'est en ce sens que nous entendrons le concept d'institution dans le cadre de cette étude.

L'identification d'une intuition institutionnaliste et la reconstruction rationnelle de la théorie qu'elle implique ne sont pas gratuites. Au contraire, une telle démarche permet d'opérer un *décalage* productif par rapport aux théories classiques de l'État²⁷ dans la mesure où, dans *De la guerre*, l'institution en tant que telle n'est pas l'objet premier de l'analyse bien que celle-ci tienne sa possibilité même de l'agencement d'un certain dispositif institutionnel. Ce faisant, l'analyse de la guerre, par le regard *médiatisé* qu'elle porte nécessairement sur les conditions institutionnelles qui la rendent possible, ouvre à la formulation de questions relatives à la maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre qui ne sont pas nécessairement au cœur des théories politiques classiques. Le *décalage herméneutique* qu'implique le privilège accordé dans l'interprétation à

27 Il n'y a évidemment pas d'équivalence exacte entre les concepts d'institution et d'État. Néanmoins, il existe bien une certaine affinité entre eux puisque l'État est souvent conçu comme l'organe de l'auto-organisation de la collectivité sociale, donc de son institutionnalisation consciente et volontaire pourrions-nous dire. Le concept d'institution déborde donc celui d'État puisque l'institution peut exister indépendamment de la conscience et de la volonté des individus. Néanmoins, même s'il est possible de trouver chez Clausewitz des intuitions *protosociologiques*, l'État demeure l'horizon de sa pensée si bien que le dispositif institutionnel que présuppose sa théorie reste un dispositif étatique, même si l'État ne se restreint pas au seul gouvernement.

Clausewitz, de la violence à l'État

l'intuition institutionnaliste rend ainsi possible un *décalage méthodologique* plus fondamental consistant en la détermination de la guerre comme analyseur privilégié de l'institution politique, décalage susceptible de fournir un schème d'intelligibilité opératoire pour appréhender certains phénomènes contemporains, notamment relativement à une éventuelle dynamique de fragilisation du monopole de la violence légitime par l'institution étatique aujourd'hui.

On objectera que c'est là faire dire à Clausewitz tout autre chose que ce qu'il a dit et, dans une certaine mesure, on aura raison. Mais dans une certaine mesure seulement. Clausewitz n'a effectivement pas développé une théorie consistante de l'institution politique. Cependant, le nombre et la cohérence des notations disséminées dans le texte laissent supposer qu'il en avait néanmoins une représentation relativement arrêtée. D'autre part, pour autant que cette interprétation s'appuie sur des données textuelles convergentes et aboutit à des conclusions non triviales, il n'y a pas de raison valable pour la récuser *a priori* du seul fait de l'écart qu'elle implique avec l'intention explicite de l'auteur – à moins de vouloir restreindre la tâche de l'interprète à celle du *porte-parole* fidèle qui se borne à reformuler ce qui a déjà été dit.

Du commentaire à l'interprétation

L'interprétation institutionnaliste de *De la guerre* que nous proposons n'est cependant pas coupée de tout souci relatif à la structure de l'argumentation du texte lui-même. Au contraire même, c'est l'attention portée à celle-ci qui justifie la nécessité de celle-là.

Plus précisément, deux commentaires radicalement opposés de *De la guerre* nous mèneront à porter une attention particulière à la dialectique de la

Clausewitz, de la violence à l'État

violence et de la politique dans ce traité – notamment au chapitre 1 du livre I, de loin le plus étudié dans les commentaires *philosophiques*. Cette dialectique est interprétée de façon *instrumentaliste* par Raymond Aron : la guerre est un déploiement de violence en vue d'une fin subjectivement posée par l'État suivant une forme qui est aussi objectivement déterminée par la structure des relations et des institutions politiques en place à un moment et en un lieu donnés. C'est donc de sa fonction d'instrument de la politique que la guerre tient son intelligibilité. La tendance de la violence à monter aux extrêmes, à se réaliser sous la forme de la guerre absolue, n'est plus alors qu'une *abstraction*, un *type idéal*. Certes, les guerres réelles peuvent *tendre* vers cette forme de guerre absolue comme vers leur asymptote, mais elles ne l'atteignent jamais. La guerre n'est pas une totalité autonome²⁸.

A l'inverse, René Girard voit dans l'identification du caractère mimétique de la montée aux extrêmes l'intuition fondamentale de Clausewitz. Cette montée ne connaît aucune limitation possible *a priori* et ne peut qu'aboutir à l'apocalypse en tant que déchaînement illimité de la violence dans lequel toute prétention politique à une quelconque maîtrise de celle-ci se trouve annihilée. Les remarques de Clausewitz relatives au caractère instrumental de la guerre seraient alors simplement la conséquence de la peur du militaire devant sa propre découverte – il aurait désespérément cherché un correctif *ad hoc* susceptible de prévenir l'apocalypse annoncée. Du fait de son insistance sur le mécanisme de montée aux extrêmes, nous parlerons d'interprétation *extrémiste* de la dialectique de la violence et de la politique.

28 Selon la formule de Clausewitz qu'aime à rappeler Aron : la guerre a sa grammaire propre mais pas sa logique propre. Cf. *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 177 et 355 et *De la guerre*, p. 703.

Clausewitz, de la violence à l'État

Il est évident que, d'un point de vue philologique, l'interprétation d'Aron est plus fidèle que celle de Girard tant au texte qu'à l'intention de Clausewitz. Néanmoins, l'opposition de ces deux commentaires suscite un doute : si effectivement la violence monte nécessairement aux extrêmes dans son déploiement comment la maîtrise politique de ce déploiement dans un contexte de guerre est-il possible ? Il n'est pas certain que l'argument de l'abstraction tel que le développe Aron soit tout à fait suffisant à lever le doute.

En fait, nous montrerons que les deux commentateurs, au-delà de leur opposition, partagent le même présupposé de lecture à savoir que la résolution de la contradiction entre une violence qui monte nécessairement aux extrêmes et une institution politique qui prétend à la maîtrise du déploiement de la violence suit de la simple mise en relation des deux termes. Pour Aron, la réinscription de la violence de guerre dans le cadre d'une rationalité instrumentale d'une institution politique introduit un mouvement contraire à l'ascension aux extrêmes ; pour Girard, l'ascension supprime toute velléité d'autonomie du politique. En somme, le privilège accordé à l'un des deux pôles – violence ou politique – explique que l'autre ne se réalise pas ou pas pleinement. Ou, plus exactement, ce privilège ne peut être accordé que sur la base d'une décision *a priori* posant l'impossibilité pour l'autre pôle de se réaliser. Pour Aron comme Girard, il y a contradiction *réelle* entre une ascension illimitée aux extrêmes et une maîtrise politique de la violence, ce qui implique d'*euphémiser* l'un des deux pôles pour résoudre la contradiction. Au contraire, nous verrons que la contradiction ne se présente pas dans le texte de Clausewitz comme réelle mais seulement comme *potentielle* dans la mesure où s'il est juste que, pour le général allemand, la violence ne monte

Clausewitz, de la violence à l'État

jamais aux extrêmes pour ce qui est de la guerre dans son ensemble cela n'est pas le seul fait de la maîtrise politique de son déploiement, mais d'abord de préconditions contextuelles qui seules rendent possible cette maîtrise²⁹. En d'autres termes, la limitation de la violence est première et rend possible sa maîtrise par l'institution politique. Aussi, réciproquement, si la violence devait s'illimiter la possibilité de sa maîtrise institutionnelle serait au moins compliquée³⁰. Nous verrons que, chez Clausewitz, ce qui empêche en fait l'apparition d'une contradiction entre maîtrise politique et tendance de la violence à s'illimiter c'est le présupposé silencieux d'une résorption complète de la violence dans le phénomène guerrier. La guerre étant un phénomène politique et la violence n'étant déployée que dans le cadre d'une guerre, cette violence ne saurait échapper au politique. Néanmoins cette résorption n'est que *postulée*, ce qui laisse en suspens la possibilité d'une violence échappant essentiellement à la politique³¹. D'autre part, le maintien de la violence dans sa fonction d'instrument de la politique repose sur un principe praxéologique de prudence dictant l'adéquation de la violence déployée à la fin poursuivie ouvrant au problème que Clausewitz ne traite pas comme tel d'une inadéquation possible par excès de violence.

On voit donc bien que l'entreprise de commentaire du texte même appelle une interprétation institutionnaliste de *De la guerre* qui se focalise sur la relation complexe qu'entretiennent violence et politique.

29 Comme on le verra, c'est la limitation de la montée aux extrêmes au seul niveau tactique qui explique que ne s'opère pas une contagion à tous les niveaux. Aron et Girard ne prêtent pas assez attention à la séparation *institutionnelle* et pas seulement *instrumentale* des trois niveaux.

30 Clausewitz ne pense pas la possibilité d'une guerre qui échapperait complètement à toute maîtrise politique. La maîtrise d'une guerre tendant aux extrêmes requiert néanmoins l'existence d'un individu exceptionnel sous la figure du « Dieu de la guerre », *De la guerre*, p. 677.

31 C'est la perspective de la violence extrême explorée par Balibar dans *Violence et civilité*, *op. cit.*, notamment p. 17-191.

Clausewitz, de la violence à l'État

Toute violence déployée tend *essentiellement* aux extrêmes quand la maîtrise politique de ce déploiement présuppose sa *limitation préalable*. L'émergence d'une institution politique capable de maîtriser la violence requiert donc que celle-ci soit déjà limitée. Mais, une fois établie, cette institution permet effectivement une maîtrise de la violence – maîtrise néanmoins toujours précaire en ce sens qu'un excès de violence menace toujours sa possibilité et son effectivité. Une interprétation institutionnaliste de Clausewitz ouvre donc à une pensée de la précarité de l'institution politique³².

32 Nous nous inspirons, pour cette expression, du beau livre de Paul Valadier, *Machiavel et la fragilité du politique*, Seuil, « Points essais », Paris, 1996. Si notre lecture de Clausewitz est proche sur certains points de celle que Valadier propose de Machiavel, elle ne coïncide pas exactement avec elle. Selon Valadier, Machiavel est un penseur de la *fragilité* du politique en ce sens que l'institution est toujours menacée par la division sociale et l'instabilité du monde – la fondation est toujours fragile, c'est-à-dire susceptible de céder à tout instant, de disparaître. Clausewitz nous paraît plutôt être un penseur de la *précarité* de l'institution politique en ce sens que son assise est moins menacée à chaque instant que privée de la garantie de pouvoir *perdurer* dans la stabilité relative qui est la sienne. Nous y reviendrons au second chapitre.

CHAPITRE I – VIOLENCE ET POLITIQUE

Comme Clausewitz y insiste, l'intelligibilité de la guerre dépend de sa subordination à une fin politique. Considérer la guerre indépendamment de la politique serait avoir « affaire à une chose privée de sens et d'intention³³ ». Elle n'est donc qu'un instrument³⁴. Loin d'être une rupture des relations politiques entre les états, elle en est la continuation « avec l'appoint d'autres moyens ». Il ne semble donc y avoir aucun doute à avoir quant au sens de l'argumentation. L'interprétation instrumentaliste est explicitement défendue par l'auteur lui-même : la guerre n'est que la continuation de la politique par d'autres moyens – et en fait par un moyen en particulier : le déploiement stratégique de la violence par l'État que l'on appelle guerre. Ce déploiement marque à la fois une *continuité* et une *rupture*. Il y a continuité au niveau des *fins (Zweck)* politiques en ce sens qu'il appartient à l'État de poursuivre un certain nombre de fins par divers moyens qui appartiennent, au niveau des relations internationales, au champ de la diplomatie au sens étroit mais lorsque la réalisation de ses fins est jugée à la fois essentielle et impossible à obtenir par voie la diplomatie habituelle, la guerre apparaît comme un moyen possible et légitime pour obtenir cette réalisation. La guerre s'inscrit ainsi dans la continuité des relations politiques du fait que c'est le gouvernement qui fixe la fin que le déploiement de la violence poursuit. Mais il y a aussi rupture au niveau des *moyens (Mittel)* utilisés en ce sens « *la guerre est [...] un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté*³⁵ ». C'est

33 *De la guerre, op. cit.*, p. 704.

34 *Ibid.*, p. 703.

35 *Ibid.*, p. 51.

l'utilisation spécifique de la violence en tant que moyen qui introduit une rupture, mais une rupture *interne* à la politique et qui n'opère donc aucune sortie hors de son domaine propre.

Or, c'est justement l'ambivalence de ce moyen spécifique qui complique l'interprétation instrumentaliste. D'un côté, par son *origine*, la violence de guerre est nécessairement un instrument de la politique, puisque seul le gouvernement en décide le déploiement en vue de la réalisation de fins qu'il se fixe de manière *autonome* – le déploiement de la violence suit d'une *décision* politique qui fonde la politicalité de la guerre en tant que moyen spécifiquement politique. Mais, d'autre part, la guerre n'est pas un déploiement unilatéral de violence. Elle commence à partir du moment où le défenseur décide de prendre les armes³⁶ si bien que la violence est déployée des deux côtés à la fois et induit une action réciproque entre les deux adversaires³⁷. Aussi, chacun voulant imposer sa volonté à l'autre, la violence tend à s'illimiter en une *dynamique* qui paraît contraire à la possibilité même d'une maîtrise de son déploiement³⁸. La contradiction entre *origine* et *dynamique* de la violence de guerre suscite donc le doute chez le lecteur et l'exigence pour le commentateur d'y apporter une solution.

Avant d'en proposer une, il est utile de partir de l'analyse de deux solutions qui ont été apportées par des commentateurs de Clausewitz – Raymond Aron et

36 « La guerre ne commence pas avant que l'invasion ait suscité la défense », *ibid.*, p. 416.

37 *Ibid.*, p. 52-55.

38 Clausewitz distingue trois actions réciproques : 1. le *concept* de guerre impliquant pour chacun la volonté d'imposer sa volonté à l'autre sans qu'existe de moyen terme, d'où s'ensuit que chacun devra déployer plus de forces que l'autre pour y parvenir ; 2. la *fin* de la guerre étant d'abattre l'ennemi, un retournement est à craindre tant que cette fin n'est pas atteinte et toute force qui n'est pas engagée représente un risque inconsidéré d'être abattu ; 3. le *moyen* de la victoire étant un déploiement de forces supérieures à celles de l'adversaire, chacun tendra à en déployer le maximum sachant que l'autre fera de même. Il s'agit en fait du développement logique du concept si bien qu'il y a moins trois actions réciproques que trois formulations possibles de cette action – au niveau de la définition de la guerre comme duel, au niveau de la fin que le concept pose et au niveau des moyens dont il implique la mobilisation.

René Girard. Malgré l'inégale qualité de ces commentaires³⁹, le rapprochement est justifié par leur opposition diamétrale qui les fait apparaître comme les deux extrêmes du spectre des solutions *apparemment* possibles à cette contradiction. De plus, il rendra visible que, dans leur opposition même, ces commentaires opèrent de façon similaire en sous-estimant l'un des deux pôles de la contradiction. C'est seulement sur la base de ce constat que nous pourrions proposer une solution alternative ne procédant à aucune sous-estimation.

L'interprétation instrumentaliste de Raymond Aron

La guerre, instrument de la politique

Selon Aron le sens fondamental de la démonstration de *De la guerre* repose dans ce qu'il baptise « la Formule » à savoir que « la guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens⁴⁰ ». Mais le terme de politique est ambigu en tant qu'il est susceptible de prendre deux sens différents. Ou bien, il s'agit de *policy*⁴¹, c'est-à-dire de l'action concrètement menée par un État et on pourra parler de « politique subjective », du sens subjectif du concept de politique qui se rapporte nécessairement à un sujet de l'action ; ou bien, il s'agit de *politics*, c'est-à-dire des « relations socio-historiques objectivées⁴² » auquel cas on parlera de « politique objective », du sens objectif du concept de politique qui ne se

39 Si *Penser la guerre*, Clausewitz est généralement reconnu comme l'un des meilleurs commentaires de l'œuvre du militaire, il s'agit pour Girard – et comme il le reconnaît d'ailleurs – « d'articuler les grands principes de [s]a théorie mimétique à l'histoire », *Achever Clausewitz*, *op. cit.*, p. 25. L'analyse du texte clausewitzien n'y est donc pas faite pour elle-même mais seulement en tant qu'elle fournit un point d'entrée dans la philosophie de l'histoire à la conceptualité girardienne, ce qui constitue évidemment une méthode discutable d'un point de vue herméneutique et philologique. Néanmoins, l'intérêt de certaines de ses intuitions ainsi que la volonté explicite de prendre le contre-pied de l'interprétation aronienne justifie son étude critique.

40 *De la guerre*, *op. cit.*, p. 67.

41 On peut remarquer que la traduction anglaise de référence de *Vom Kriege* (par Michael Howard et Peter Paret) rend le terme « *Politik* » par « *policy* », ce qui implique le risque de schématiser à l'excès la pensée de l'auteur en un sens *étroitement* instrumentaliste.

42 *Penser la guerre*, Clausewitz, t.1, *op. cit.*, p. 410.

Clausewitz, de la violence à l'État

rapporte pas à un sujet de l'action – du moins de manière immédiate puisque, dans la mesure où ces relations sont *objectivées*, elles sont posées comme la *sédimentation* d'actions passées.

Du fait de cette ambiguïté propre au concept de politique, le sens qu'il faut donner à la notion de *continuation* n'est pas évident. En effet, il peut à la fois s'agir de la continuation au sens étroitement instrumental et subjectif du déploiement d'un moyen nouveau en vue d'une fin qui reste la même – où du moins qui reste posée par l'État en tant qu'institution politique par excellence – et de la continuation au sens de la détermination objective et quasi-sociologique⁴³ de la forme de la guerre par le contexte social et historique dans lequel elle prend place. La Formule semble donc bien pouvoir signifier deux idées, sinon contradictoires, du moins différentes – et il ne va pas de soi qu'elles puissent être unifiées dans un schème d'intelligibilité commun. Or, l'unité de l'interprétation instrumentaliste requiert que cette unification soit possible.

Pourtant, Clausewitz semble bien envisager que la violence de guerre déployée puisse échapper à sa maîtrise subjective par l'institution politique dans le cas où le contexte social et historique de son déclenchement induirait une forme de guerre qui tendrait vers sa perfection ou son absoluité. Ainsi reconnaît-il dans le chapitre 1 du livre I que la maîtrise subjective du cours de la guerre n'est possible que pour autant que la montée aux extrêmes n'a pas lieu jusqu'au bout⁴⁴ d'où il faut logiquement conclure que si celle-ci se réalisait complètement il n'y

43 Aron rapproche plusieurs fois la démarche de Clausewitz de la sociologie à la fois quant à la conceptualité qu'il mobilise qui rappelle, selon lui, de la démarche idéaltypique de Max Weber et quant à l'intuition d'une détermination de la forme de la guerre par le contexte social et historique. Emmanuel Terray va plus loin encore dans cette direction en élevant la prudence épistémologique de Clausewitz en « modèle pour les sciences sociales », cf. *Clausewitz, op. cit.*, p. 156-161.

44 *De la guerre, op. cit.*, p. 66.

Clausewitz, de la violence à l'État

aurait plus aucune place pour une telle maîtrise et que cette maîtrise doit devenir plus difficile à mesure que l'on tend aux extrêmes. Et effectivement, lorsque la guerre réelle atteint à sa perfection absolue, Clausewitz doit postuler l'existence d'un « Dieu de la guerre », d'un être d'exception incarné dans la personne de Napoléon, qui puisse conserver une maîtrise subjective sur le déploiement de la violence⁴⁵. L'interprétation instrumentaliste paraît donc, au mieux, n'avoir qu'une validité locale et *conditionnelle* : elle ne vaut que tant que la montée aux extrêmes ne se réalise pas complètement. Comment alors Aron peut-il tout de même soutenir une interprétation instrumentaliste ?

En fait, deux arguments corrélés mais distincts permettent à Aron de conjurer le spectre d'un engouffrement de la politique au sens subjectif dans le déploiement illimité d'une violence aveugle : l'un concerne ce qu'Aron nomme « la méthode des définitions⁴⁶ », l'autre le statut théorique accordé par Clausewitz à la notion de concept.

En premier lieu, l'intelligence de la démarche clausewitzienne requiert une décision théorique quant à la signification de la concurrence des différentes définitions de la guerre dans un état du texte pourtant jugé seul satisfaisant par Clausewitz lui-même⁴⁷. Aron parle à cet égard de définitions moniste, dualiste et trinitaire de la guerre. La définition moniste suit logiquement du concept abstrait de guerre obtenu à partir du rapprochement avec le modèle du duel. Le duel ne pouvant connaître qu'un vainqueur, il s'ensuit que la guerre doit nécessairement avoir pour fin d'abattre l'ennemi, c'est-à-dire de le rendre impuissant en le

45 *Ibid.*, p. 677.

46 *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 102.

47 Dans la note II datant de 1827, Clausewitz considère que seul le chapitre 1 du livre I est parfaitement abouti. Or, il y distingue deux définitions de la guerre auxquelles il faut ajouter la distinction entre deux formes de guerre qu'opère justement cette note. Cf. *De la guerre.*, p. 42.

Clausewitz, de la violence à l'État

désarmant pour le contraindre à exécuter notre volonté⁴⁸. Néanmoins, une telle définition souffre d'un écart problématique avec la réalité historique dans la mesure où les guerres se terminant par le renversement complet de l'ennemi sont l'exception. Il convient donc de distinguer deux espèces de guerres dont l'une cherche l'abattement de l'adversaire en vue de lui *dicter* les termes de la paix quand l'autre vise à l'obtention de gages en vue de *négoier* des conditions de paix les plus avantageuses possibles⁴⁹. C'est là la définition dualiste de la guerre qui distingue deux extrêmes entre lesquels s'inscrivent nécessairement toutes les guerres réelles – cette définition dualiste est à juste titre rapprochée par Aron de la méthode idéaltypique de Max Weber⁵⁰. Pourtant, on est alors en droit de se demander en quoi une telle définition dualiste se rapporterait à une unité d'essence plutôt qu'à deux phénomènes de nature différente. C'est pourquoi une définition trinitaire est requise qui distingue, dans toute guerre, quelle qu'en soit la forme, trois tendances législatrices – la violence de son élément qui appartient au peuple, le hasard et l'incertitude qui est le domaine propre au commandement et la détermination des fins politiques de la guerre qui appartient à l'entendement pur personnifié dans l'État⁵¹. Ces trois pôles sont toujours présents dans chaque guerre et c'est l'équilibre établi par leur poids relatif qui détermine la forme concrète de la guerre⁵². La violence n'est donc *per definitionem* jamais la seule législatrice de la guerre même si elle peut être dominante. Pour qualifier cette succession logique des définitions, Aron parle de méthode des définitions : partant de la définition

48 *Ibid.*, p. 51.

49 *Ibid.*, p. 42.

50 *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 82. Comme le souligne Aron, il s'agit seulement d'un rapprochement et non d'une identité de méthode.

51 *De la guerre, op. cit.*, p. 69.

52 Ainsi la première forme de guerre se caractérise-t-elle par la domination de l'élément de violence quand la seconde témoigne de la prépondérance de l'entendement.

Clausewitz, de la violence à l'État

abstraite du concept tel qu'on peut le construire *a priori* (définition moniste), on opère sa confrontation avec la réalité concrète pour en mesurer la distance et identifier le second extrême du spectre des formes phénoménales possibles de la guerre (définition dualiste), avant d'élaborer un modèle rendant compte de la diversité phénoménale possible à partir de la pluralité des déterminations réelles de la forme de la guerre (définition trinitaire). La définition trinitaire de la guerre représente l'état final de la pensée de Clausewitz. Aron remarque que subsiste néanmoins une tension irrésolue entre les définitions moniste et trinitaire dans la mesure où la prépondérance de l'élément de violence paraît malgré tout devoir réduire la part d'autonomie du politique à la partie congrue.

Aron doit donc recourir à un second argument corrélé afin d'assurer son interprétation instrumentaliste. En effet, si la méthode des définitions en tant qu'elle aboutit à la définition trinitaire de la guerre permet de garantir l'existence du pôle de l'entendement pur pour lequel le déploiement de la violence n'est qu'un instrument, il n'en demeure pas moins que la dynamique propre à la violence qui suit du *concept* même de guerre rend problématique l'affirmation d'autonomie de ce pôle. S'autorisant d'un rapprochement fait par le militaire lui-même pour qualifier la structure argumentative de son ouvrage⁵³, la solution d'Aron consiste à retrouver chez Clausewitz ce qu'il appelle la « *problématique de Montesquieu*⁵⁴ » à savoir la question des conditions de la compatibilité de l'universalité du concept dans sa définition abstraite et de la diversité des occurrences concrètes. Plus précisément, pour lever l'hypothèque d'une violence de guerre qui, *dans son concept même*, doit monter aux extrêmes, il faut comprendre que Clausewitz pose

⁵³ *Ibid.*, p. 41.

⁵⁴ *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 107.

Clausewitz, de la violence à l'État

le concept comme une *abstraction*⁵⁵. Ce n'est que pour autant que l'on a fait abstraction de toute les déterminations concrètes de la guerre – et particulièrement de ses déterminations politiques, au deux sens du terme – que l'on peut aboutir au concept abstrait d'une violence tendant par essence aux extrêmes, c'est-à-dire abandonnée à la dynamique de son mouvement propre. Mais la confrontation du concept abstrait à la réalité concrète conduit à l'intégration de ces déterminations antérieurement abstraites dans le concept, déterminations impliquant un mouvement contraire à la montée aux extrêmes. En effet, toute guerre est *déclenchée* par un État en vue de favoriser la réalisation d'une certaine fin. En ce sens, la guerre répond, *quant à son origine*, à une rationalité finale⁵⁶. Néanmoins, on pourrait imaginer une autonomisation du moyen aboutissant à perdre de vue la fin politique initialement posée – ce serait la conséquence nécessaire de la montée aux extrêmes. Mais cette fin n'est pas posée comme *absolue* mais comme ayant une certaine valeur, c'est-à-dire comme représentant un certain avantage que l'on peut comparer au coût des moyens nécessaires à son obtention. Ce faisant, la guerre n'échappe pas, *quant à son déroulement*, à la rationalité du calcul coût-avantage. Certes, Clausewitz et Aron reconnaissent que la guerre ne saurait être rationnelle de part en part dans la mesure où elle mobilise nécessairement les passions⁵⁷, mais l'autonomie relative de la politique en tant « qu'intelligence de l'État personnifié⁵⁸ » paraît correctement établie, car la *relativité* des fins poursuivies maintient ouverte la possibilité irréductible du calcul rationnel. En ce sens, l'interprétation instrumentaliste aboutit nécessairement à une praxéologie

55 *Ibid.*, p. 112.

56 *Ibid.*, p. 161.

57 *Ibid.*, p. 184 et *De la guerre, op. cit.*, p. 68.

58 *De la guerre, op. cit.*, p. 68.

fondée sur l'usage prudent de la violence aussi adéquat que possible à la valeur relative de la fin poursuivie et à la situation sociale des différents états impliqués – tout excès dans son déploiement impliquant un risque d'effets non voulus potentiellement contradictoires avec la fin poursuivie⁵⁹. La violence n'est donc pas un outil inerte à disposition, mais cela n'implique pas l'impossibilité d'une *relation instrumentale complexe* qui tienne compte de la spécificité du moyen⁶⁰. Aron parle d'un « pari sur la raison⁶¹ » : sachant les risques que représente pour l'agent lui-même un déploiement excessif de violence, il faut parier sur la rationalité de l'agent. L'interprétation aronienne culmine donc dans l'élucidation de la praxéologie clausewitzienne de la prudence⁶².

En toute rigueur, la suppression de l'autonomie de la politique demeure possible dans le cas où les passions qui précèdent le déclenchement de la guerre et surtout qui le suivent sont si puissantes qu'elles échappent tendanciellement au calcul rationnel et donc à la logique instrumentale. Néanmoins, la corrélation de la définition trinitaire et du caractère abstrait du déploiement illimité de la violence de guerre qui dérive de son concept pur maintient ouvert l'espace requis à une *relation instrumentale complexe* gagée sur une praxéologie de la prudence –

59 Aron retrouve ainsi dans son commentaire de Clausewitz une praxéologie qui n'est pas sans rappeler l'éthique de la responsabilité chère à Max Weber qui fut parmi les premiers sociologues à se rendre sensible aux conséquences d'actions possiblement radicalement opposées à leur intention – c'est le paradoxe de l'ascétisme rationnel aboutissant à l'enrichissement initialement rejeté. Cf. « Considération intermédiaire », in *Sociologie des religions*, Gallimard, « Tel », Paris, 2006, trad. Jean-Pierre Grossein, p. 410-460. Il est plausible qu'Aron, bon connaisseur de Weber, ait été au moins partiellement influencé par ce schème dans son analyse. Quoi qu'il en soit, il retrouve bien chez Clausewitz une attitude similaire à celle qu'il identifie chez Weber : l'auteur entreprend de « dégager l'éthique propre à une activité qu'il v[eut] conforme à sa finalité », Raymond Aron, « Introduction », in *Le savant et le politique*, Plon, « 10/18 », Paris, 1963, trad. Julien Freund, p. 23.

60 « L'objectif politique n'est pas [...] un législateur despotique ; il doit s'adapter à la nature des moyens dont il dispose, ce qui l'amène souvent à se transformer complètement. », *De la guerre*, *op. cit.*, p. 66-67.

61 *Penser la guerre, Clausewitz*, t.2, *op. cit.*, p. 135.

62 Comme nous le verrons, cette insistance n'est pas sans fondement puisque la théorie clausewitzienne de la guerre culmine dans une telle praxéologie, mais elle tend néanmoins à cacher son articulation à un certain agencement du dispositif institutionnel.

Clausewitz, de la violence à l'État

Clausewitz ne considérant jamais comme telle la possibilité d'une violence échappant à toute maîtrise.

Néanmoins, pour être pleinement admise, l'interprétation instrumentaliste proposée par Aron requiert que l'on accepte deux prémisses qui sont cependant problématiques : l'argument philologique de la coupure et l'argument philosophique de l'abstraction.

L'argument philologique de la coupure

Aron ne fait pas seulement œuvre de commentateur mais aussi de philologue. En effet, *De la guerre* est un ouvrage inachevé. Non seulement certains chapitres n'ont pas été écrits⁶³, mais même la révision entreprise de l'œuvre déjà écrite n'a pas pu être menée à son terme, si bien que la note III considère que seul le chapitre 1 du livre I est pleinement satisfaisant⁶⁴. Or, cet état pose un problème au commentateur quant à savoir le sens et la valeur qu'il faut attribuer aux propositions situées dans des parties du textes qui n'ont pas été révisées ou seulement partiellement. Dans quelle mesure le commentateur est-il justifié à en tenir compte, à les considérer comme représentatives de ce que Clausewitz voulait dire ?

La réponse d'Aron est subtilement scolastique puisqu'elle consiste à avancer que Clausewitz est maître de ses principales intuitions et de sa méthode dès ses premiers écrits de 1804, mais qu'il n'est parvenu à en donner une expression pleinement adéquate et satisfaisante qu'à la fin de sa vie, vers 1827⁶⁵. Ce n'est qu'à ce prix que l'unification théorique et la cohérence du commentaire

63 Ainsi, un chapitre sur le plan de campagne est-il annoncé p. 729 alors qu'il n'en existe aucune trace dans l'état actuel du texte.

64 *De la guerre, op. cit.*, p. 44.

65 *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 102.

Clausewitz, de la violence à l'État

est possible. En effet, comme le remarque Aron, les deux idées qui sont retenues par Clausewitz comme essentielles en 1827⁶⁶ – la guerre comme continuation de la politique et la distinction entre deux espèces de guerres – ne se trouvent pas clairement présentes dans le texte à l'état dans lequel le général l'a laissé à sa mort. En effet, la question de l'adéquation de la stratégie aux fins poursuivies politiques par la guerre est à peine abordée dans les livres II à VII, si bien que Clausewitz semble parfois tendre vers l'idée qu'il existe une *autonomie* du niveau stratégique, ce que dément la thèse suivant laquelle la guerre n'est que la continuation de la politique d'État par d'autres moyens. De même, la distinction entre guerres en vue de *dicter* et en vue de *négocier* les termes de la paix y semble parfois rabattue sur la distinction entre guerre au sens propre et fausses guerres, où semble devoir s'introduire une forme d'évaluation contraire avec la neutralité axiologique présupposée par une méthode *quasi-idéaltypique*.

Devant ces contradictions au moins apparentes, la question est la suivante : comment être fidèle à l'état final de la pensée de l'auteur sans pour autant être mené à tronquer le texte de toutes ses parties qui n'ont pas été révisées et paraissent donc s'écarter au moins partiellement de cet état ? Il est nécessaire de poser la *continuité* de la méthode et des intuitions fondamentales de Clausewitz pour justifier la possibilité d'appuyer le commentaire y compris sur les livres non révisés. Sans une telle continuité, il faudrait conclure des divergences entre différents textes à la nécessité de rejeter les parties non révisées, ce qui aurait pour conséquence de restreindre drastiquement le texte sur lequel peut porter le commentaire. Au contraire, la thèse de continuité permet de conserver l'intégralité du texte intacte tout en se donnant les moyens de trier entre les propositions

⁶⁶ *De la guerre, op. cit.*, p. 42.

Clausewitz, de la violence à l'État

éventuellement contradictoires à partir de leur date présumée de rédaction – le chapitre 1 du livre I fonctionne alors comme une norme permettant d'évaluer l'état d'avancement de la révision des autres parties du texte.

On voit donc ce qu'a d'excessif la critique formulée par Emmanuel Terray contre l'argument philologique d'Aron qu'il baptise argument « de la coupure⁶⁷ ». Selon lui, cet argument ne saurait autoriser une utilisation occasionnelle : ou bien il existe effectivement une divergence théorique substantielle entre l'état final de la pensée et ses versions antérieures et alors on doit rejeter *toutes* celles-ci comme non pertinentes, ou bien une telle divergence n'existe pas et il faut alors renoncer à l'argument de la coupure philologique. Selon Terray, Aron utiliserait stratégiquement cet argument pour écarter les versions du texte s'écartant de son interprétation instrumentaliste. Mais c'est là schématiser à l'excès l'analyse philologique d'Aron en dissociant indûment l'argument de la coupure de la *thèse de continuité*. L'argument de la coupure, c'est-à-dire la possibilité de trier entre des propositions contradictoires sur la base de leur date de rédaction, est indissociable de la thèse de continuité suivant laquelle la pensée de Clausewitz ne change pas substantiellement d'un état à l'autre du texte – il n'y a au mieux que perfectionnement théorique et clarification conceptuelle. L'analyse philologique connaît donc deux mouvements et non un seul comme le prétend Terray : dans un sens, posant la continuité essentielle de la pensée, elle garantit la préservation de l'intégralité du texte, tandis que dans l'autre, posant l'existence d'une coupure dans l'ordre de la perfection de la conceptualisation, elle permet l'opération de tri sans lequel il serait impossible de lever les contradictions apparentes. C'est donc dire qu'il n'y a pas, chez Clausewitz, de contradiction réelle entre les propositions,

⁶⁷ Clausewitz, *op. cit.*, p. 73.

mais seulement des imprécisions, des contradictions apparentes liées à différents états de révision du texte ou des lignes de pensée inabouties.

Néanmoins, la critique de Terray, pour excessive qu'elle est, n'en suscite pas moins le doute : si effectivement l'argument de la coupure permet d'opérer un tri parmi les propositions ne risque-t-il pas de justifier le gommage des aspérités du textes qui sont *en tant que telles* tout autant constitutives de la pensée de l'auteur ? Car le commentaire aronien se revendique d'une fidélité d'*intention* : le texte n'ayant été que très partiellement révisé, le principe herméneutique adéquat pour en saisir le sens est la correction des propositions semblant contredire l'intention explicite de révision de l'auteur. Ce faisant, on risque d'introduire dans la pensée de l'auteur commenté une cohérence qui ne s'y trouve pas, de corriger le texte dans un sens qu'on suppose correspondre à l'intention avouée de l'auteur. Mais il se peut qu'il y ait des *raisons théoriques* et non seulement *circonstanciennes* à l'incapacité de mener à terme la révision de l'ouvrage.

L'argument philosophique de l'abstraction

L'interprétation instrumentaliste repose sur une seconde prémisse, celle-là spécifiquement philosophique. Pour que cette interprétation soit valable, il faut admettre que Clausewitz pense le concept en termes d'abstraction. En effet, suivant la reconstruction que fait Aron de la méthode des définitions, il faut poser qu'il n'existe pas de relation directe entre le concept abstrait de guerre et sa forme concrète – entre les définitions moniste et dualiste – mais au mieux une relation d'affinité⁶⁸. En effet, de l'une à l'autre est franchi le seuil théorique décisif qui sépare l'idéalité de la réalité. La guerre comme duel *n'est qu'un concept* tandis que

⁶⁸ *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, p. 409.

les guerres de renversement en tant que guerres dont la forme s'approche le plus au modèle de la guerre comme duel sont des guerres *réelles*. Certes, elles sont l'un des extrêmes du spectre des guerres possibles, mais en tant que tel, elles sont un possible *réel*⁶⁹. Il ne peut donc y avoir au mieux que qu'une relation de parallélisme entre l'ordre du concept et l'ordre du réel⁷⁰. La neutralisation du risque de montée aux extrêmes est à ce prix puisque celle-ci suit seulement du concept de la guerre comme duel. Poser le concept comme *abstraction* – au sens de ce qui est *coupé* de la réalité – prévient ainsi le risque d'engloutissement de la politique dans une violence échappant à toute maîtrise.

Mais peut-on accepter cette interprétation de la fonction du concept ? Force est de remarquer que si l'on admet qu'entre les définitions moniste et dualiste s'opère bien un saut d'ordre *ontologique* en ce sens que l'on passe d'un mode d'être de la guerre à un autre – de l'abstraction à la possibilité réelle – on rend mystérieuse la stratégie argumentative de Clausewitz. Pourquoi commencer par l'énoncé d'une définition abstraite du concept de guerre pour l'abandonner ensuite sans reste ? Quelle peut être la fonction d'un concept posé abstraitement et *a priori* s'il n'existe aucun phénomène que ce concept est susceptible de subsumer ? Un concept sans intuition est vide. L'argument de l'abstraction permet donc bien de sauvegarder la marge d'autonomie de la politique que requiert une interprétation instrumentaliste et ce en frappant d'irréalité la menace d'une montée

69 Pourtant, dans la mesure où Aron rapproche la distinction des deux espèces de guerre de la démarche idéaltypique de Weber, il faudrait conclure que là encore un gouffre insurmontable sépare le *type pur* du phénomène toujours confus. En fait, comme nous y reviendrons, Aron n'arrive pas tout à fait à surmonter son embarras face à la fonction du concept chez Clausewitz.

70 Au sens où l'on a pu parler du parallélisme psycho-physiologique dans les métaphysiques de Spinoza et Leibniz pour qualifier la relation de correspondance non causale entre les séries indépendantes des états mentaux et des états physiques. Dans l'interprétation aronienne de Clausewitz, il faudrait de même voir la possibilité d'une correspondance non causale entre guerre selon son concept et guerres de la première espèce au sens de guerres de renversement.

aux extrêmes mais elle rend par là même mystérieux le sens qu'il y a à élaborer une telle abstraction. C'est donc à raison que Terray situe sa critique de l'interprétation aronienne sur le terrain de la théorie du concept qu'elle présuppose implicitement⁷¹.

Pourtant, Clausewitz adopte bien le vocabulaire de l'abstraction qu'il oppose effectivement à la réalité : « tout prend une forme différente si l'on passe de l'abstraction à la réalité⁷² », ce qui explique pourquoi la montée aux extrêmes ne se réalise pas dans la réalité. Mais cela suffit-il à conclure au caractère abstrait de cette dernière, c'est-à-dire à lui dénier toute effectivité ? La question qui se pose est en faite : quel sens faut-il donner au concept d'abstraction ?

Suivant une définition classique, l'abstraction désigne une « action de l'esprit considérant à part un élément (qualité ou relation) d'une représentation ou d'une notion en portant spécialement l'attention sur lui, et en négligeant les autres⁷³ ». En ce sens, il n'est d'abstraction que dans le domaine de la pensée et de la représentation. Plus précisément, l'abstraction est une opération de l'esprit sur lui-même en tant qu'il isole en lui-même l'élément d'une *représentation*. En somme, « l'opération propre de l'esprit est, dans l'abstraction, de ne considérer une idée sous aucune existence si ce n'est celle qu'elle a dans l'entendement⁷⁴ ». Si l'on admet une telle définition de l'abstraction, on doit bien admettre que la montée aux extrêmes, pour autant qu'elle est une abstraction, n'a aucune effectivité réelle sans quoi ce serait reconnaître qu'une représentation a *par elle-même* une effectivité, indépendamment de la manière dont elle peut éventuellement

71 Clausewitz, *op. cit.*, p. 51-83.

72 *De la guerre, op. cit.*, p. 55.

73 André Lalande, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, « Quadrige », Paris, 1999, vol. 1, p. 8.

74 John Locke, *Essai sur l'entendement humain*, Vrin, « Bibliothèque des textes philosophiques », Paris, 2006, trad. Jean-Michel Vienne, IV, 9, § 1, p. 417.

déterminer l'action des agents. Or, il semble bien que ce soit ce sens de l'abstraction que postule le commentaire aronien. Le concept de la guerre comme duel qui implique la montée aux extrêmes est une construction de l'esprit qui ne saisit aucune dynamique inhérente au réel ou, plus exactement, la montée aux extrêmes ne suit que de l'*idée* de la confrontation violente de deux volontés, mais les confrontations réelles ne sont pas déterminées par cette idée en tant qu'idée. Certes, dans la mesure où toute guerre suppose l'opposition d'intérêts contradictoires suscitant des réactions passionnelles, il existe bien une possibilité réelle d'amplification de la violence, mais cette amplification serait alors causée non par l'idée de guerre en tant que telle mais par la rencontre de passions et d'intérêts contraires. Le concept ne fournit dès lors qu'un *schème* abstrait, une « construction mentale⁷⁵ », de ce mouvement. Comme le résume Terray, « ce qui gouverne ici de façon latente la pensée d'Aron, c'est une théorie empiriste de la connaissance, posant l'irréductible inadéquation de la pensée et de l'être⁷⁶ ».

Pourtant est-il si évident que le concept ait chez Clausewitz le statut d'une construction mentale ? Aron avance cette thèse à la lumière du rapprochement qu'il établit entre la stratégie clausewitzienne de saisie à partir des extrêmes⁷⁷ et la méthode idéaltypique wébérienne et, plus largement, du fait de « la parenté des problèmes et des méthodes⁷⁸ » avec *L'esprit des lois*. Ce faisant, il peut effectivement avancer que le statut du concept chez Clausewitz est celui d'une construction mentale car, d'une part, la parenté avec la démarche de Montesquieu

75 *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 373.

76 *Clausewitz, op. cit.*, p. 81.

77 « Nous avons adopté chaque fois les points de vue les plus radicalement opposés, c'est-à-dire extrêmes, mais [...] le fait concret de la guerre se situe presque toujours à mi-chemin des deux extrêmes, dont l'un ne le domine que dans la mesure où il s'en rapproche. », *De la guerre, op. cit.*, p. 599.

78 *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 374.

Clausewitz, de la violence à l'État

autorise à concevoir le problème fondamental du militaire comme celui du rapport de la diversité phénoménale des guerres à l'universalité de leur concept et, d'autre part, l'identification, dans la stratégie argumentative, d'une démarche quasi-idéaltypique permet d'interpréter les textes à partir du concept de type idéal tel qu'il est élaboré par Weber en tant que *construction intellectuelle* permettant d'interpréter des phénomènes qui se donnent empiriquement de manière toujours confuse⁷⁹.

Mais Clausewitz ne présente pas le concept comme une construction intellectuelle même s'il parle bien du « domaine abstrait du pur concept⁸⁰ ». S'il va de soi, pour lui, que le concept est une entité mentale, il ne s'ensuit pas que ce concept ne saisisse rien de l'effectivité du réel. Plus précisément, lorsqu'il parle de la « tendance philosophique » et de la « logique pure » de la guerre qu'il oppose aux « forces réellement engagées dans le conflit⁸¹ », il n'oppose pas, comme le suppose Aron, la construction mentale aux déterminations réelles, suivant une méthodologie weberienne, mais une détermination partielle à une détermination plus complète, un peu à la manière dont pour Hegel une représentation est abstraite dans la mesure où elle est considérée indépendamment de ses déterminations qu'elle présuppose pourtant dans son être même⁸². Ainsi, le passage de l'abstraction au réel n'est-il jamais chez Clausewitz parfaitement

79 Max Weber, *Économie et société. 1. Les catégories de la sociologie*, Plon, « Pocket », Paris, 1995, trad. sous la dir. de Jacques Chavy et d'Éric de Dampierre, notamment p. 28-52.

80 *De la guerre, op. cit.*, p. 55.

81 *Ibid.*, p. 67.

82 Georg Wilhelm Friedrich Hegel, *Science de la logique*, Aubier, « Bibliothèque philosophique », Paris, 1947, trad. Serge Jankélévitch, vol. 1, p. 30-31, où l'abstraction est pensée comme le propre de l'entendement réflexif en tant qu'il « abstrait et sépare » mais dont la tâche appelle en elle-même, de par « la lutte des déterminations » qu'elle implique, son propre dépassement « conduisant au véritable concept de raison ». Il n'existe par ailleurs, contrairement à ce que pensait Lénine, aucune influence de Hegel sur Clausewitz. Sur cette idée, voir Vladimir Ilitch Lénine, *Cahier sur Clausewitz*, in T. Derbent, *Clausewitz et la guerre populaire*, Aden, « Grande bibliothèque d'Aden », Bruxelles, 2008, p. 131-167.

équivalent à celui de l'idéal au matériel. Il s'agit plutôt d'une complication progressive du schème initial qui ne retenait qu'une seule détermination – le déploiement de la violence comme moyen spécifique et élément propre de la guerre – qui aboutit à l'abandon des « strictes lois qui poussent les forces aux extrêmes » au profit des « lois du calcul des probabilités⁸³ ». La tendance de tout conflit à monter aux extrêmes est bien une détermination réelle, mais elle n'est pas la seule. En revanche elle est la seule qui se déduise immédiatement de l'idée de la confrontation violente de deux volontés, ce qui explique qu'elle soit la première évoquée. Par conséquent, elle n'est abstraite que pour autant qu'elle n'est considérée qu'à l'exclusion des autres déterminations et non en tant qu'elle est une construction mentale.

Aron a-t-il méconnu cela ? Il nous semble au contraire qu'il a bien vu que la tendance à monter aux extrêmes était une détermination réelle de toute guerre⁸⁴. Néanmoins, face à la contradiction qu'une telle tendance risque d'entraîner avec le principe d'autonomie de la politique retenu par Clausewitz comme représentatif de l'état final de sa pensée, il a été mené à l'interpréter comme une construction mentale, assurant par là même l'interprétation instrumentaliste. En somme, pour Aron, le passage de l'abstrait au concret, compris comme le passage de l'idéal au réel, suffit à expliquer que la violence ne monte pas nécessairement aux extrêmes et donc que l'autonomie de la politique soit non seulement possible mais effective. Aron ne parvient donc jamais tout à fait à dépasser son embarras devant l'usage clausewitzien du concept, ce dont témoigne ses hésitations quant au statut théorique de la guerre absolue – construction mentale rendant possible une

83 *De la guerre, op. cit.*, p. 58.

84 Par exemple, *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 148.

typologie des guerres réelles ou possibilité réelle⁸⁵ ? Sa fidélité à l'*esprit* instrumentaliste le pousse à privilégier l'interprétation idéaltypique comme étant celle vers laquelle *tend* la démonstration, mais le souci de fidélité à la *lettre* le mène à reconnaître en toute honnêteté que Clausewitz ne démontre jamais explicitement l'impossibilité d'une montée aux extrêmes. La contradiction ne peut être surmontée qu'en introduisant un concept de type idéal inconnu de Clausewitz mais jugé fidèle à son intention permettant ainsi de clarifier sa pensée là où il ne disposait pas des moyens théoriques de le faire lui-même⁸⁶.

Mais force est alors de se demander si l'interprétation instrumentaliste peut être maintenue si l'on restitue au concept d'abstraction son sens de *partialité* et non plus d'*idéalité*. La tendance de la violence de guerre à monter aux extrêmes n'est-elle pas en quelque manière totalitaire ?

L'interprétation extrémiste de René Girard

Prendre au sérieux la tendance de la violence de guerre à monter aux extrêmes implique de ne pas lui dénier *a priori* le statut de détermination réelle. C'est ce que prétend faire René Girard dans son commentaire⁸⁷ qui aboutit à la

85 Emmanuel Terray relève à juste titre ces hésitations : *Clausewitz, op. cit.*, p. 79-80.

86 A cet égard, la critique qu'oppose Terray à l'interprétation aronienne nous semble souffrir de la même faiblesse : elles présupposent toutes deux l'existence de quelque chose comme une « théorie du concept » chez Clausewitz ou, du moins, d'un usage théoriquement original de la notion de concept. Or, si cette notion a bien une fonction argumentative importante dans la démonstration, il ne nous semble pas pour autant qu'elle fasse l'objet d'une élaboration particulière, Clausewitz ne considérant le concept que comme une notion générale réunissant les traits communs saillants d'une même classe d'objets. En témoigne le fait que l'usage du terme de concept n'est pas restreint à la seule définition moniste comme semblent le supposer la plupart des commentateurs : la définition trinitaire est ainsi qualifiée d'« établissement du concept de la guerre » (nous proposons cette traduction de *die [...] Feststellung des Begriffs vom Kriege*, Denise Naville ayant traduit par « définition de la conception de la guerre » (*De la guerre, op. cit.*, p. 69), ce qui a l'inconvénient de gommer la continuité de l'usage depuis la définition moniste jusqu'à la définition trinitaire qui n'est que le concept de guerre dans toutes ses déterminations.

87 Girard présente lui-même son commentaire comme une réponse à Aron qui, selon lui, fait dire à Clausewitz tout autre chose que ce qu'il dit réellement (*Achever Clausewitz, op. cit.*, p. 27). Cette volonté explicite de prendre le contre-pied de l'interprétation aronienne, qualifiée de *rationaliste*, constitue une justification supplémentaire de la confrontation des deux textes.

conclusion que, pour autant que la montée aux extrêmes est l'intuition fondamentale de Clausewitz, celle-ci ne saurait faire l'objet de la moindre maîtrise politique, ce qui introduit nécessairement une escalade apocalyptique.

« *La loi implacable du duel*⁸⁸ »

Si l'interprétation instrumentaliste de Raymond Aron tend à privilégier la définition trinitaire de la guerre en tant qu'état final de la pensée de Clausewitz, l'interprétation extrémiste de René Girard insiste plutôt sur « *l'intuition du duel*⁸⁹ », c'est-à-dire sa définition moniste, ce qui conduit à inverser le sens du texte : la guerre demeure toujours, pour le premier, un instrument de la politique quand cette dernière, au contraire, « court derrière la guerre⁹⁰ » pour le second. Mais sur quelles données fonder une telle interprétation ?

Le principal intérêt du commentaire de Girard est sa tentative d'élaborer dans toute sa portée le concept de montée aux extrêmes dont on a vu qu'il ne recevait qu'un traitement ambigu de la part d'Aron. Ce faisant, Girard *paraît* rendre mieux justice à la structure de l'argumentation clausewitzienne. En effet, il semblait mystérieux de commencer l'analyse du concept de guerre à partir d'un modèle abstrait sans effectivité. Certes, on sait depuis longtemps que l'ordre d'exposition peut différer de l'ordre des raisons, mais on voit pourtant mal quelle fonction, même seulement didactique, peut jouer la définition moniste dans la reconstruction herméneutique d'Aron⁹¹. Au contraire, Girard y lit l'annonce de

88 *Ibid.*, p. 55.

89 *Ibid.*, p. 54.

90 *Ibid.*, p. 38.

91 Et de fait, celui-ci tend plutôt à considérer celle-ci comme un « archaïsme » de la pensée de Clausewitz. Lorsque celui-ci a identifié ses deux intuitions décisives – la guerre continuation de la politique et les deux formes de guerre – il aurait essayé de réconcilier avec elles l'idée antérieure de la guerre absolue comme essence de la *vraie* guerre, ce qui implique l'élaboration de la méthode des définitions et l'abandon corrélatif de la définition moniste comme abstraite.

« l'imminente dictature de la violence⁹² » : la logique inhérente au déploiement de la violence ne saurait être résorbée dans une abstraction inoffensive. La montée aux extrêmes est la loi effective de toute guerre en tant qu'elle est justifiable du modèle du duel. Dire cela, c'est interpréter autrement que ne le fait Aron la confrontation de la définition moniste de la guerre à la diversité phénoménale des guerres réelles. En effet, cette confrontation fonctionne pour Aron comme un *révélateur* de l'abstraction excessive du modèle du duel justifiant une *correction* de celui-ci. Pour Girard, au contraire, le modèle du duel est un « point de référence » : « les guerres réelles *tendent vers ce point*⁹³ ». On passe ainsi d'une interprétation en termes de *rupture* entre idéalité et réalité à une autre postulant la *continuité* d'une *tendance immanente* au réel. Les guerres réelles tendent d'elles-mêmes à leur propre perfection, c'est-à-dire à la pleine réalisation de leur concept.

Poser la montée aux extrêmes comme une tendance immanente aux guerres réelles en tant que telles requiert alors de résoudre deux problèmes corrélés : qu'est-ce qui explique cette tendance ? D'où vient que toutes les guerres ne soient pas des guerres absolues si pourtant elles y tendent toutes ? Girard avance la même solution à ces deux problèmes, à savoir l'équivalence entre le concept d'action réciproque et le principe mimétique qu'il a élaboré dans le cadre de son anthropologie religieuse⁹⁴.

La tendance de la violence de guerre à monter aux extrêmes s'explique par le caractère mimétique de toute confrontation et, plus largement, de toute violence spécifiquement humaine. Pour le comprendre, il convient de revenir sur le

92 *Ibid.*, p. 65.

93 *Ibid.*, p. 33.

94 *Ibid.*, p. 40. Girard opère ainsi une « traduction » du texte clausewitzien dans son idiolecte qui est contestable d'un point de vue méthodologique. Néanmoins, sa démarche, pour problématique qu'elle est et dans ses limites mêmes, n'en ouvre pas moins des perspectives intéressantes, ce qui justifie la restitution de celle-ci.

principe général de l'anthropologie girardienne⁹⁵ – le principe mimétique. D'après celui-ci l'ensemble des spécificités des sociétés humaines – le procédé d'homínisation qui distingue l'homme de l'animal – s'explique par le surcroît de mimétisme qui caractérise l'homme⁹⁶. En effet, les hommes s'imitant relativement plus que les animaux une violence qui n'existe pas comme telle chez les animaux s'introduit au sein des groupes de vie humains : l'imitation d'autrui conduit chacun, en agissant comme lui, à orienter ses actions vers les mêmes objets que lui, donc à désirer ce qu'il désire parce qu'il le désire ou semble le désirer. Ce faisant, les désirs de tous convergent vers un nombre d'objets restreint, produisant une concurrence qui introduit nécessairement un antagonisme au sein du groupe. Lorsque le niveau de violence sociale devient trop élevé, le seul moyen d'éviter l'autodestruction du groupe est alors sa canalisation par polarisation sur une victime expiatoire arbitrairement désignée – c'est la « crise sacrificielle » qui se trouve résolue dans le « mécanisme victimaire⁹⁷ ». Ce mécanisme victimaire est ce qui est au fondement du religieux – de ce qui *relie* les individus dans la désignation du bouc émissaire. Mais ce mécanisme ne fonctionne que dans le refoulement du caractère absolument arbitraire de cette désignation, c'est-à-dire dans la *dénégation* de l'innocence foncière de la victime. Par là, l'*institution sociale* est rendue possible en tant que religieusement fondée dans et par le mécanisme victimaire.

Néanmoins, cette dénégation est rendue impossible par la révélation chrétienne en tant qu'elle rend absolument évidente l'innocence absolue de la

95 Pour une courte présentation de la position de Girard dans le champ de l'anthropologie contemporaine, on lira Lucien Scubla, « René Girard ou la renaissance de l'anthropologie religieuse », *Girard*, L'Herne, « Cahier de l'Herne », n. 89, Paris, 2008, p. 105-110.

96 René Girard, *Des choses cachées depuis la fondation du monde. Recherches avec Jean-Michel Oughourlian et Guy Lefort*, Grasset, Paris, 1978.

97 René Girard, *La violence et le sacré*, Grasset, « Pluriel », Paris, 1985, p. 63-134.

victime si bien qu'à la violence sacrificielle, apparaissant dans sa nudité, se trouve soustraite toute effectivité fondatrice. La violence n'en est pas abolie pour autant. Au contraire même, le seul mécanisme régulateur⁹⁸ ayant disparu, elle tend à croître exponentiellement, la violence tournant en quelque sorte à vide, ce qui ouvre à la disjonction *ou bien* l'apocalypse *ou bien* le pardon universel⁹⁹, disjonction caractéristique de ce que l'on pourrait nommer le « christianisme anthropologique » de Girard¹⁰⁰.

Sans ce long détour, il ne serait pas possible de comprendre l'interprétation que donne Girard de la montée aux extrêmes. En effet, pour lui, ce que Clausewitz entrevoit dans la montée aux extrêmes, c'est bien cette dynamique de libération de la violence privée de son mécanisme régulateur et donc de son effectivité fondatrice. Mais dire cela suppose qu'une équivalence puisse être établie entre le concept de montée aux extrêmes et le principe mimétique. C'est l'analyse des trois actions réciproques¹⁰¹ qui lui offre le moyen d'établir cette équivalence. Comme il le remarque à juste titre, la montée aux extrêmes n'est possible que de façon « théorique » dans la mesure où elle postule deux adversaires « rigoureusement semblables¹⁰² ». Dès lors qu'ils sont semblables, chacun anticipe exactement les

98 On pourrait dire *cathartique*.

99 Voir, par exemple, René Girard, *Le bouc émissaire*, Grasset, « Biblio essais », Paris, 1982.

100 Il convient de parler de christianisme anthropologique et non d'anthropologie chrétienne car c'est moins la foi chrétienne qui structure les analyses girardiennes que ces analyses qui fournissent un argument original censé fonder *la vérité anthropologique du christianisme*. Il eût aussi été possible de parler de catholicisme anthropologique, tant la figure du pape est présente (par exemple dans *Achever Clausewitz, op. cit.*, p. 329-352). Néanmoins, cette figure reste fonctionnellement auxiliaire dans l'argument anthropologique de la révélation.

101 Étrangement, Girard affirme que « manifestement le concept est emprunté à la table des catégories de Kant » (*ibid.*, p. 40), alors que l'usage qu'en fait Clausewitz n'a quasiment aucun rapport avec celui de Kant. Il semble bien plus naturel de supposer que le concept est issu de la mécanique newtonienne, ce que justifierait la récurrence des images empruntées à la mécanique. Néanmoins, du fait de l'écho de la révolution newtonienne, le terme était connu et couramment évoqué dans les cercles cultivés de l'époque si bien que la référence peut très bien n'être pas en elle-même significative d'une stratégie consciente d'intertextualité.

102 *Ibid.*, p. 36.

Clausewitz, de la violence à l'État

actions de l'autre puisqu'ils sont ceux que chacun ferait à sa place. Ainsi s'expliquent les actions réciproques menant à la montée aux extrêmes – elle tient son principe d'intelligibilité de la théorie mimétique. Reformulée dans ses termes, il faut dire que la montée aux extrêmes tient sa condition de possibilité de l'*indifférenciation* des deux adversaires¹⁰³. Aussi, si la montée aux extrêmes peut adéquatement s'interpréter comme l'*analogon* du principe mimétique, c'est-à-dire si c'est bien l'imitation qui l'explique, il faut alors en conclure que cette montée est présente dans toute guerre à l'état de *tendance* car l'imitation n'est pas une contingence, mais la *vérité anthropologique* même¹⁰⁴.

Mais alors, si le mimétisme est présent à l'état de tendance dans toute guerre en tant que la confrontation de deux adversaires implique leur imitation réciproque, comment expliquer que toutes les guerres ne soient pas des guerres absolues, c'est-à-dire que cette tendance de se réalise pas complètement ? Ici encore, c'est l'équivalence entre principe mimétique et action réciproque qui permet d'en rendre compte. Car il n'y a crise mimétique qu'en situation d'indifférenciation totale et, effectivement, le schème de la montée aux extrêmes présuppose la confrontation de deux adversaires parfaitement semblables. Or, dès lors que subsistent des différences entre eux, le principe mimétique est en quelque sorte bloqué avant que ne soit atteint le paroxysme de la violence¹⁰⁵. Par là même,

103Pour Girard, la crise sacrificielle s'interprète comme une crise d'indifférenciation. Seule l'institution établit les différences qui rendent viable l'existence collective, mais quand cette différenciation tend à disparaître, la violence resurgit rendant nécessaire une *refondation* qui passe par le mécanisme victimaire.

104Girard suppose donc implicitement que l'intelligence de la guerre entre deux communautés politiques est possible d'après un schème exactement analogue à celui garantissant l'intelligibilité de la violence intersubjective et intracommunautaire. En somme, les communautés politiques, et en particulier les états-nations, sont *comme* de grands individus. Cette analogie est à tout le moins contestable.

105Il faut noter, pour marquer le *contraste*, qu'Éric Weil, dans une lecture de Clausewitz plus attentive à la lettre du texte, établit au contraire que le déploiement paroxystique de la violence est corrélatif d'une *différence* entre la situation politique intérieure de deux États. Cf. « Guerre et politique selon Clausewitz », *art. cit.*, p. 244-246.

Clausewitz, de la violence à l'État

Girard se rend capable d'expliquer la distance qui peut exister entre les guerres réelles et les guerres conformes à leur concept : « ces conditions d'*indifférenciation* ne sont pas encore réunies du temps de Clausewitz¹⁰⁶ ». L'action réciproque, donc, en tant que mimétique, « *provoque et diffère en même temps* la montée aux extrêmes¹⁰⁷ ». Elle la provoque dans la mesure où dans la réciprocité même de l'affrontement, dans le va-et-vient accéléré des victoires et des défaites, les adversaires *tendent* à se ressembler de plus en plus¹⁰⁸. Elle la diffère dans la mesure où les adversaires ne sont pas encore en tout point semblables si bien que la *conflagration* catastrophique est encore ajournée, bien que de plus en plus imminente.

Soit. Restent alors deux problèmes : quel sort peut-on faire de la thématique de l'abstraction, présente chez Clausewitz et décisive dans le commentaire d'Aron ? Et quel statut accorder à la définition trinitaire qui paraît postuler la possibilité d'une maîtrise politique du déploiement de la violence ?

Quant au problème de l'abstraction, Girard ne le thématise jamais comme tel, mais certaines de ses formulations permettent de voir comment il le résout de fait. Le duel est « une abstraction concrète, une idée réalisable¹⁰⁹ ». C'est une abstraction en ce sens que les conditions d'indifférenciation ne sont pas réunies du temps de l'écriture de *De la guerre* : même les guerres napoléoniennes ne font que se rapprocher du modèle de la guerre absolue. Mais la montée aux extrêmes étant une tendance immanente *réelle*, il faut voir que ce rapprochement n'est pas contingent, mais annonce au contraire l'imminence d'une crise d'indifférenciation.

106 *Achever Clausewitz, op. cit.*, p. 36.

107 *Ibid.*, p. 41.

108 *Ibid.*, p. 47.

109 *Ibid.*, p. 113-114.

Clausewitz, de la violence à l'État

Le problème que pose le statut de la définition trinitaire de la guerre est *a priori* plus épineux puisque celle-ci pose une triple détermination de la forme de la guerre par la violence, le commandement et le gouvernement. Comment alors résorber cette multidétermination dans la monodétermination par la violence mimétique ? Il semble devoir y avoir contradiction irréductible. Girard la résout néanmoins en interprétant le passage de la définition moniste à la définition trinitaire¹¹⁰ comme le passage « de la simultanéité des objets dans l'espace à la succession des événements dans le temps¹¹¹ ». La première définition vaut pour l'engagement immédiat de deux armées. Mais cet engagement lui-même n'est pas la conséquence d'un hasard mais d'une décision par une instance politique. Néanmoins, cette instance n'a aucune autonomie puisqu'elle ne décide pas *de* la guerre en tant que telle, mais seulement *du moment* de l'engagement le différant le temps nécessaire « *pour le rendre plus décisif*¹¹² ». Ce faisant, le principe mimétique est souverain à la fois à l'extérieur et à l'intérieur de la guerre. A l'extérieur, parce que de plus en plus les sentiments d'hostilité l'emportent sur les intentions d'hostilité, la haine passionnelle sur la raison instrumentale, ne laissant plus au gouvernement que la souveraineté illusoire de décider du moment du déchaînement d'une violence qui lui échappe déjà complètement¹¹³. A l'intérieur, parce les adversaires qui s'affrontent sont de plus en plus indiscernables. La guerre ne saurait donc être l'instrument de la politique. Au contraire, en tant que son élément est la violence dont le déploiement est mimétique, elle monte nécessairement et de plus en plus aux extrêmes.

110 Significativement, Girard ne parle pas de ce qu'Aron nomme la définition dualiste qui distingue deux espèces de guerres aussi légitimes l'une que l'autre : les guerres de renversement et les guerres d'observation.

111 *Ibid.*, p. 111.

112 *Ibid.*

113 *Ibid.*, p. 37-38.

Le double achèvement nécessaire de Clausewitz

Avant de critiquer cette interprétation qui se présente elle-même comme la reprise d'une pensée « en dilettante¹¹⁴ », il nous faut la suivre jusqu'au bout, même si le caractère arbitraire d'un certain nombre de ces analyses nous autorise à être plus succinct. L'essentiel est de saisir le principe de la lecture girardienne dans la mesure où, malgré son manque de rigueur herméneutique, elle fournit des pistes pour une interprétation institutionnaliste de Clausewitz.

Girard retrouve en fait dans l'intuition du duel l'annonce de l'eschatologie de la modernité¹¹⁵ qui vient car elle saisit l'illimitation principielle de la violence nue privée de son mécanisme régulateur. En ce sens, Clausewitz entrevoit la possibilité de la fin de la guerre *en tant qu'institution*, c'est-à-dire en tant que ce qui diffère le déploiement illimité de la violence, car « les institutions ne tiennent que dans cette résistance à l'apparition du duel¹¹⁶ ». Les institutions en tant qu'elles établissent les conditions d'une existence sociale viable ont en effet cette fonction de refouler le caractère arbitraire de la violence fondatrice, l'innocence de la victime expiatoire. Elles existent ainsi dans l'affirmation que la violence est en elle-même *signifiante* et *justifiée*. Mais cette affirmation n'est possible que tant que cette violence est maîtrisée et cette maîtrise devient impossible dans le schéma du duel. Plus encore, la distinction politique-stratégie-tactique, décisive chez Clausewitz¹¹⁷, se trouve complètement subvertie : si le militaire y voit le moyen de l'autonomie de la politique, l'interprète au contraire peut y lire la loi

114 *Ibid.*, p. 193.

115 « *La montée aux extrêmes est le visage que prend maintenant la vérité pour se montrer aux hommes* », *ibid.*, p. 190.

116 *Ibid.*, p. 189.

117 Selon Clausewitz les trois niveaux sont reliés suivant une relation instrumentale : la tactique est un moyen de la stratégie qui est un moyen de la politique. La tactique correspond à l'emploi des forces dans le combat, la stratégie l'emploi des combats dans le plan de guerre et la politique l'emploi du plan de guerre en vue de la réalisation de certaines fins.

Clausewitz, de la violence à l'État

implacable du duel. En effet, la décision ayant toujours lieu dans le cadre d'un combat, c'est à ce niveau spécifique que s'applique le schéma du duel. Mais alors, si au niveau tactique la violence monte nécessairement aux extrêmes, la maîtrise de cette violence au niveau stratégique puis politique n'est que « bavardage¹¹⁸ ». L'illimitation de la violence se transmet aux niveaux supérieurs.

L'intuition du duel chez Clausewitz a donc une fonction homologue à la révélation chrétienne dans l'anthropologie religieuse de Girard. Elle atteste le caractère absolument arbitraire la violence de guerre devenue impuissante à fonder une institution susceptible d'en maîtriser le déploiement. Mais si l'anthropologue prétend assumer et mesurer dans toute la radicalité de la révélation, la pensée de Clausewitz, au contraire, demeure inchoative et il « ferme tout de suite la porte qu'il a ouverte¹¹⁹ ». D'où la nécessité d'*achever* Clausewitz – et ceci en deux sens. Il faut à la fois mener sa pensée jusqu'à *son terme* logique y *compris* contre Clausewitz lui-même et, ceci fait, c'est-à-dire une fois saisie l'essence eschatologique de celle-ci, *en finir* avec elle, c'est-à-dire esquisser les moyens d'une sortie hors de la dynamique apocalyptique dont elle saisit la logique.

Le commentaire girardien, on le voit, ne se revendique pas de la fidélité à la lettre du texte. Au contraire, il saisit une contradiction à l'intérieur du texte qu'il interprète comme une « interdiction¹²⁰ » que Clausewitz s'impose à lui-même. Il serait en effet déchiré entre son rationalisme hérité des Lumières et l'intuition de la montée aux extrêmes qui annonce plutôt une « *rationalité religieuse*¹²¹ ». Ainsi, si

118 *Ibid.*, p. 170.

119 *Ibid.*, p. 151.

120 *Ibid.*, p. 155.

121 *Ibid.*, p. 152-153

le chapitre 1 du livre I saisit le principe mimétique de l'action réciproque dans toute sa portée, ce même livre I se poursuit par l'analyse du génie guerrier qui maîtrise le déploiement de la violence et des frictions qui bloquent la montée aux extrêmes. Clausewitz postule ainsi que l'existence d'un individu exceptionnel préviendra le déchaînement informe et illimité de la violence¹²². Achever la pensée de Clausewitz, c'est donc libérer l'intuition de la montée aux extrêmes des bornes dans lesquelles il l'a enfermée. Car la montée aux extrêmes est « devenue planétaire¹²³ ». Clausewitz, percevant avant tout l'illimitation principielle de la violence, est « prophétique sans le savoir¹²⁴ ». Il anticipe le monde contemporain où la violence est de plus en plus *déchaînée* et annonce ainsi la possibilité réelle de l'apocalypse, son imminence même.

Il s'agit donc d'en finir avec Clausewitz, non pas en tant que penseur, mais avec ce qu'il a pensé. L'humanité se trouve en fait devant une alternative qui n'est que la répétition ou, pourrait-on dire, l'écho de celle qu'a posé la révélation chrétienne « qui ne laisse aucune autre possibilité que la destruction totale ou la réalisation du Royaume¹²⁵ ». Mais cette réalisation ne saurait être la sortie définitive hors du mimétisme puisque le mimétisme est *la vérité* de l'homme. Il ne peut suivre que de l'élection du *bon* modèle, donc de l'imitation de Jésus Christ¹²⁶.

Le salut ne saurait donc aucunement être politique¹²⁷.

122 Girard perçoit ici à juste titre que l'une des fonctions de la référence à Napoléon est de maintenir ouverte la possibilité d'une maîtrise de la violence dans le cadre de son déploiement, sinon illimité, du moins dans des proportions jusqu'alors inconnues. Cette maîtrise est alors gagée sur l'existence possible du génie guerrier. Nous nous séparons néanmoins de Girard en ceci qu'il nous semble qu'elle n'est que *partiellement* gagée sur cette existence possible. Girard manque – et pour cause ! – les conditions institutionnelles de cette maîtrise.

123 *Ibid.*, p. 353.

124 *Ibid.*, p. 127.

125 *Ibid.*, p. 213.

126 *Ibid.*, p. 214.

127 La pensée de Girard tombe donc sous la critique qu'Arendt fait des pensées eschatologiques qui substituent le problème de la vie au problème véritablement politique de la liberté. A ce sujet, voir Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Seuil, « L'ordre philosophique », Paris,

Clausewitz, de la violence à l'État

Mais que faut-il penser d'une telle interprétation qui conclut de l'analyse de Clausewitz à l'eschatologie chrétienne ? N'y a-t-il pas là une inflation théorique qui a de quoi laisser le lecteur pour le moins sceptique ?

Que faire de René Girard ?

La question de savoir ce qu'on peut faire de René Girard¹²⁸ se pose nécessairement à la lecture d'une telle analyse. Ne faudrait-il pas lui adresser l'éloge ambigu qu'Aron faisait en son temps d'André Glucksmann, auteur selon lui d'un livre « brillant, et, comme il se doit, gratuitement obscur¹²⁹ » ? Certes, l'anthropologue ne prétend pas faire œuvre d'exégète. Il fait lui-même un usage de Clausewitz qui lui permet de penser des phénomènes que Clausewitz n'a ni pensés ni connus. Néanmoins, cet usage prétend s'appuyer sur la saisie de l'intuition fondamentale de *De la guerre*, intuition que l'auteur n'a pas pu, ou voulu, élaborer jusque dans ses conséquences dernières. Par conséquent, il faut se demander ce que cette interprétation peut apporter à une entreprise herméneutique plus fidèle à l'œuvre elle-même.

L'anthropologie girardienne en elle-même est l'objet de nombreuses critiques. Sa prétention panmimétique, c'est-à-dire à expliquer l'ensemble des phénomènes sociaux et, plus largement, spécifiquement humains à partir du seul principe mimétique, a ainsi de quoi laisser circonspect¹³⁰, d'autant plus qu'il s'agit

2014, trad. Carole Widmaier, *et al.*, notamment « La question de la guerre », p. 237-278.

128L'expression est empruntée à Jean-François Kervégan, *Que faire de Carl Schmitt ?*, Gallimard, « Tel », Paris, 2011. Le « cas Girard » se pose dans des termes évidemment différents que ceux du « cas Schmitt », quoique partiellement analogues : le problème demeure celui de la possibilité de l'usage d'intuitions parfois pénétrantes mais corrélatives d'analyses souvent arbitraires ou du moins passablement discutables, bien qu'évidemment moins polémiques d'un point de vue politique.

129*Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 19. Aron parle de *Le discours de la guerre*, L'Herne, « Théorie et stratégie », Paris, 1967.

130Pierre Manent, « Une théorie qui a quelque chose à cacher », *Contrepoint*, n. 14, juin 1974, repris dans *La violence et le sacré, op. cit.*, p. 518-532.

Clausewitz, de la violence à l'État

d'une anthropologie spéculative plus que positive en ce sens qu'elle ne s'appuie que sur très peu de données ethnographiques. Mais il serait méthodologiquement inadmissible d'opposer à son analyse de Clausewitz une fin de non recevoir sur la base d'un rejet *a priori* de sa théorie anthropologique. Au contraire, le principe de charité herméneutique nous enjoint à retenir de cette analyse toutes les intuitions ouvrant à l'étude de problèmes que la lecture du texte clausewitzien pose effectivement à l'interprète. Il nous semble que ces problèmes, tels qu'il est possible de les induire à partir de la lecture de Girard, sont au nombre de trois : quelles sont les conditions de la compatibilité de l'autonomie de la politique et de la dynamique d'une violence qui tend aux extrêmes ? Quel rapport y a-t-il entre le déploiement de la violence et la structure institutionnelle et politique ? Dans quelle mesure la coïncidence entre guerre et violence que postule Clausewitz est-elle valable ?

En premier lieu, l'affirmation selon laquelle Clausewitz aurait entrevu que la politique court après la guerre questionne la justesse de l'interprétation instrumentaliste. En effet, chez Aron, celle-ci était corrélative de la thèse suivant laquelle la définition moniste de la guerre est une construction mentale, ce qui prive la montée aux extrêmes de son statut de nécessité logique. L'amplification de la violence demeure une possibilité réelle qu'il revient d'assumer à une praxéologie de la prudence, mais elle n'est pas le destin de toute guerre. Mais cette solution a l'inconvénient d'euphémiser le pôle de la violence. L'autonomie de la politique est donc gagée sur le statut de fiction¹³¹ de la montée aux extrêmes.

Mais la prise au sérieux du pôle de la violence telle qu'on peut la lire dans le commentaire de Girard pose en retour la question de la compatibilité de

¹³¹Au sens étymologique de *fait fabriqué*.

l'autonomie de la politique qui passe par la maîtrise du déploiement de la violence et de la dynamique « extrémiste » de ce déploiement. L'anthropologue conclut au contraire d'Aron à l'inanité de la prétention à une quelconque maîtrise politique d'une violence qui est dors et déjà déchaînée. Sans le suivre dans les conséquences eschatologiques qu'il tire de cette lecture et qui font de lui un représentant par excellence de la raison apocalyptique¹³², force est de constater qu'on ne saurait si facilement exorciser le spectre d'une violence échappant tendanciellement à toute maîtrise politique. Certes, l'anthropologie girardienne est connue pour son incapacité à penser la spécificité du politique en tant que rapport spécifique d'une communauté à elle-même sur le mode de l'auto-organisation¹³³. Mais, indépendamment de ses attendus théoriques aporétiques, la perception girardienne d'une contradiction entre tendance de la violence à monter aux extrêmes et affirmation de l'autonomie de la politique ne laisse pas de perturber l'interprétation instrumentaliste. En rester à la thèse que la politique court derrière la guerre serait évidemment insuffisant, ne serait-ce que parce qu'elle est en contradiction totale avec le propos de Clausewitz. Mais cette contradiction requiert une solution formulée dans d'autres termes que ceux de l'interprétation aronienne qui résulte d'un « choix de l'optimisme¹³⁴ ». Il faut poser à nouveaux frais la question de la compatibilité de la politique et de la montée aux extrêmes.

132L'expression est de Michaël Fœssel, *Après la fin du monde. Critique de la raison apocalyptique*, Seuil, « L'ordre philosophique », Paris, 2012, qui oppose, un peu schématiquement, deux attitudes philosophiques à l'égard de la modernité : ou bien le privilège accordé à la préservation d'une vie considérée comme menacée aboutissant à un « cosmopolitisme de la survie », ou bien l'investissement du monde comme lieu de décision des sens possibles de l'existence ouvrant à un « cosmopolitisme existentiel ». Fœssel ne parle pas directement de Girard mais développe en revanche une critique de Jean-Pierre Dupuy dont l'inspiration est explicitement girardienne. Voir, par exemple, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Seuil, « Points essais », Paris, 2004.

133Sur cette critique aboutissant à une intéressante proposition d'amendement de la théorie mimétique, on pourra lire Lucien Scubla, « Sur une lacune de la théorie mimétique : l'absence du politique dans le système girardien », *Cités*, PUF, vol. 1, n. 53, p. 107-137.

134L'expression est de Terray. Cf. *Clausewitz, op. cit.*, p. 72.

Clausewitz, de la violence à l'État

D'autre part, il nous semble que, dans sa lecture, Girard esquisse *en négatif* les linéaments d'une interprétation institutionnaliste de Clausewitz. Il perçoit en effet une contradiction entre déploiement illimité de la violence et institution régulatrice, si bien que le militaire annoncerait malgré lui la fin de la guerre comme institution¹³⁵. En ce sens, Girard se situe à l'opposé d'une interprétation institutionnaliste puisque la vérité de *De la guerre* serait le constat de la fin de toutes les institutions. La montée aux extrêmes implique la dissolution de l'institution. Et pourtant elle subsiste ! Ainsi est-on tenté de réagir en paraphrasant Galilée. Girard ne se paie-t-il donc pas de mots lorsqu'il relève cette contradiction ? Il est indéniable que Clausewitz n'a jamais thématiquement la fin de la guerre comme institution. Mais celui-ci n'en a pas moins posé la possibilité de conflits où l'effort se déploie jusqu'à son « paroxysme » ; « on perdrait alors de vue la discussion des exigences politiques, les moyens n'auraient plus de rapport avec la fin¹³⁶ ». Certes, ces cas sont exceptionnels mais en toute rigueur pas absolument impossibles. La violence, si elle connaît un déploiement paroxystique, échappe donc à la maîtrise politique de son déploiement, la relation instrumentale entre politique et guerre ne vaut plus. Il existe bien une probabilité non nulle qu'elle s'autonomise. Aussi, sauf à postuler comme Girard que cette autonomisation a déjà eu lieu, il convient de se demander d'où vient cette exceptionnalité. Or, il nous semble que l'anthropologue soutient à raison que l'institution¹³⁷ fonctionne comme un régulateur de la violence. Il ouvre ainsi la voie à une lecture institutionnaliste de Clausewitz qui cherche à mettre en

135 *Achever Clausewitz, op. cit.*, p. 26.

136 *De la guerre, op. cit.*, p. 678.

137 Girard utilise néanmoins le terme d'institution de manière très indéterminée et il nous faudra affiner le sens de ce concept par la suite.

évidence les conditions institutionnelles de la maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre là où Aron privilégiait le pari sur la rationalité de l'agent.

Enfin, lorsque Girard affirme que le déploiement illimité de la violence est corrélative de la fin de la guerre comme institution il opère une disjonction entre deux notions dont Clausewitz et Aron postulent *a priori* la coextensivité. En effet, la guerre se comprend dans un double rapport de *continuité* au niveau des fins politiques et de *rupture* au niveau des moyens mis en œuvre. C'est donc dire que la guerre se définit par la spécificité du moyen qu'elle constitue, à savoir le déploiement stratégique de la violence physique¹³⁸ en vue de la réalisation de certaines fins politiques. Cette construction établit donc de fait la convertibilité réciproque du déploiement de la violence physique légitime¹³⁹ et de la guerre : le déploiement stratégique de la violence physique *est* la guerre et la guerre *est* le déploiement stratégique de la violence physique. Or, cette convertibilité présuppose comme sa condition de possibilité qu'effectivement l'État « revendique avec succès pour son propre compte *le monopole de la violence physique légitime*¹⁴⁰ » comme disait Weber. En effet, si cette revendication devait échouer, c'est-à-dire s'il existait des violences physiques légitimes non étatiques,

138Car, selon la formule aussi belle que mystérieuse de Clausewitz « il n'existe pas de violence morale, en dehors des concepts d'État et de Loi », *ibid.*, p. 51. Un sens plausible de cette formule est que ces concepts enveloppent le concept d'obligation en tant qu'il est irréductible au concept de contrainte physique. L'État et la loi ne subsistent pas que par un certain rapport de force, mais aussi en vertu de ce qu'on pourrait qualifier d'une certaine « force morale » pour reprendre l'expression que David Lyons utilise à propos des droits. Sur cette notion, on lira « Utility and Rights », in *Rights, Welfare, and Mill's Moral Theory*, OUP, New York, 1994, p. 127-175. Puisqu'il n'existe pas d'État des états, le règlement de leurs conflits ne saurait mobiliser d'autre violence que physique – ce qui n'exclut pas, au contraire, que cette violence physique soit partiellement déterminée dans sa forme même par la présence d'une composante morale – les forces morales.

139Le terme de légitimité n'est pas de Clausewitz. Il vise simplement le fait que Clausewitz étudie exclusivement le cas de la violence de guerre, ce qui n'exclut pas *a priori* la possibilité d'une violence en dehors du cadre de la guerre, mais elle serait alors *ipso facto* une violence extrapolitique et, en ce sens, illégitime.

140*Le savant et le politique, op. cit.*, p. 101.

alors l'équivalence du déploiement stratégique de la violence physique par l'État et de la guerre en tant que déploiement stratégique d'une violence physique reconnue légitime ne serait plus valable. Des guerres non étatiques seraient possibles¹⁴¹. Or, dans son commentaire, Girard rend visible cette thèse de convertibilité réciproque qui relève pour Clausewitz du « cela va de soi ». En mettant en lumière son statut de postulat, il rend possible le questionnement de son évidence ouvrant à une réflexion sur la nature des guerres contemporaines qui ne mettent plus nécessairement aux prises deux états¹⁴².

En dépit de son manque de rigueur herméneutique, l'interprétation extrémiste que propose Girard permet l'émergence de questions que ne posait pas comme telles l'interprétation instrumentaliste d'Aron, plus satisfaisante à bien des égards. Ce faisant, elle appelle à une nouvelle analyse de la dialectique de la politique et de la violence chez Clausewitz.

Vers une interprétation institutionnaliste

La mise en regard des interprétations instrumentaliste et extrémiste permet donc d'identifier le lieu d'une difficulté dans l'entreprise d'élucidation du texte clausewitzien : la dialectique de la politique et de la violence telle qu'elle est déployée notamment dans le chapitre 1 du livre I. La question qui se pose est alors : comment l'affirmation de l'autonomie de la politique peut-elle être compatible avec l'identification d'une tendance de la violence à monter aux extrêmes ? Aron et Girard semblent penser tous deux, quoique suivant des perspectives opposées, qu'il n'est pas possible de maintenir ces deux pôles en

141Notons que réciproquement Balibar étudie la perspective du déploiement de violences non guerrières ni même immédiatement politiques. Cf. *Violence et civilité, op. cit.*

142On parle alors couramment de guerres asymétriques ou de conflits à basse intensité, sans que ces expressions soient parfaitement synonymes. Dans les deux cas, on se situe néanmoins en dehors du cadre traditionnel du monopole étatique de la violence physique légitime.

Clausewitz, de la violence à l'État

même temps. Ou bien la tendance à monter aux extrêmes n'est qu'une abstraction, ou bien l'affirmation d'autonomie de la politique n'est que bavardage. Il y a disjonction sans moyen terme. Mais, ce faisant, ne risque-t-on pas l'hémiplégie ? Car Clausewitz ne prétend aucunement choisir entre ces deux pôles.

Les solutions d'euphémisation

Clausewitz affirme bien que dans le déploiement extrême de la violence la fin politique est engloutie¹⁴³. En effet, ce déploiement pose en lui-même un objectif qui suit de sa nature même. Dans la mesure où la violence est déployée en vue d'imposer notre volonté à l'adversaire et où l'adversaire *réagit* en déployant à son tour une violence, ce déploiement pose comme son objectif nécessaire l'abatement de l'adversaire, c'est-à-dire l'annihilation de sa volonté de résister par un déploiement de violence réactive. Mais alors, si le déploiement de la violence en tant que tel pose un objectif qui lui est inhérent, l'instrumentalisation de ce déploiement au profit d'une fin d'un ordre supérieur est problématique car cet objectif ne paraît pas pouvoir souffrir de composition. Et effectivement Clausewitz explique que la *réapparition* de la fin politique est corrélative de la non réalisation de la montée aux extrêmes¹⁴⁴. Mais c'est la cause de ce blocage de la montée aux extrêmes qui paraît dès lors mystérieuse. Comment un usage maîtrisé de la violence est-il possible quand l'atteinte de son objectif implique un déploiement maximal de la violence ?

Nous proposons de parler de *solution d'euphémisation* pour qualifier la stratégie herméneutique d'Aron et Girard ainsi que d'un certain nombre d'autres

¹⁴³*De la guerre, op. cit.*, p. 58. Denise Naville traduit par « objectif ». Mais comme le remarque Aron, Clausewitz distingue entre fin politique (*der politische Zweck*) et objectif (*das Ziel*) qui est strictement militaire. Or, Clausewitz use bien du terme *Zweck* ici. Cf. *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 92.

¹⁴⁴*De la guerre, op. cit.*, p. 58-59.

commentateurs après eux¹⁴⁵. Selon elle, l'intelligibilité du texte clausewitzien requiert d'identifier quel est le pôle de la dialectique *privilegié* par Clausewitz car il est rigoureusement impossible d'affirmer leur compossibilité. C'est ainsi qu'Aron postule, relativement à l'action humaine, une restriction du domaine de validité du concept de nécessité au seul ordre du concept. Ce faisant, la montée aux extrêmes ne saurait avoir le statut de nécessité réelle¹⁴⁶. Elle n'est pas inéluctable parce que, *même si Clausewitz ne le dit pas explicitement*, une entente des adversaires qui repose sur leur compréhension mutuelle¹⁴⁷ demeure toujours possible¹⁴⁸. Ce faisant, un mouvement de descente, contraire au mouvement d'ascension, est possible et le cours réel de la guerre est alors fonction de la composition de ces deux mouvements. Mais cette solution suppose de considérer qu'il n'existe aucun rapport entre la *nécessité conceptuelle* de la montée aux extrêmes et la *possibilité réelle* de l'escalade. D'autre part, il faut aussi faire l'hypothèse que Clausewitz a bel et bien identifié la possibilité d'un tel mouvement

145Ainsi, Emmanuel Terray identifiant à juste titre l'effet rétroactif des moyens sur les fins, est-il conduit à poser la possibilité de deux cas lors desquels la violence supprime de fait l'autonomie de la politique – lorsque qu'il y a extrême éloignement dans la politique objective (guerres de civilisation) ou extrême proximité dans la politique subjective (guerres civiles). Par conséquent, *à la limite*, la violence abolit l'autonomie de la politique au sens subjectif en tant qu'elle suppose une différence entre fins politiques et objectifs militaires. Cf. *Clausewitz, op. cit.*, p. 69-72. Terray aboutit donc à ce qu'on pourrait qualifier d'une solution d'euphémisation faible selon laquelle ce n'est qu'à la limite que l'incompatibilité de l'autonomie de la politique et de la tendance de la violence à monter aux extrêmes est éprouvée, mais cette limite *peut* être atteinte.

146« L'absence de nécessité caractérise seulement le monde réel *de la guerre*, autrement dit un monde d'action humaine. », *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 297, n. 4.

147Aron retrouve ainsi, dans son analyse, les analyses de Thomas Schelling. Chaque belligérant a des buts de guerre et des moyens limités et est à même d'imaginer ceux de l'autre, aussi, même en l'absence de communication, un accord tacite quant à l'acceptation et à la proscription de certaines formes de belligérance est possible, ce qui permet d'éviter la montée aux extrêmes. Cf. Thomas C. Schelling, *Stratégie du conflit*, PUF, « Perspectives internationales », Paris, 1986, trad. Raymond Manicacci.

148C'est sur cette base qu'Éric Weil peut interpréter la violence des guerres révolutionnaires et impériales comme résultant d'un différentiel relatif au degré de participation du peuple au conflit. *Essais et conférences, op. cit.*, p. 245-246. On pourrait alors dire, suivant l'interprétation aronienne, que la compréhension mutuelle des adversaires n'était alors plus possible, expliquant le surcroît de violence de ces guerres.

descendant, même s'il ne l'a pas explicitement dit. Or, une telle hypothèse est discutable d'un point de vue herméneutique.

Si l'on laisse de côté le problème que pose nécessairement l'affirmation que Clausewitz a identifié la possibilité d'un mouvement de descente *reposant sur une compréhension mutuelle des belligérants* bien qu'il n'en ait rien dit, il demeure qu'il doit supposer une fracture entre l'ordre du réel et l'ordre du concept qui est, on l'a vu, problématique. Cette rupture est pourtant requise car seule elle permet l'euphémisation du pôle de la violence : elle explique que la violence ne monte pas *nécessairement* aux extrêmes dans son déploiement. L'espace pour une interprétation instrumentaliste est ainsi préservé. Par conséquent, l'intelligence du texte clausewitzien requiert une décision théorique : le choix du pôle de la dialectique de la violence et de la politique qu'il convient de privilégier afin d'éviter que la contradiction fragilise l'édifice théorique.

Mais cette solution ne va pas sans poser de problème puisqu'elle suppose de corriger le texte là où il paraît s'éloigner de celle-ci. Nous avons déjà relevé cette difficulté, aussi n'est-il pas nécessaire de développer plus avant. Il convient en revanche de remarquer que Clausewitz ne paraît pas apporter de réponse univoque au problème de la contradiction possible de la violence et de l'autonomie de la politique. Certes, il affirme que la montée aux extrêmes ne se réalise pas comme telle dans la réalité, mais il n'est que peu disert quant à la cause de cette non réalisation¹⁴⁹. Clausewitz ne semble donc pas *percevoir* de contradiction réelle entre la montée aux extrêmes telle qu'elle se réalise réellement et l'autonomie de la

¹⁴⁹Il en évoque essentiellement trois : la connaissance partielle de l'adversaire, l'extension temporelle de toute guerre, la relativité de l'enjeu. A cela, s'ajoutent la supériorité de la défense sur l'attaque et l'incertitude quant à la situation qui induit un comportement de prudence. Ces considérations s'accordent partiellement avec l'interprétation instrumentaliste d'Aron, mais il nous semble qu'il sous-estime l'importance de la régulation institutionnaliste qui seule rend possible la maîtrise instrumentale. Cf. *De la guerre, op. cit.*, p. 55-58 et 62-64.

politique. Selon lui, la contradiction ne se pose pas *comme telle*. En fait, la solution d'euphémisation requiert d'identifier une contradiction réelle entre les deux pôles là où Clausewitz ne la perçoit pas.

Girard procède de même, quoique suivant une direction opposée. « Penser la guerre comme "poursuite de la politique par d'autres moyens", [...] c'est donc *perdre de vue l'intuition du duel*.¹⁵⁰ » De manière plus radicale qu'Aron, Girard pose la contradiction réelle de la montée aux extrêmes et de l'autonomie de la politique. Néanmoins, moins subtil que lui, il se contente explicitement de choisir entre les deux pôles sans s'embarrasser d'expliquer précisément comment Clausewitz a pu affirmer la validité de deux propositions incompatibles. Plus exactement, il fait l'hypothèse d'une dissimulation volontaire de cette contradiction motivée par la peur provoquée par l'intuition de la montée aux extrêmes¹⁵¹. Là encore, la solution consiste en une euphémisation d'un des deux pôles. L'intelligence du texte clausewitzien requiert de faire la part de la violence et de l'autonomie de la politique. Cette dernière n'est que bavardage et vaine tentative de prévenir la dynamique apocalyptique qu'identifie l'intuition du duel.

Aron et Girard, par-delà l'opposition radicale de leur interprétation, partagent donc bien le même *présupposé* – il existe une contradiction réelle entre l'autonomie du politique et la tendance de la violence à monter aux extrêmes – et proposent le même *type de solution* – il convient d'identifier le pôle de cette dialectique qui est privilégié par Clausewitz et corrélativement d'euphémiser l'autre pôle afin de lever la contradiction. Mais cette stratégie est problématique car au choix de privilégier l'un des deux pôles on pourra toujours opposer « et

¹⁵⁰Achever Clausewitz, *op. cit.*, p. 54.

¹⁵¹*Ibid.*, p. 165.

pourquoi pas l'autre » ? Certes, l'interprétation aronienne a pour elle la fidélité à l'intention affichée de Clausewitz et une rigueur philologique supérieure à celle de Girard. Mais cela suffit-il ? L'objection d'arbitraire dans le choix du pôle à privilégier ne se laisse pas si facilement dissoudre car nulle part Clausewitz ne prétend établir un tel privilège.

En fait, tant qu'on maintient le présupposé que la contradiction entre les deux pôles se pose réellement dans le texte de Clausewitz on ne peut définitivement résoudre l'antinomie des solutions d'euphémisation. Si, chez Kant, la résolution des antinomies de la raison pure requiert la distinction de l'ordre des phénomènes et de l'ordre des noumènes, distinction qui permet de montrer que les thèses opposées ne sont pas vraiment contradictoires¹⁵², il faut en revanche, chez les commentateurs de Clausewitz, identifier le présupposé commun de leurs solutions afin de montrer que leur contradiction est strictement corrélative de l'acceptation de ce présupposé. Conséquemment, si la contradiction entre violence et politique n'est pas réelle mais seulement *potentielle*, les solutions d'euphémisation apparaissent superflues. La contradiction est-elle donc réelle ?

La montée aux extrêmes énonce-t-elle les faits ?

Il est temps désormais de quitter les commentaires pour le texte lui-même. Le détour n'a néanmoins pas été fait en vain puisqu'il a permis l'émergence du lieu d'un problème. Mais la résolution de ce problème requiert de revenir au texte lui-même. Comment donc Clausewitz articule-t-il l'affirmation de l'autonomie de la politique et l'identification des « strictes lois qui poussent les forces aux extrêmes¹⁵³ » ?

152 Emmanuel Kant, *Critique de la raison pure*, Flammarion, « GF », Paris, 2006, trad. Alain Renaut, p. 416-515.

153 *De la guerre, op. cit.*, p. 58.

Clausewitz, de la violence à l'État

Contrairement à ce que supposent les solutions d'euphémisation d'Aron et Girard, il nous semble qu'il n'y a pas, dans le texte de *De la guerre*, de contradiction réelle mais au mieux – ou au pire – *potentielle* entre les deux pôles de la dialectique de la violence et de la politique. Ces commentateurs considèrent en effet que la loi de montée aux extrêmes obéit à une logique du tout ou rien : ou bien elle est une loi *réelle* et alors la guerre ne saurait – au moins à terme – connaître, dans sa forme, d'autre détermination que celle-ci, ou bien elle n'est qu'une construction *mentale* et la forme de la guerre n'est pas du tout déterminée par elle puisqu'elle n'est qu'un schème élaboré pour rendre intelligible l'ascension de la violence, certes toujours possible mais nullement nécessaire, c'est-à-dire nullement *nécessitée* par une loi réelle. Or, aussi ingénieuses soient-elles, aucune de ces solutions ne correspond exactement au mouvement du texte. Car Clausewitz affirme *en même temps* la réalité et l'abstraction de cette loi. L'erreur d'Aron et Girard est de considérer qu'il faille choisir entre ces deux propriétés.

La montée aux extrêmes est réelle en tant qu'elle est la résultante nécessaire d'une confrontation violente de deux adversaires qui ne saurait connaître d'autre fin – au deux sens du terme – que la défaite de l'autre¹⁵⁴. Aron insiste à juste titre sur le fait que le modèle du duel qui sert à l'élaboration de la définition moniste de la guerre d'où suit l'identification de la montée aux extrêmes est un modèle *abstrait* : les adversaires sont postulés des acteurs individuels, l'affrontement est considéré indépendamment de son origine et de ses fins politiques, donc comme une réalité autonome qu'il n'est pas, ses déterminations spatiales et temporelles sont réduites à la ponctualité d'un combat *hic et nunc*¹⁵⁵,

154« La guerre est un acte de violence et il n'y a pas de limite à la manifestation de cette violence. », *ibid.*, p. 53.

155*Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 112.

etc. Mais il en conclut à tort à l'abstraction de la loi identifiée au moyen de ce modèle abstrait. Au contraire, cette schématisation est méthodologiquement motivée, car ce n'est que par l'élimination méthodiquement orchestrée des déterminations contextuelles qu'il est possible de mettre en évidence l'existence d'une détermination inhérente au fait que la guerre se donne comme un *déploiement de violence*. Clausewitz entreprend ainsi de prendre au sérieux le fait que la violence est *l'élément* de la guerre¹⁵⁶.

La violence est posée par Clausewitz comme l'élément de la guerre. Plus précisément, c'est le duel qui est posé comme élément, mais seulement en tant que ce modèle rend possible la réduction méthodique de la guerre au seul déploiement de la violence physique. Or, sa définition courante pose l'élément comme une partie *simple* d'un composé. Simple, ici, signifie irréductible. Dire que le duel, en tant qu'il est le schème du déploiement pur de la violence physique, est l'élément de la guerre, c'est donc poser que toute guerre, en tant que telle, est partiellement *composée* d'un tel déploiement. C'est donc poser, en même temps, que la guerre est un *composé* et non une forme simple. Or, la traduction de Denise Naville efface doublement cette thèse. En traduisant *das Element* par l'essence, elle substitue une logique de réduction des phénomènes à une essence à une logique de composition des phénomènes par une pluralité de déterminations. De plus, on lit dans la préface de Clausewitz que sa démarche doit se comprendre comme « la volonté de scruter l'essence des phénomènes de guerre, de montrer leur lien avec la nature de la chose ». Mais le texte allemand parle plus précisément de « leur

¹⁵⁶Il y a, dans *De la guerre*, un usage récurrent et significatif du vocabulaire de l'élément, mais la traduction de Denise Naville ne le rend pas de manière systématique, ce qui tend à rendre invisible cet usage dans le texte français. C'est ainsi que Clausewitz définit le duel comme l'élément (*das Element*) de la guerre alors que le texte français le rend mystérieusement par le terme d'essence, ce qui donne un autre sens à la démonstration. Cf. *De la guerre*, *op. cit.*, p. 51.

Clausewitz, de la violence à l'État

lien avec la nature des choses dont ils sont composés¹⁵⁷ ». Si la guerre est donc bien posée comme ayant une *essence*, condition sur laquelle est gagée la possibilité d'une théorie de la guerre se rapportant à un objet consistant, il n'en demeure pas moins qu'elle est, dans son essence même, *composée*.

Néanmoins, Clausewitz parle de *l'élément* de la guerre, avec l'article défini, et non d'*un* de ses éléments. Comment dès lors une logique de la composition peut-elle être compatible avec une affirmation d'unicité élémentaire ? Si le duel ne détermine la forme de la guerre qu'en tant qu'il en est un des composés, comment peut-il être cependant le seul élément ? Une réponse adéquate nous paraît requérir la distinction de *plusieurs modes de détermination* de la forme de la guerre. En tant que la guerre se donne d'abord comme « *un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté*¹⁵⁸ », sa forme est déterminée par la logique inhérente à un tel déploiement de violence physique. C'est la *détermination élémentaire* de la forme de la guerre. Mais toute guerre prend toujours place dans un contexte particulier et met aux prises des acteurs particuliers. Par conséquent, la détermination élémentaire n'est pas la seule. Elle entre nécessairement en composition avec des *déterminations contextuelles* : situation sociale et historique, intensité du sentiment d'hostilité, nombre des forces en présence, temps nécessaire à leur mobilisation, état des forces morales, connaissance de l'adversaire, etc.

Les déterminations élémentaire et contextuelles ne sont donc pas du même ordre et c'est pourquoi Clausewitz peut avancer sans contradiction qu'il n'y a qu'un élément, au sens strict, qui entre dans la composition de toute guerre en tant que

157Il s'agit de la traduction que nous proposons de « *ihre Verbindung mit der Natur der Dinge, aus denen sie zusammengesetzt sind*. ». Pour le texte français, cf. *ibid.*, p. 47.

158*Ibid.*, p. 51.

telle. En effet, toute guerre est un déploiement de violence. Sans ce déploiement au moins possible¹⁵⁹, il n'y a pas de guerre. Mais ce déploiement s'opère nécessairement dans un certain contexte qui détermine la forme qu'il peut prendre. Néanmoins, ce contexte en tant que tel est contingent, non pas au sens où il pourrait ne pas être – ce serait absurde – mais au sens où il est variable. Par conséquent, Clausewitz pose que la guerre est déterminé d'une part par la logique inhérente au fait qu'elle est un déploiement de violence physique et d'autre part par le fait que ce déploiement est toujours contextuel. Et ce contexte ne saurait, au sens strict, être qualifié d'élément puisqu'il est lui-même le *composé* d'un nombre indéfini de facteurs de détermination dont le théoricien ne peut relever que les plus importants. Or, un facteur déterminant dans un contexte x ne le sera pas nécessairement dans un contexte y ou pas de la même manière¹⁶⁰, si bien qu'il est impossible de comprendre ces facteurs comme des éléments. Seule la violence est donc l'élément de la guerre, c'est-à-dire entre nécessairement dans la composition de sa forme.

La distinction des deux ordres de déterminations est décisive car elle explique pourquoi la contradiction entre politique et violence n'est que potentielle. En tant qu'elle est un déploiement de violence, la guerre doit bien monter aux extrêmes, mais en tant qu'elle a toujours lieu dans un contexte particulier, la montée aux extrêmes est *bloquée* par la présence d'autres facteurs déterminants. Ainsi, par exemple, la mobilisation des forces implique-t-elle toujours une

159Clausewitz insiste sur l'idée que le combat est « l'unique activité efficace de la guerre », *ibid.*, p. 79. Mais cette effectivité ne résulte pas nécessairement de sa *réalité*, elle peut tout aussi bien suivre de sa seule *possibilité*. Un intéressant commentaire de cette effectivité du possible est proposée par Hervé Guineret, *Clausewitz et la guerre*, PUF, « Philosophies », Paris, 1999, p. 67-69.

160D'où l'importance accordée par Clausewitz au « jugement stratégique » qui évalue la part relative de chaque détermination afin d'élaborer un plan de guerre le plus adéquat possible aux fins poursuivies. Cf., par exemple, *De la guerre, op. cit.*, p. 561.

Clausewitz, de la violence à l'État

temporalisation qui rend impossible la concentration de toutes les forces en un même temps et un même lieu¹⁶¹. Clausewitz propose le concept de *frictions* pour qualifier ces effets bloquants inhérents au contexte de guerre¹⁶².

Aron et Girard tendent à comprendre la dialectique de la violence et de la politique comme n'ayant que deux temps : d'abord l'affirmation d'illimitation principielle du déploiement de la violence, puis celle de l'autonomie de la politique dont la maîtrise du déploiement de la violence par l'État est le corollaire. Ainsi comprise, la contradiction entre les deux pôles est bien réelle et requiert l'euphémisation de l'un des deux. Mais cette dialectique compte non pas deux mais trois temps : l'identification de la violence comme élément de la guerre dont la logique propre est de monter aux extrêmes, puis la contextualisation de ce déploiement de la violence aboutissant à la mise en évidence de l'existence de facteurs bloquants et enfin la réapparition de la maîtrise politique de ce déploiement permis par la limitation *préalable* de la montée aux extrêmes¹⁶³. Par conséquent, la restitution des trois temps de cette dialectique permet de lever la difficulté en montrant que la contradiction entre les deux pôles n'est que *potentielle* dans la mesure où la montée aux extrêmes est toujours déjà bloquée au moment où intervient l'affirmation de l'autonomie de la politique. Par opposition avec les solutions d'euphémisation, nous proposons de parler de *solution de composition* pour qualifier notre interprétation, dans la mesure où elle s'appuie sur la mise en évidence de l'existence de deux ordres de déterminations entrant

161 *Ibid.*, p. 56-57.

162 *Ibid.*, p. 109-111.

163 De manière significative, Clausewitz écrit que, pourvu que la montée aux extrêmes ne se réalise pas, la fin politique réapparaît. L'allemand dit : « *Nun tritt der politische Zweck wieder hervor.* » C'est donc dire que celle-ci ne peut effectivement déterminer la forme et le cours de la guerre que pour autant que la montée aux extrêmes a été préalablement bloquée. Cf., pour le texte français, *ibid.*, p. 58-59.

nécessairement en composition : il n'est pas nécessaire de choisir entre les deux pôles – les différentes déterminations se composent.

Reste alors une question : quel est le statut exacte de la détermination politique au sens subjectif de la forme de la guerre ? Car tel est bien le cœur de l'interprétation instrumentaliste soutenue par Aron et, dans une certaine mesure, par Clausewitz lui-même. Dire que la politique, au sens subjectif, détermine la forme de la guerre, c'est dire que la guerre est un instrument de la politique. Mais pour qu'elle soit un instrument, il faut qu'elle soit, en quelque manière, « utilisable ». Il faut donc que la violence ne monte pas nécessairement aux extrêmes, sans quoi, à peine déclenchée, la guerre échapperait à toute maîtrise. Aussi faut-il bien voir que la possibilité d'une maîtrise de la violence est corrélative du blocage *préalable* de la montée aux extrêmes. Plus précisément – puisque nous sommes dans l'ordre synchronique des préconditions de possibilité¹⁶⁴ et non dans l'ordre diachronique de la succession –, elle est corrélative d'un contexte qui, rendant impossible la montée aux extrêmes, rend par là même possible la maîtrise du déploiement de la violence. La détermination politique, au sens subjectif, de la forme de la guerre est donc rendue possible par un certain contexte. Il s'agit alors de l'émergence d'un *troisième* ordre de détermination qui vient s'ajouter aux déterminations élémentariste et contextuelles, mais, en toute rigueur, cet ordre demeure sous la dépendance logique des déterminations contextuelles puisqu'elles seules le rendent possible¹⁶⁵. Notre lecture nous semble

164Nous développerons plus bas la nécessité de distinguer entre *préconditions contextuelles de possibilité* et *conditions institutionnelles d'effectivité* de la maîtrise du déploiement de la violence.

165En d'autres termes, il faut dire qu'il existe une antériorité logique de la détermination de la forme de la guerre par son contexte sur sa détermination par la volonté humaine qui prétend à sa maîtrise. Eberhard Kessel en conclut à une détermination relativement plus forte du premier sur la seconde. C'est peut-être juste, mais il nous semble plus intéressant de relever que c'est le premier qui rend possible la seconde. Voir, « Die doppelte Art des Krieges »,

donc rendre mieux compte des conditions de possibilité d'une interprétation instrumentaliste que celle d'Aron qui doit, finalement, postuler un pari sur la raison.

La définition trinitaire est donc possible en tant que l'élément de violence est bloqué libérant ainsi l'espace nécessaire à une maîtrise politique de son déploiement. Il est remarquable, à cet égard, que la triple détermination posée par cette définition coïncide exactement avec les trois ordres de déterminations que nous avons relevés. L'élément de violence intéresse particulièrement le peuple en tant qu'il est celui qui combat effectivement – c'est la détermination élémentaire. La libre activité de l'âme, caractéristique du commandant, s'affronte au jeu des probabilités et du hasard en tant qu'il résulte du contexte – c'est la détermination contextuelle. Enfin, le gouvernement intervient pour faire de la guerre un instrument de la politique – c'est la détermination instrumentale¹⁶⁶.

C'est donc à tort qu'Aron et Girard considèrent que la montée aux extrêmes obéit à une logique du tout ou rien. Elle entre au contraire en composition avec d'autres déterminations¹⁶⁷. Une comparaison avec un classique de philosophie des sciences peut servir à clarifier son statut.

Dans un article célèbre, Nancy Cartwright avance que les lois de la physique n'énoncent pas les faits¹⁶⁸. En effet, la loi de gravitation universelle, par exemple, n'est vraie, c'est-à-dire n'énonce les faits, que sous la contrainte du

Wehrwissenschaftliche Rundschau, 7, 1954, p. 298-310.

¹⁶⁶*De la guerre*, *op. cit.*, p. 69.

¹⁶⁷Nous verrons plus pas que cette composition est articulée à une tripartition fonctionnelle : c'est parce que la montée aux extrêmes ne se joue que dans l'ordre du combat, donc de la tactique, qu'elle ne se transmet pas aux niveaux stratégique et politique si bien qu'une composition des déterminations est possible de même qu'une maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre/

¹⁶⁸Nancy Cartwright, « Les lois de la physique énoncent-elles des faits ? », in Sandra Laugier et Pierre Wagner, *Philosophie des sciences. 2. Naturalismes et réalismes*, Vrin, « Textes clés », Paris, 2004, p. 209-228.

respect de la clause *ceteris paribus*. Mais une telle clause n'est jamais vérifiée dans les faits, ou du moins très rarement. On est alors face au paradoxe de lois qui n'énoncent les faits que dans les cas rarissimes où ces faits ne sont déterminés que par une seule cause. Lorsqu'ils sont déterminés par plus d'une cause, il y a nécessairement combinaison de plusieurs lois. Mais alors, chaque loi, prise isolément, ne décrit pas exactement ce qui se passe. L'explication du phénomène, c'est-à-dire la mise en évidence de ses déterminations causales, doit donc renoncer à énoncer les faits, c'est-à-dire à valoir comme une description du monde. La loi de la gravitation universelle ne décrit pas adéquatement le mouvement de l'objet *x*, parce que d'autres causes, donc d'autres lois, se combinent avec elle dans ce mouvement. En conséquence, dans la mesure où il n'existe qu'un seul effet non composé à expliquer¹⁶⁹, la pluralité des lois requises pour son explication est corrélative de l'existence de plusieurs tendances ou capacités se combinant dans cet effet unique.

Quelle que soit la valeur épistémologique de cette conception des lois de la physique, elle permet de clarifier le statut de la montée aux extrêmes. Celle-ci n'énonce pas les faits car la forme de la guerre est toujours déterminée par plusieurs causes. Mais elle n'en identifie pas moins une tendance susceptible de se combiner avec d'autres. Ce faisant, point n'est besoin d'établir son abstraction – au sens de son idéalité – pour préserver l'autonomie de la politique d'un

¹⁶⁹Si un mobile est poussé d'une part vers le nord et d'autre part vers l'est, son mouvement n'est pas la composition de deux mouvements indépendants mais bien la combinaison de deux tendances en un mouvement unique. C'est pourquoi Cartwright rejette les théories de la composition des causes au profit d'une théorie de la combinaison des tendances. Si la distinction entre composition de causes et combinaison de tendances est subtile et intéressante, nous ne la retiendrons néanmoins pas dans cette étude dans la mesure où ce serait introduire une distinction que Clausewitz ne fait pas et dont il n'a pas besoin. De plus, nous privilégierons le terme de composition par fidélité au vocabulaire qu'il emploie. L'essentiel est de voir que la montée aux extrêmes se compose ou se combine toujours avec d'autres déterminations si bien qu'elle ne se réalise jamais comme telle, dans sa pureté.

engloutissement dans la violence et il est vain de vouloir en faire l'unique cause déterminant la forme de la guerre.

Les linéaments d'une interprétation institutionnaliste

Si la solution de composition que nous proposons est juste, des conséquences importantes pour l'interprétation du texte clausewitzien s'ensuivent. En effet, la possibilité d'une détermination politique de la forme et du cours de la guerre apparaît comme corrélative de certaines déterminations contextuelles. La validité de l'interprétation instrumentaliste s'en trouve dès lors non pas réfutée mais restreinte ; elle n'est que conditionnelle. Certes, Clausewitz n'envisage pas vraiment la possibilité de préconditions contextuelles rendant absolument impossible une maîtrise politique du déploiement de la violence. Au mieux, il en évoque la possibilité théorique¹⁷⁰, mais il n'approfondit pas la question dans la mesure où aucune occurrence historique ne lui semble corroborer cette possibilité. L'interprétation instrumentaliste est donc bien fidèle à l'intention de l'auteur. Néanmoins, le simple fait qu'il évoque la possibilité d'un déploiement de violence échappant à toute maîtrise politique ouvre la voie à une interprétation institutionnaliste appuyant son analyse sur le fait que la maîtrise politique de la violence n'apparaît pas comme absolument assurée mais comme corrélative du remplissement de certaines préconditions de possibilité qu'il convient d'élucider.

La dialectique de la violence et de la politique apparaît dès lors bien plus riche et complexe qu'une simple relation de contradiction entre les deux termes.

¹⁷⁰En ce sens que sa théorie ne l'interdit pas absolument. Par exemple, *De la guerre, op. cit.*, p. 678 où Clausewitz remarque qu'il est possible d'atteindre « le paroxysme de l'effort » qui aboutit à l'oubli des fins politiques pour remarquer aussitôt que « dans la plupart des cas cette tendance à l'effort extrême serait ruinée par le poids opposé des circonstances qui lui sont inhérentes ». Puisqu'il s'agit de « la plupart des cas », ce n'est pas une nécessité absolue et il est donc *a priori* possible que la montée aux extrêmes se réalise. Mais le cas reste théorique puisque même les guerres napoléoniennes, cas s'en rapprochant le plus, restent sous la maîtrise de l'empereur.

Clausewitz, de la violence à l'État

En effet, la maîtrise politique du déploiement de la violence requiert comme sa précondition de possibilité que ce déploiement ne monte pas de lui-même aux extrêmes. Une interprétation institutionnaliste doit donc prendre en charge l'explicitation de ces préconditions de possibilité. De plus, pour autant que cette maîtrise est réelle, donc possible, il faut se demander quels sont les moyens qui la rendent effective, c'est-à-dire comment l'institution politique opère réellement une maîtrise du déploiement de la violence. Plus précisément, l'institution politique décide de ce déploiement en vue de la réalisation de certaines fins posées par elle. Or, cette réalisation n'est possible que pour autant que l'institution conserve une maîtrise relative du déploiement de la violence pendant toute la durée de la guerre alors même que la durée du conflit tend à accroître le sentiment d'hostilité – pour autant que les intérêts en jeu soient importants¹⁷¹. Il faut donc que cette maîtrise par l'institution politique ne soit pas uniquement gagée sur l'existence d'un contexte favorable mais dispose aussi d'un moyen spécifique de *bloquer* la tendance de la violence à monter aux extrêmes et par là même de la *maîtriser*. Or, comme nous le verrons au second chapitre, c'est la tripartition politique-stratégie-tactique en tant qu'elle procède de la séparation du gouvernement et du peuple qui constitue ce moyen spécifique. Aussi, c'est la structure de l'institution politique elle-même en tant qu'elle se réalise sous la forme d'un gouvernement séparé qui garantit la possibilité de cette maîtrise. Le terme d'interprétation institutionnaliste est donc pleinement justifié.

L'interprétation institutionnaliste doit donc se déployer à deux niveaux : elle doit à la fois expliciter les *préconditions contextuelles* rendant possible, par un blocage préalable de la montée aux extrêmes, la libération de l'espace

¹⁷¹*Ibid.*, p. 53.

Clausewitz, de la violence à l'État

nécessaire à une maîtrise par l'institution politique du déploiement de la violence et élucider les *conditions institutionnelles* qui rendent effective de cette maîtrise. Ces deux niveaux sont distincts quoique corrélatifs. Cette distinction permet donc de mieux saisir pourquoi il n'y a pas contradiction réelle entre les deux pôles de la dialectique de la violence et de la politique. Ceux-ci ne se rencontrent jamais immédiatement : la montée aux extrêmes est le plus souvent bloquée du fait de déterminations contextuelles qui libèrent l'espace nécessaire à une maîtrise du déploiement de la violence par l'institution politique. La montée aux extrêmes a donc déjà été bloquée lorsque l'institution politique intervient.

L'étude du texte clausewitzien ouvre donc bien à une interprétation institutionnaliste. Néanmoins, cette interprétation, à la différence de l'interprétation instrumentaliste, ne saurait se prévaloir de la fidélité à l'intention de l'auteur, puisque Clausewitz n'a pas développé de théorie des institutions. Il convient donc de souligner le *décalage* que cette interprétation opère par rapport au propos explicite du militaire. Ce décalage consiste à déplacer l'analyse de la thèse que Clausewitz a soutenue – et sur ce point, comme le remarque Aron, il n'y a pas d'ambiguïté, Clausewitz développe explicitement une pensée instrumentaliste – aux notations disséminées relatives aux conditions rendant possible une telle thèse. Il ne s'agit donc pas de restituer ce qu'a voulu dire Clausewitz, mais de développer les attendus théoriques de ses analyses, attendus qui le plus souvent relèvent pour lui de l'évidence. Par ce décalage, on peut rendre visibles, relativement à la question de la violence, à la fois les préconditions contextuelles rendant possible l'autonomie d'une politique d'État et les conditions institutionnelles de l'effectivité de l'exercice par celui-ci du monopole de la

Clausewitz, de la violence à l'État

violence physique légitime en tant que cet exercice préside à la direction de la guerre au sens où l'entend Clausewitz. Ce faisant, il permet d'évaluer les apports de la pensée clausewitzienne non pas sur le seul plan de la théorie de la guerre mais aussi sur celui de la théorie politique en tant que telle. Il convient donc de développer les linéaments de l'interprétation institutionnaliste que nous avons pour l'instant seulement relevés.

C'est ce à quoi s'emploiera le second chapitre de cette étude.

CHAPITRE II – L'INSTITUTION ÉTATIQUE ET LA GUERRE

De la guerre autorise une interprétation institutionnaliste ne serait-ce que parce que son objet – la guerre donc – n'est pas une réalité autonome et existant par elle-même, semblable en cela à la substance de la métaphysique classique mais n'existe, au contraire, que relativement à certaines institutions politiques. Plus précisément, la guerre est une entité politique en ce sens qu'elle est un moyen parmi d'autres pour l'institution politique d'atteindre les fins qu'elle s'est posé¹⁷². Certes, cette relation instrumentale est plus complexe qu'il n'y paraît et, en toute rigueur, corrélative d'un certain contexte qui la rend possible. Mais cette remarque renforce plutôt qu'elle n'infirme la nécessité d'une analyse de l'agencement, de la fonction et des conditions de possibilité et d'effectivité du dispositif institutionnel. Car le texte clausewitzien présuppose l'existence de l'institution et c'est donc à juste titre qu'Aron insiste sur le fait que le concept d'État est essentiel dans la pensée de Clausewitz¹⁷³. Néanmoins, s'il la présuppose, il ne se la donne pas tout à fait comme *allant de soi*. Sans qu'il n'explore cette direction, il esquisse – mais n'annonce pas comme le croit Girard – la possibilité, sinon d'une disparition, du moins d'une métamorphose de l'institution étatique et pose les fondements de ce qu'on pourrait qualifier d'une pensée de la précarité de l'institution, c'est-à-dire de sa non assurance de subsister dans la forme qui est la sienne.

Une interprétation institutionnaliste doit ainsi se développer en trois temps distincts. Elle doit d'abord expliciter ce que nous avons nommé les préconditions contextuelles de possibilité d'une maîtrise institutionnelle de la violence. Ces

¹⁷²*De la guerre, op. cit.*, p. 703-710.

¹⁷³*Penser la guerre, Clausewitz, t.1, op. cit.*, p. 104.

Clausewitz, de la violence à l'État

préconditions sont en fait extrêmement variées et les énumérations est quasi-coextensive au texte lui-même, puisque, finalement, tout ce qui est susceptible d'être subsumé sous le concept de frictions peut jouer ce rôle bloquant vis-à-vis de la montée aux extrêmes. Plutôt qu'une énumération qui ne saurait être exhaustive, mieux vaut donc privilégier l'étude des cas qui sont relevés par Clausewitz lui-même comme occurrences d'un déploiement particulièrement important de violence. La mise en regard de ces cas avec la situation institutionnelle des forces en présence permettra d'approfondir la corrélation déjà remarquée entre maîtrise institutionnelle du déploiement de la violence et blocage préalable de la montée aux extrêmes.

Le deuxième temps de cette interprétation doit donc embrayer sur l'étude de ces préconditions de possibilité afin de rendre compte des conditions institutionnelles de l'effectivité de la maîtrise politique de la violence. La question n'est dès lors plus de savoir ce qui rend possible l'autonomie de la politique au sens de ce qui libère l'espace que son exercice requiert mais d'élucider les modalités de la maîtrise effective du déploiement de la violence par l'institution en tant qu'elles convergent vers une théorie silencieuse de l'institution étatique en tant que séparée du peuple – et donc de la violence qui est son élément. Ceci rendra par là même la tripartition politique-stratégie-tactique plus intelligible en tant que son articulation à cette théorie de l'institution sera explicitée : la *séparation* du gouvernement et du peuple, en même temps qu'elle prévient le risque de contamination de la politique par la violence, requiert la mise en place d'un niveau intermédiaire entre la tactique – gestion des forces dans le combat, donc de l'élément de violence – et la politique – gestion de la guerre en vue de la

Clausewitz, de la violence à l'État

réalisation de certaines fins. C'est la stratégie en tant qu'elle opère en temps de guerre la *médiation* entre politique et tactique, c'est-à-dire entre le gouvernement et le peuple. Et cette médiation stratégique permet la maîtrise effective du déploiement de la violence par le gouvernement.

Le dernier temps de l'analyse ne peut donc que s'achever sur le constat que le texte clausewitzien ouvre à une pensée de la précarité de l'institution politique en tant que la maîtrise effective de la violence est gagée sur l'existence d'un certain agencement du dispositif institutionnel qui n'enveloppe pas ses propres conditions de possibilité mais demeure sous la dépendance d'un certain nombre de déterminations contextuelles qui sont, comme telles, contingentes. Certes, la séparation du gouvernement et du peuple introduit une certaine stabilité institutionnelle qui éloigne le spectre girardien de l'apocalypse. Mais il n'en demeure pas moins que cette stabilité est doublement gagée sur la perpétuation d'un contexte favorable qu'elle ne maîtrise pas complètement et sur une praxéologie de la prudence qui prenne toute la mesure de l'ambivalence du moyen spécifique que constitue la violence. On retrouve alors le « pari de la raison » cher à Aron¹⁷⁴.

Guerre et contexte socio-historique

Le déploiement de la violence de guerre n'obéit pas à la seule loi de la montée aux extrêmes qui suit de sa détermination élémentaire. En effet, une guerre se déroule toujours dans un temps et un espace donnés. Or, ce temps et cet espace ne sont pas, comme chez Kant, des formes pures de l'intuition sensible mais constitue l'épaisseur d'un contexte au sein duquel la guerre, en tant qu'elle est

¹⁷⁴*Penser la guerre, Clausewitz, t.2, op. cit., p. 135.*

Clausewitz, de la violence à l'État

réelle, prend nécessairement place. La détermination élémentaire de la forme de la guerre se compose donc nécessairement avec des déterminations contextuelles qui viennent bloquer la tendance de la violence de guerre à monter aux extrêmes. Mais ces déterminations contextuelles pouvant être extrêmement diverses, il est préférable d'étudier les cas exceptionnels où celles-ci ne bloquent pas mais permettent, voire favorisent, la montée aux extrêmes. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible d'isoler les déterminations nécessaires à ce blocage. Comme disait Carl Schmitt, « l'exception est plus intéressante que le cas normal¹⁷⁵ ».

Le sauvage et le civilisé

Si Clausewitz choisit la presque totalité de ses exemples parmi les guerres modernes – du XVIII et du début du XIXe siècle – c'est essentiellement parce que les sources manquent pour un traitement suffisamment informé des guerres antérieures et que la plupart des exemples ne valent que par leur précision¹⁷⁶. Certes, il ne s'interdit pas quelques références aux guerres antiques et médiévales, mais c'est le plus souvent pour marquer la distance qui nous en sépare. Pourtant, jamais la validité du propos n'est supposée restreinte à ces circonstances sociales et historiques modernes particulières. Les lacunes des connaissances relatives au passé ne sont aucunement considérées comme justifiant une relativisation historiciste. En effet, une telle relativisation n'est possible qu'à la condition d'accepter que d'une époque à l'autre rien ne se maintient dans la guerre, sinon le mot même de guerre. Mais jamais Clausewitz ne fait jamais profession d'un tel nominalisme. Au contraire, on a vu que tout l'enjeu du chapitre 1 du livre I était d'élaborer un concept de guerre enveloppant toutes ses déterminations possibles

¹⁷⁵Carl Schmitt, *Théologie politique I*, in *Théologie politique. 1922, 1969*, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », Paris, 1988, trad. Jean-Louis Schlegel, p. 25.

¹⁷⁶Pour la théorie clausewitzienne de l'usage des exemples, voir *De la guerre, op. cit.*, p. 171-177.

parmi lesquelles se trouvent les déterminations contextuelles qui sont *per definitionem* relatives au contexte social et historique. Mais c'est poser aussi et par ce même mouvement que le concept de guerre ne saurait être *réduit* à cette relativité – le concept de guerre enveloppe une *triple* détermination et l'on ne peut, sans forcer le texte, trancher en faveur d'une seule détermination, d'une détermination *en dernière instance* en quelque sorte. Ainsi un passage retraçant l'historicité des guerres dans tout ce qu'elles ont de variable fournit-il à Clausewitz la preuve de la validité de son concept de guerre¹⁷⁷ et non pas de son inadéquation. L'historicité des guerres ne réfute pas ce concept mais le corrobore. C'est donc dire que l'on ne saurait apprendre grand chose que l'on ne sache déjà en maintenant l'analyse comparative *sur l'axe temporel de l'histoire de la guerre*.

Plus intéressante est de ce fait l'analyse se situant explicitement *sur l'axe spatial de la coexistence des civilisations*. Mais l'expression ne doit pas tromper : *De la guerre* reste un ouvrage quasiment exclusivement européen-centré et même telluro-centré, pourrait-on dire, en ce sens que, comme le remarque Schmitt, il n'y est absolument pas question de la guerre maritime¹⁷⁸. Clausewitz n'entreprend jamais d'étudier les coutumes et façons de faire la guerre des autres civilisations¹⁷⁹. Néanmoins, pour peu qu'on y prête une attention suffisante, quelques notations disséminées sur la manière dont les sauvages font la guerre se révèlent précieuses à une interprétation institutionnaliste. En effet, si l'histoire de

177Le passage exact est : « De même, l'objet que se propose quiconque entreprend une guerre et les moyens qu'il met en œuvre, sont entièrement déterminés par les détails particuliers de sa position. Ils dépendront aussi, pour cette même raison, du caractère de l'époque et de ses circonstances générales. Enfin, *ils sont toujours soumis aux conclusions générales qui doivent être déduites de la nature de la guerre.* », *ibid.*, p. 690.

178« Clausewitz, penseur politique », *art. cit.*, p. 110.

179C'est ainsi que François Jullien entreprend de dessiner une opposition fondamentale entre deux manières de penser la stratégie, l'europpéenne et la chinoise, Clausewitz et Sunzi, se ramenant à deux manières de penser l'efficacité. Cf. *Traité de l'efficacité*, Grasset, « Biblio essais », Paris, 1996. La démonstration ne nous paraît néanmoins pas pleinement convaincante tant elle tend à *réifier* les deux pensées.

Clausewitz, de la violence à l'État

la guerre en Europe corrobore la conceptualité établie par Clausewitz, les guerres des sauvages se donnent d'abord à voir *sous l'espèce de l'altérité*. Il ne s'agit certes pas, apparemment, d'une altérité radicale qui réfuterait, en tant que telle, l'ensemble de la démonstration clausewitzienne en tant qu'elle est guidée par un postulat idéaliste¹⁸⁰, mais il n'en demeure pas moins que les guerres des sauvages ne sont considérées qu'en tant qu'elles diffèrent des guerres des civilisés et notamment sur la question décisive du déploiement de la violence. Les guerres des sauvages sont plus violentes¹⁸¹. Mais quelle en est la cause ?

Avant d'aller plus loin, une remarque de méthode s'impose. Le caractère belliqueux des sauvages est à l'époque un *topos* qui trouve son origine dans les premiers récits de voyages¹⁸². Clausewitz ne fait absolument pas preuve d'originalité en reprenant pour son compte ce genre de considérations. L'attention que nous leur portons ne saurait donc être justifiée par l'originalité de leur contenu, mais bien par celle des explications qu'il fournit, ou plutôt esquisse, de ce surcroît de violence propre aux sauvages. Car elles ouvrent à des conséquences importantes pour une interprétation institutionnaliste.

180 Nous voulons simplement signifier par là que Clausewitz postule l'existence d'une *essence* de la guerre que sa démarche entend justement élucider et non pas qu'il existerait une relation d'influence directe ou indirecte entre la philosophie idéaliste qui domine alors en Allemagne et la pensée de Clausewitz. C'est ce postulat idéaliste qui garantit la subsumption possible de la diversité phénoménale des guerres réelles sous un concept unique. L'un des apports majeurs de la définition trinitaire de la guerre est de dissocier ce postulat idéaliste d'une compréhension des guerres réelles en termes de dégradation ou, du moins, de plus ou moins grande proximité avec leur essence. Aron insiste à juste titre sur cet aspect. Sur la question du rapport de Clausewitz à l'idéalisme allemand, on sait qu'il a suivi à l'École de guerre, les cours professés par Kiesewetter qui était kantien et qu'il connaissait bien la pensée de Fichte, mais il est difficile d'en inférer quoi que ce soit. La démarche de Clausewitz diffère d'ailleurs trop des enjeux centraux de l'idéalisme – ne serait-ce que par son absence d'intérêt pour les questions de théorie de la connaissance – pour que la question d'une influence ait vraiment un sens.

181 On peut remarquer que ce constat suffit à réfuter la lecture eschatologique de Girard dans la mesure où les sauvages – c'est-à-dire ceux qui, en bonne logique évolutionniste – en sont encore au *début* de l'histoire sont plus violents que les civilisés. Il est donc aventuré d'avancer que le déploiement de la violence illimitée est coextensif au processus historique.

182 Voir, par exemple, Jean de Léry, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, Grasset, « Livre de poche », 1994, chapitre XIV : « De la guerre, combats, hardiesse et armes des sauvages », p. 335-337.

Clausewitz, de la violence à l'État

Pourquoi donc les guerres des sauvages sont-elles plus violentes que les guerres des peuples civilisés ? La solution immédiate qui s'impose à la pensée avec toute l'évidence spontanée de la tautologie identifie la différence du degré de civilisation comme la cause de cette différence du degré de violence. En somme, ce serait parce qu'ils sont sauvages que les guerres des sauvages seraient plus sauvages. Mais cette solution a tout de l'identification des vertus dormitives de l'opium. Et Clausewitz la rejette effectivement : « cette différence ne tient pas à la nature intrinsèque de la sauvagerie et de la civilisation, mais aux circonstances concomitantes, aux institutions, etc.¹⁸³ » Malheureusement, Clausewitz développe peu. Il remarque néanmoins que les intentions hostiles qui président au déclenchement des guerres sont dictées chez les civilisés par l'intelligence quand elles sont plutôt inspirées par la sensibilité chez les sauvages¹⁸⁴.

Il y a là une difficulté. Comment ces deux affirmations peuvent-elles être compatibles ? Une telle différence entre la part relative attribuée à l'intelligence ou à la sensibilité a tout d'une différence essentialiste relative à la nature de la sauvagerie et de la civilisation. Et pourtant, cette nature n'est en rien responsable selon Clausewitz. Il faut donc que cette part relative de l'intelligence ou de la sensibilité soit déterminée par autre chose, à savoir les circonstances concomitantes ou les institutions.

Commençons par les institutions. Quelle corrélation peut-on établir entre la part relative de certaines facultés subjectives dans la détermination d'une intention et un certain dispositif institutionnel ? Résoudre ce problème requiert de repartir de la définition trinitaire. Nous avons vu que celle-ci identifie la présence

¹⁸³*De la guerre, op. cit.*, p. 52.

¹⁸⁴*Ibid.*

Clausewitz, de la violence à l'État

dans toute guerre d'une triple détermination – élémentaire, contextuelle et politique. Mais comment une telle identification est-elle opérée ? En fait, Clausewitz établit une équivalence entre une *tripartition facultaire* et une *tripartition fonctionnelle-institutionnelle* : chacun des trois types de déterminations renvoie à la fois à une faculté subjective et à un agent institutionnel. La détermination élémentaire – la violence qui monte aux extrêmes – renvoie ainsi à une faculté, la sensibilité, ou plus précisément, la faculté à être déterminé par des passions, et à un agent, le peuple ; les déterminations contextuelles renvoie à la libre activité de l'âme et aux commandants ainsi qu'aux armées¹⁸⁵ ; la détermination politique renvoie à l'entendement pur et au gouvernement¹⁸⁶. On remarque d'ailleurs que cette tripartition correspond à trois rapports différents à l'action. Le peuple, en tant que sujet des passions, est considéré sous l'espèce de la *passivité*, il n'est pas maître de ses passions – c'est ce qui explique que la violence, considérée isolément, monte aux extrêmes : les passions se renforcent au fur et à mesure du combat sans qu'aucune *décision* n'ait eu lieu. Le commandant et l'armée, en tant que disciplinée, sont considérés sous l'espèce de la *réactivité*, ils réagissent au mieux à un contexte changeant donné, partiellement incertain et qui est le contexte même de la guerre. Le gouvernement

185On pourrait être surpris par le fait que l'armée apparaisse ici, alors qu'on aurait pu la croire plus concernée par l'élément de la violence que par la libre activité de l'âme. C'est qu'en fait, lorsqu'elle combat, l'armée est toujours déterminée à la fois par ses passions qui précèdent l'affrontement ou sont produites par lui et par sa discipline qui l'aide à mieux faire face aux difficultés. On peut dire, schématiquement, que dans les guerres du XVIIIe siècle, la discipline dominait parce que le peuple n'était pas concerné directement par les guerres, tandis qu'à partir de la Révolution l'enjeu national a fait irruption si bien que la passion joue un rôle bien plus important. On comprend néanmoins ce qui autorise Clausewitz à citer ensemble le commandant et son armée : que ce soit dans l'élaboration d'un plan de guerre ou dans le combat, il s'agit de réagir adéquatement à l'incertain, l'imprévu, etc. De plus, comme nous y reviendrons, Clausewitz souligne l'importance de la constitution d'une classe militaire indépendante. Même dans un contexte de guerre populaire, il n'y a pas recouvrement du populaire et du militaire.

186*De la guerre, op. cit.*, p. 69.

Clausewitz, de la violence à l'État

est considéré sous l'espèce de l'*activité* en tant qu'il décide de la guerre et des fins que cette guerre poursuit – il est autonome.

Cette corrélation entre facultés subjectives et dispositif institutionnel n'est pas qu'un parallélisme. Il s'agit plutôt de montrer que différents agents institutionnels se rapportent différemment à la guerre et que leur rapport particulier à la guerre mobilise une faculté spécifique. Il ne s'agit donc pas de dire que le peuple, par essence, est en proie aux passions ou que le chef d'État est, par essence, intelligent, mais plutôt d'affirmer que c'est sous l'espèce de ces facultés que chacun se rapporte spécifiquement à la guerre du fait de sa position institutionnelle. Par conséquent, une corrélation entre faculté subjective et dispositif institutionnel peut bien être établie.

Mais que veut-on dire, alors, quand on avance que l'intention hostile des sauvages est plutôt inspirée par la sensibilité que par l'intelligence sinon que le gouvernement y joue un rôle moindre ? La forme de la guerre des sauvages se caractérise par une prédominance de la détermination élémentaire. C'est donc dire, par là même, que pour elle, la détermination proprement politique est moins importante. La différence entre guerres des sauvages et des civilisés a donc un fondement institutionnel en tant que la part relative des agents dans la détermination de leur forme varie sensiblement des uns aux autres. Allons plus loin : le gouvernement en tant que tel – c'est-à-dire en tant que la guerre est pour lui un instrument – joue un rôle plus important chez les civilisés.

Une étape reste néanmoins encore à franchir pour pleinement mesurer cet écart. Clausewitz évoquait les « circonstances concomitantes » sans développer. Ailleurs, il note que, à la différence de ce qui se passe chez les civilisés, « dans les

Clausewitz, de la violence à l'État

conditions de vie élémentaires des peuples sauvages », l'État et sa puissance militaire forment à peu près une unité¹⁸⁷. De quel genre est cette unité ? Il ne l'explique guère. Néanmoins, le contexte permet d'émettre des hypothèses plausibles. Ce qui distingue essentiellement les guerres des sauvages des guerres des civilisés, c'est l'étalement spatio-temporelle des secondes, les premières se ramassant plutôt en « un seul grand engagement¹⁸⁸ », donc en un unique point de l'espace et du temps. Or, selon Clausewitz, un tel étalement suppose une distinction de l'État et de sa puissance militaire. En quel sens ? Dès lors qu'une guerre implique une multiplicité d'engagements simultanés ou successifs, il devient impossible de poser une relation d'identité entre objectif militaire du combat et fin politique de la guerre puisque chaque objectif n'est posé que comme *moyen* d'atteindre cette *fin*. L'instrument militaire se fractionne en une multiplicité de combats tandis que l'institution politique demeure unique¹⁸⁹. Par conséquent, la possibilité d'une relation instrumentale entre la politique et la guerre *implique* celle d'un étalement spatio-temporelle de la guerre. Mais justement, les guerres des sauvages ne présentent pas cet aspect d'étalement. Doit-on néanmoins poser qu'elles le *pourraient* ? Ce serait alors dire que ces guerres demeurent bien un instrument mais que pour certaines raisons, dans ces guerres, les objectifs militaires et les fins politiques coïncident *toujours*. En ce sens, une spatialisation et une temporalisation de la guerre demeure certes toujours *possibles* mais si mal avisées qu'on n'en constaterait aucun exemple. Cette solution est peu convaincante. Il est bien plus plausible d'avancer l'hypothèse que la contraction

187 *Ibid.*, p. 242.

188 Remarquons au passage, nous y reviendrons plus bas, que cela implique qu'il n'existe plus de distinction entre stratégie et tactique.

189 « La multiplicité des engagements résulte du fractionnement des forces armées. », *ibid.*, p. 253.

des guerres des sauvages en un seul engagement est la *conséquence* de l'absence de distinction entre institution politique et instrument militaire, que c'est donc une impossibilité, pour elles, de connaître un tel étalement dans le temps et dans l'espace. En ce sens, il n'y aurait pas lieu de distinguer entre fins politiques et objectifs militaires.

Mais on a vu, d'autre part, que la forme des guerres des sauvages était essentiellement déterminée par l'élément de violence qui implique le poids relativement prépondérant du peuple. Et effectivement Clausewitz remarque ailleurs que le moindre développement intellectuel des sauvages implique que le poids relatif du génie guerrier y est moindre que chez les civilisés¹⁹⁰.

Le poids relatif de la détermination politique est donc relativement moindre chez les sauvages que chez les civilisés de même que celui du commandement¹⁹¹, ce que confirme le fait que le gouvernement n'y est pas vraiment distinct de la puissance militaire. Il paraît dès lors difficile de poser l'existence de quelque chose comme une autonomie de la politique chez les sauvages. Plus encore, la guerre y est essentiellement l'affaire du peuple en tant que sujet aux passions, à la sensibilité, si bien qu'à *la limite*, il semble que la politique se confonde avec l'instrument militaire qui se confond à son tour avec le peuple. Clausewitz n'esquisse certes jamais un tel mouvement, mais il semble que ce soit là le point de fuite vers lequel convergent ses différentes notations sur les guerres des sauvages¹⁹².

190 *Ibid.*, p. 84-85.

191 Puisque, à la limite, il n'y a pas de distinction entre fins politiques et objectifs militaires, donc entre gouvernement et commandement.

192 On pourrait dire, en somme, que Clausewitz semble ici pressentir que les sociétés modernes se distinguent des sociétés primitives par un degré supérieur de différenciation fonctionnelle. C'est ainsi qu'il remarque en passant que les peuples sauvages ont moins d'activités différentes, ce qui explique la prédominance de l'activité guerrière. Cf., *ibid.*, p. 84-85.

Clausewitz, de la violence à l'État

Quel profit théorique une interprétation institutionnaliste peut-elle tirer de telles remarques ? Cette analyse permet d'établir trois propositions. La validité de la définition trinitaire de la guerre est corrélative de l'existence d'un certain dispositif institutionnel garantissant l'existence fonctionnellement séparée du peuple, de l'instrument militaire et du gouvernement. Ce dispositif institutionnel n'existe pas partout et toujours et est donc relatif à un certain contexte qui rend son existence possible. En tant que ce dispositif implique que soient possibles la spatialisation et la temporalisation de la guerre, son existence est nécessairement corrélative d'une extension spatiale suffisamment importante de la communauté politique¹⁹³.

En somme, l'analyse des notations relatives aux guerres des sauvages montre que, malgré sa prétention à une validité universelle, la théorie clausewitzienne de la guerre présuppose pour être valide l'existence d'un certain dispositif institutionnel. Schématiquement, la guerre ne saurait être un instrument de la politique que dans le contexte d'un état souverain spatialisé. Or, de l'aveu même de Clausewitz, ce dispositif n'est pas universel. Ce dispositif institutionnel semble donc bien permettre une limitation du déploiement de la violence par rapport aux guerres des sauvages mais son existence même en tant que dispositif est relative à des préconditions contextuelles. En effet, on l'a vu, la possibilité même d'une autonomie du politique dépend d'un blocage préalable de la montée aux extrêmes. Or, les guerres des sauvages sont bien plus violentes que celles des civilisés. On peut donc supposer que ce blocage n'a pas eu lieu pour eux¹⁹⁴. Quant

193 Sans quoi l'idée même d'une spatialisation et d'une temporalisation de la guerre n'aurait pas de sens.

194 Clausewitz adopte implicitement une approche évolutionniste qui va de soi à l'époque : les sauvages sont semblables aux enfants : ils sont à une étape antérieure de la civilisation.

Clausewitz, de la violence à l'État

à savoir ce qui a opéré ce blocage « chez nous » et pas « chez eux », Clausewitz ne donne aucune piste. Nous en sommes réduit aux hypothèses. Nous suggérerons donc, du fait de l'insistance qui est la sienne sur la spatialisation et la temporalisation des guerres des civilisés, que ce blocage est peut être dû à la moindre concentration spatiale originaire des communautés politiques, ce qui a permis leur spatialisation accrue aboutissant à terme à la constitution d'état territoriaux correspondant au modèle que connaît Clausewitz¹⁹⁵.

L'instrumentation de la guerre par la politique requiert l'existence d'un certain contexte socio-historique, à savoir l'existence d'états territorialement organisés. Or cette précondition est bien *contextuelle* en ce sens qu'il ne dépend pas l'institution politique d'en décider puisque son existence même en tant qu'instance de décision présuppose ce contexte. Pas de maîtrise de la violence de guerre sans État¹⁹⁶. On remarquera néanmoins qu'il s'agit d'une espèce particulière de précondition contextuelle que l'on peut qualifier d'institutionnelle : c'est le contexte institutionnel qui est essentiel ici.

Les guerres de la Révolution et de l'Empire

Le second cas de déploiement de la violence sinon illimité du moins dans des proportions jusqu'alors inconnues est celui des guerres de la Révolution et de

195La justesse de cette hypothèse, en tant que telle, a peu d'importance. L'essentiel est plutôt la mise en évidence de présupposés institutionnels dans la théorie de la guerre de Clausewitz.

196On le voit, contrairement à Aron qui compte la politique au sens subjectif comme au sens objectif comme des déterminations politiques, nous tendons à considérer que la politique au sens objectif relève plutôt d'une *détermination contextuelle*. La question n'est pas indifférente. En effet, Aron remarque à juste titre que Clausewitz n'est pas toujours clair quant au sens du concept de politique qu'il mobilise. Néanmoins, une interprétation instrumentaliste requiert que le sens subjectif soit au moins prépondérant. Et on voit d'ailleurs qu'Aron, lorsqu'il fait œuvre de néo-clausewitzien en usant des concepts du militaire pour appréhender la situation internationale des années 70 présuppose effectivement cette prépondérance sans laquelle l'idée même d'un « pari sur la raison » n'aurait pas de sens. Il nous semble donc plus fidèle à la pensée de Clausewitz, dans la mesure où lui même prétend établir le caractère instrumental de la guerre, de compter « les relations socio-historiques objectivées » comme relevant de ce que nous avons appelé les déterminations contextuelles et non pas politiques.

l'Empire. Le cas est alors, en quelque sorte, opposé à celui des guerres des sauvages. Ici, il ne s'agit pas de quelques notations éparses mais d'une référence récurrente de l'ouvrage dont la fonction est analogiquement comparable à la référence à Hume chez Kant : le fait que des guerres puissent être si violentes suscite la sortie du théoricien de la guerre hors de son sommeil dogmatique en le confrontant à l'inadéquation foncière des concepts de la théorie héritée à l'expérience : « les événements des dernières guerres » impriment un cours nouveau à la théorie¹⁹⁷. En effet, les guerres du XVIIIe siècle étaient essentiellement des guerres de cabinet, des guerres « en dentelles¹⁹⁸ ». Dans de telles guerres, la manœuvre l'emporte tendanciellement sur le combat qui lui-même ne met aux prises que deux armées professionnelles sur un champ de bataille choisi à l'avance. Le peuple n'est donc quasiment pas concerné par de telles guerres. Les guerres de la Révolution et de l'Empire, par leur ampleur et par l'irruption du principe des nationalités qui s'y joue¹⁹⁹, apparaissent ainsi comme une rupture telle qu'il paraît à première vue difficile de soutenir que l'on puisse parler dans les deux cas de guerre au même sens du terme. C'est ce qui motivera la démarche clausewitzienne de distinction des trois types de déterminations : elle seule permet de subsumer sous un même concept des guerres aussi différentes. La guerre est « un véritable caméléon²⁰⁰ ».

197 *Ibid.*, p. 53.

198 L'expression vise sans doute moins, à l'origine, le caractère aristocratique de ces guerres – ce sont des nobles qui dirigent des armées de professionnels – que l'aspect discontinu des combats : l'armée étant composée de professionnels dont l'entretien est cher et qu'il est difficile de remplacer rapidement, le combat est mené le moins souvent possible et seulement au terme de longues manœuvres destinées à obtenir un avantage tactique décisif sur l'adversaire.

199 Carl Schmitt remarque à raison que la période de la Révolution et de l'Empire se présente comme un véritable « labyrinthe des légitimités » où s'affrontent et se mêlent des « principes et systèmes de justification procurant le droit de faire la guerre ainsi que la bonne conscience dans l'emploi de la violence ». La violence des guerres de la période peut dès lors s'analyser comme due à la confrontation de ces principes. Cf. « Clausewitz, penseur politique », *art. cit.*, notamment p. 88-91.

200 *De la guerre, op. cit.*, p. 69.

Clausewitz, de la violence à l'État

C'est par leur violence même que ces guerres nous intéressent ici. En effet, il semble y avoir une difficulté : plus le poids relatif de la détermination élémentaire s'accroît, plus l'espace requis à une maîtrise politique du déploiement de la violence s'amenuise. Or, c'est en réfléchissant spécifiquement sur ces guerres que Clausewitz élabore sa théorie de la triple détermination qui se pense comme instrumentaliste²⁰¹. La question est donc double : d'où vient une telle violence ? Comment peut-elle être compatible avec une maîtrise politique de son déploiement ?

Quant à l'origine de cette violence, la réponse de Clausewitz est apparemment simple : celle-ci suit de l'irruption nouvelle du peuple dans la guerre. Jusqu'alors, les guerres ne le concernaient que lointainement, mais la Révolution a fait de la guerre l'affaire de tous et désormais « l'élément guerrier a brisé [...] ses vieilles barrières artificielles²⁰² ». En effet, à partir de la Révolution on assiste aux levées en masse, à la mise en place progressive de la conscription, on voit même le peuple continuer une guerre que l'État a perdu – comme en Espagne – et un État tenter d'organiser la résistance armée de tout le peuple – comme en Prusse²⁰³. Quoiqu'il en soit, il n'est plus possible de maintenir le peuple hors de la guerre.

Mais en quel sens ces barrières qui maintenaient le peuple hors de la guerre étaient-elles *artificielles* ? C'est qu'elles étaient en fait une *construction* historique. Au chapitre 14 du livre V, Clausewitz dresse une généalogie rapide

201 C'est-à-dire qu'elle insiste sur la possibilité irréductible pour le gouvernement de déterminer la forme de la guerre, mais elle n'est évidemment pas l'unique détermination de cette forme, mais seulement l'une des trois sortes de déterminations.

202 *Ibid.*, p. 551.

203 Cal Schmitt insiste beaucoup sur cet aspect dans lequel il voit l'origine de la figure moderne du partisan. Cf. *Théorie du partisan*, in *La notion de politique. Théorie du partisan*, Flammarion, « Champs classiques », Paris, 2009, trad. Marie-Louise Steinhauser, notamment p. 239-254.

mais lumineuse de la forme moderne de la guerre depuis le Moyen-âge. Schématiquement, le mouvement est le suivant. Les guerres deviennent modernes à partir du moment où les gouvernements réussissent à substituer une armée mercenaire à une armée féodale. Ce faisant, ils ne dépendent plus d'un système de vasselage pour disposer d'une armée qui devient alors véritablement un *instrument* au service d'une fin politique et se sépare ainsi du peuple – auparavant le peuple était sujet à une obligation de servir son seigneur en cas de guerre et donc était directement concerné par la guerre, mais le passage du service personnel au recrutement volontaire sépare l'instrument militaire du peuple qui n'a plus d'obligation de servir. Par là même, on voit que la constitution d'un instrument militaire à disposition des gouvernements est historiquement corrélative d'une exclusion du peuple hors des affaires militaires. C'est là l'origine de ces barrières²⁰⁴. Mais la Révolution rétablit un service qui n'est plus personnel, mais national : tout le peuple est désormais concerné par la guerre²⁰⁵. Les barrières tombent²⁰⁶.

Pourtant, Clausewitz avance aussi que cette situation d'extrême violence des guerres n'est que transitoire : « il est peu vraisemblable que toutes les guerres futures aient ce caractère²⁰⁷ ». Pourtant, les barrières, une fois tombées, ne sauraient être dressées à nouveau. Le peuple est désormais pleinement concerné par les guerres et on ne saurait revenir en arrière. Pour lever cette contradiction

204 Dans cette reconstitution du raisonnement clausewitzien nous négligeons les détails techniques relatifs au mode de ravitaillement qui sont néanmoins importants dans l'économie argumentative bien que moins pertinents dans le cadre de cette étude.

205 *De la guerre, op. cit.*, p. 365-368.

206 Ce mouvement n'est pas sans rappeler le mouvement en trois temps de la dialectique hégélienne. Plus important : Clausewitz esquisse ici une corrélation entre construction de l'État comme instance politique séparée du peuple et mise en place d'une *instrument* militaire à sa disposition sans apercevoir que cette corrélation implique une relativisation de la validité de l'interprétation instrumentaliste – qu'il donne lui-même de sa pensée – à un certain agencement du dispositif institutionnel, validité présumée universelle. Nous y reviendrons.

207 *Ibid.*, p. 563.

Clausewitz, de la violence à l'État

apparente, il faut rappeler que, si le surcroît de violence des guerres révolutionnaires et impériales peut s'interpréter comme dû à l'irruption du peuple, ce n'est qu'en tant que le peuple est *sujet aux passions*. Or, les passions propres de ces guerres sont les haines nationales²⁰⁸. Un retour à des guerres moins violentes ne peut donc suivre que d'une apaisement de ces haines. Mais d'où un tel apaisement peut-il venir ? Ici encore, Clausewitz ne développant pas, il nous faut conjecturer.

La Révolution n'est interprétée par Clausewitz que du point de vue strictement militaire, c'est-à-dire en tant qu'elle induit une révolution dans la manière de faire la guerre, et non d'un point de vue politique. Néanmoins, cette révolution militaire a évidemment des origines politiques. Clausewitz se refuse ainsi à juger du caractère salubre ou non de l'irruption du peuple dans la guerre, se contentant d'en juger les avantages militaires²⁰⁹. Il note ainsi que l'accroissement des moyens qu'elle permet est tel qu'il contraint l'ennemi à adopter les mêmes techniques, donc à briser lui aussi les barrières artificielles qui maintenaient le peuple hors de la guerre. Par conséquent, les guerres révolutionnaires se donnent d'abord à lire comme initiant un déploiement de moyens incomparablement supérieurs à ceux des guerres précédentes si bien que c'est l'*asymétrie* des forces en présence qui est caractéristiques de ces guerres. Le déchaînement de la haine nationale apparaît donc d'abord chez les Français qui, résistant à des forces coalisées mais dont l'organisation excluait encore le peuple, intègrent pour leur part de plus en plus le peuple à la guerre. Cette situation a prévalu jusqu'à ce que, passant des guerres défensives aux guerres offensives, les

²⁰⁸*Ibid.*, p. 130-131.

²⁰⁹*Ibid.*, p. 551.

Clausewitz, de la violence à l'État

campagnes napoléoniennes activent une même réaction nationale dans les autres pays d'Europe – Espagne et Prusse notamment²¹⁰. Ce faisant, les forces en présence s'équilibrent puisque le peuple a désormais intégré la guerre de tous les côtés mais, ces pays étant politiquement dominés et humiliés, les haines nationales demeurent jusqu'à l'ultime défaite de l'empereur, après laquelle le rapport de domination disparaît si bien que les haines nationales peuvent enfin s'apaiser. Ce n'est donc pas l'augmentation des effectifs, la participation quantitative du peuple, qui, en tant que telle, cause le surcroît de violence – c'est plutôt l'apparition d'un sentiment national qui a permis l'augmentation de ces effectifs et c'est l'exacerbation de ce sentiment en une haine viscérale qui explique ce surcroît de violence. Ce faisant, un retour à des guerres limitées demeure possible et même probable pour autant que cette haine s'éteigne²¹¹.

Cette hypothèse est assez proche de celle avancée par Éric Weil pour qui « la violence pure ne sera [...] déchaînée qu'aux moments où la chute de potentiel politique (de politique intérieure) sera suffisamment grande entre les États²¹² ». Selon cette interprétation, la forme de la guerre est, *en dernière instance*, déterminée par la politique intérieure en tant que, dans leur succès même, les guerres révolutionnaires auraient révélé la nécessité d'une absence de séparation entre le peuple et le gouvernement. Or, dès lors que cette séparation est résorbée, il n'est pas plausible que les gouvernements et les peuples acceptent de s'abandonner à une violence illimitée si leur existence n'est pas menacée : entre « États également libres et raisonnables » les guerres ne peuvent être que limitées.

210 *Ibid.*, p. 688 où il montre que la guerre est partout devenue « affaire de la nation entière ».

211 L'erreur de pronostic de Clausewitz importe peu. Il est plus intéressant de relever la logique de son propos en tant qu'il permet d'élucider les conditions d'une maîtrise politique de la violence.

212 « Guerre et politique selon Clausewitz », *art. cit.*, p. 246.

Néanmoins, bien que proche de la nôtre, il nous semble que cette interprétation doit être rejetée, ou du moins critiquée. Tout d'abord, Weil tend à « kantiser » Clausewitz à l'excès lorsqu'il parle d'États également libres et raisonnables. En effet, Weil semble lire chez Clausewitz un raisonnement relativement comparable, quoique moins radical dans ses conclusions, à celui que développe Kant dans *Vers la paix perpétuelle* et selon lequel les citoyens, dans la mesure où leur assentiment est requis, auront tendance à être peu enclin à déclencher une guerre sachant qu'ils auront à en assumer la charge si bien qu'une guerre entre régimes républicains, où l'assentiment du peuple est requis, est très peu probable, voire impossible²¹³. Mais Clausewitz n'évoque jamais la participation du peuple aux affaires publiques. Au contraire, selon lui, la séparation du gouvernement et du peuple n'est pas remise en cause par les guerres révolutionnaires²¹⁴. D'autre part, le fait de parler de primauté de la politique intérieure est difficilement compatible avec l'absence quasi-totale de toute référence à la politique intérieure dans *De la guerre*. Weil tend en fait à interpréter l'analyse que fait Clausewitz du poids militaire des passions nationales comme étayant un argument proprement politique. Mais Clausewitz se garde bien de telles conclusions²¹⁵. Surtout, il nous semble contraire à la démarche

213 Emmanuel Kant, *Vers la paix perpétuelle*, in *Vers la paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les Lumières ?*, Flammarion, « GF », Paris, 1991, trad. Jean-François Poirier et Françoise Proust, p. 73-131.

214 C'est ainsi que Clausewitz avance qu'un peuple ne peut espérer occuper « un jour une position forte dans le monde politique » que pour autant que la guerre l'aura éduqué à l'intrépidité qui permet de soutenir le sentiment national pendant la guerre. C'est donc dire que le rôle politique du peuple est déterminé dans et par la guerre, en tant que le peuple demeure un instrument efficace entre les mains du gouvernement. Cf. *De la guerre*, *op. cit.*, p. 200.

215 Au contraire même, il semble que l'on puisse interpréter sa participation aux tentatives de réformes militaires en Prusse comme participant d'une volonté d'adapter l'instrument militaire aux nouvelles conditions de la guerre sans atteindre à l'organisation d'ensemble de l'État. Les textes de Clausewitz relatifs à cette question, notamment les célèbres manifestes, sont repris dans Carl von Clausewitz, *De la Révolution à la Restauration. Écrits et lettres*, Gallimard, « NRF », Paris, 1976, trad. Marie-Louise Steinhäuser.

Clausewitz, de la violence à l'État

clausewitzienne d'essayer d'identifier une détermination *en dernière instance*. Néanmoins, c'est à juste titre que Weil identifie l'origine du déploiement extrême de la violence dans ce qu'il nomme « la chute de potentiel politique » et que nous qualifierons plutôt de *différences des situations sociales et politiques*.

La maîtrise de la violence de guerre ne requiert donc pas seulement qu'existent des états territorialement organisés. Il faut encore que la situation sociale et politique des états impliqués dans la guerre soit relativement semblable. C'est là *une seconde précondition contextuelle* à la maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre. Force est de remarquer, à cet égard, que, malgré la récurrence des exemples empruntés aux guerres de la Révolution et de l'Empire, celles-ci ne sont jamais abordées sous l'espèce de leur fin politique, *comme si* le déploiement de la violence y était tel qu'il avait « englouti » cette fin et qu'il échappait ainsi à toute maîtrise politique.

Certes, Clausewitz ne va pas si loin. Ces guerres ne sont jamais présentées comme un déploiement *complètement* aveugle et illimité de la violence. Une maîtrise de celles-ci demeure possible. Clausewitz n'envisage donc pas réellement la possibilité d'une guerre moderne européenne échappant à toute maîtrise politique. Le surcroît de violence des guerres révolutionnaires appelle, en quelque sorte, l'émergence d'un être exceptionnel à même de la maîtriser. C'est ainsi que le risque d'un débordement de la fin politique par les passions que suscite la guerre est prévenu car « la plupart du temps [...] l'existence d'aussi puissantes émotions impliquera celle d'un plan grandiose qui sera en harmonie avec elles²¹⁶ ». Ce n'est que la plupart du temps, certes, et donc il n'y a là nulle nécessité. Mais Clausewitz ne cite pas de contre-exemples.

²¹⁶De la guerre, *op. cit.*, p. 68.

Clausewitz, de la violence à l'État

Néanmoins, force est de constater que ces guerres ne sont jamais considérées sous l'espèce de leurs fins politiques – ce que voudrait pourtant une interprétation instrumentaliste. Leur origine gît dans une différence des situations sociales et politiques et seule l'existence d'un être exceptionnel les préserve de sombrer dans l'informe, donc d'échapper à toute maîtrise. Il est d'ailleurs remarquable que les éloges que fait Clausewitz de Napoléon le considèrent exclusivement sous l'aspect du stratège et non du chef d'État, alors que Frédéric II est loué sous ces deux aspects à la fois. En effet, Napoléon est présenté comme celui qui canalise et maîtrise le déchaînement de violence informe qu'initie la Révolution²¹⁷ et non comme celui qui pose des fins politique à la guerre. En ce sens, on peut avancer l'hypothèse que Napoléon n'est « le Dieu de la guerre²¹⁸ » qu'en tant qu'il se révèle capable d'éviter que la guerre ne sombre dans l'informe alors que l'élément de la violence domine et que les passions sont exacerbées mais non en tant qu'il maintiendrait la maîtrise de la *politique* sur la guerre. Les décisions de Napoléon ne sont considérées que *dans* la guerre tandis que Frédéric II décide aussi *de* la guerre, c'est-à-dire des fins de la guerres. En somme, la maîtrise de la violence, durant ces guerres, dépend bien plus du *commandant* que du *chef d'État*.

Mais dire cela, c'est aussi admettre que la guerre n'est pas, dans ces cas là, un *instrument* de la politique au sens rigoureux du terme. Napoléon *canalise* la violence de guerre plus qu'il ne l'*utilise*²¹⁹. Certes, Napoléon est aussi un chef d'État et il poursuit donc des fins politiques, mais celles-ci sont présentées comme

217 *Ibid.*, p. 687.

218 *Ibid.*, p. 677.

219 Sur ce point, Girard voit à juste titre que que les guerres de la Révolution et de l'Empire obéissent à une sorte de fuite en avant, mais il étend à tort le processus à toutes les guerres.

bien moins déterminantes, dans la forme que prend réellement la guerre, que les déterminations élémentaires et contextuelles – puisque, comme nous l'avons vu, le commandant détermine la forme de la guerre en tant qu'il *réagit à un contexte*.

Le fait que Napoléon – le génie militaire – parvienne à maîtriser le déploiement de la violence de guerre n'invalide donc pas ce que nous avons dit, au contraire : une seconde précondition contextuelle à la maîtrise *politique* du déploiement de la violence politique est la similarité relative des situations politiques et sociales des états impliqués dans la guerre en ceci qu'elle garantit le caractère limité des fins poursuivies et des passions mobilisées. Lorsque cette similarité n'existe pas, les passions s'exacerbent et la violence croît²²⁰. Cela ne signifie certes pas qu'elle devient la seule détermination de la forme de la guerre, mais à son poids relatif accru répond l'accroissement corrélatif du rôle du commandant, du génie militaire, si bien qu'il semble, *à la limite*, que la part de la détermination politique se réduise peu à peu à la partie congrue.

Encore une fois, Clausewitz ne pousse jamais son raisonnement jusqu'à cette limite – et ce n'est d'ailleurs pas l'essentiel. Il nous suffit de remarquer que la maîtrise politique du déploiement de la violence suppose que les belligérants soient dans des situations politiques et sociales relativement semblables. C'est là une seconde précondition contextuelle et, là encore, cette précondition est de type institutionnel.

²²⁰Aron souligne à juste titre que la connaissance mutuelle des belligérants fonctionne comme un facteur limitant le déploiement de la violence : le connaissant, je sais ce qu'il sera prêt à faire ou à ne pas faire. Cf. *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 112. Mais ce genre de supputation n'est rendu possible que parce que je considère que l'autre raisonnera comme moi. Dès lors que la différence des situations sociales et politiques se creuse, cette hypothèse paraîtra moins assurée. C'est d'ailleurs pourquoi il faut faire un « pari sur la raison », c'est-à-dire supposer que malgré leurs différences sociales et politiques, les régimes libéraux et communistes ont une rationalité, sinon identique, du moins suffisamment similaire. Cf. *Penser la guerre, Clausewitz*, t.2, *op. cit.*, p. 223-232.

Du contexte à l'institution

L'examen des deux cas de déploiement extrême de la violence évoqués par Clausewitz nous conduit donc à mettre en évidence l'existence de préconditions contextuelles que requiert la maîtrise politique de ce déploiement. Il faut, *premièrement*, qu'existe un état souverain territorialement organisé et, *deuxièmement*, que les situations politiques et sociales des belligérants et, plus largement, des entités politiques impliquées dans la guerre soient relativement semblables. Par conséquent, si l'on corrèle ces deux préconditions, on constate que la maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre – la relation instrumentale entre le gouvernement et la guerre donc – requiert l'existence d'*un système d'états souverains territoriaux* correspondant plus ou moins au paradigme des relations internationales tel qu'il est instauré par la paix de Westphalie de 1648²²¹.

Est-ce tout ? L'analyse des préconditions contextuelles de la maîtrise politique du déploiement de la violence se borne-t-elle à constater que Clausewitz présuppose dans sa théorie de la guerre l'existence d'un contexte institutionnel dont la relativité historique est évidente au regard rétrospectif, quand bien même elle aurait échappé à l'auteur lui-même ? Si tel était le cas, alors force serait d'avouer que l'interprétation institutionnaliste accoucherait d'une souris. Quel intérêt y a-t-il, en effet, à pointer simplement l'absurdité qu'il y aurait à vouloir qu'un « individu saute au-delà de son temps²²² » ?

221 Les traités de Westphalie sont considérés traditionnellement comme à l'origine de la structure moderne des relations internationales en tant qu'ils consacrent le principe de souveraineté étatique contre les prétentions impériales et ecclésiastiques. Pour une introduction historique à cette question, on pourra lire : Arnaud Blin, *1648, la Paix de Westphalie. Ou la naissance de l'Europe politique moderne*, Complexe, « Questions à l'Histoire », Paris, 2006.

222 Georg Wilhelm Friedrich Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, PUF, « Quadrige », Paris, 2003, trad. Jean-François Kervégan, p. 106.

Clausewitz, de la violence à l'État

C'est pourtant bien de la tension existant entre la prétention de la théorie clausewitzienne de la guerre à une validité universelle et la mise au jour des préconditions concrètes de cette validité, mise à jour aboutissant à la relativisation de la-dite validité, que l'interprétation institutionnaliste tire l'essentiel de ses acquis. Pour le comprendre, il convient de revenir sur la stratégie de lecture que nous avons adoptée.

Nous avons vu qu'une maîtrise politique de la violence n'était pensable que pour autant que la montée aux extrêmes ne se réalise pas jusqu'au bout, donc que celle-là requérait un blocage préalable de celle-ci. Ce blocage est le fait du contexte dans lequel prend nécessairement place le déploiement de la violence. Mais le concept de contexte demeure, à cette étape de l'analyse, parfaitement indéterminé et il existe un nombre indéfini d'éléments susceptibles *a priori* de contribuer à bloquer la montée aux extrêmes. Aussi, tant qu'on en reste là, il est impossible d'expliquer comment il se peut faire que, dans certains cas – les guerres des sauvages et celles de la Révolution et de l'Empire –, la violence se déploie de manière si extrême qu'il devient problématique de parler de maîtrise politique de celle-ci. En effet, ces guerres autant que les autres se déploient, par définition, dans un certain contexte, mais la fonction bloquante de celui-ci ne s'y vérifie plus. Il faut donc partir de l'exception et non du cas normal, c'est-à-dire, suivant une démarche comparative, mettre en regard les situations de déploiement extrême de la violence afin d'identifier les variables pertinentes dont l'absence explique le moindre blocage de la montée aux extrêmes. Qu'est-ce qui est présent dans le contexte de toutes les guerres caractérisées par un déploiement limité de violence et absent dans les autres ? C'est cette démarche qui nous a conduit à

isoler, parmi tous les éléments du contexte de guerre participant à différents degrés au blocage de la montée aux extrêmes, les deux préconditions décisives, en tant que conditions *sine qua non*, à la maîtrise politique du déploiement de la violence.

Avant de poursuivre, il faut écarter une objection : ne commet-on pas un paralogisme en considérant implicitement qu'un surcroît de violence implique *ipso facto* une réduction de la maîtrise politique de son déploiement ? Car, il serait assez étrange de considérer que les guerres de la Révolution, parce que plus violentes que les guerres du XVIIIe siècle, sont moins politiques. Ces guerres ne sont-elles pas éminemment politiques ? Mais, nous ne disons pas qu'elles ne sont pas politiques mais seulement que *l'institution politique y maîtrise moins le déploiement de la violence que dans les guerres du XVIIIe siècle*. Aron avait déjà remarqué l'ambivalence du concept de politique susceptible de prendre à la fois un sens subjectif et objectif²²³ mais il n'en a pas tiré toutes les conclusions. La définition trinitaire culmine dans l'affirmation du caractère instrumental de la guerre, c'est-à-dire dans l'affirmation que celle-ci est maîtrisée dans son déploiement par l'institution politique. Mais une telle détermination requiert de prendre le concept de politique en son sens exclusivement subjectif. Par conséquent, la question n'est pas de savoir si les guerres de la Révolution sont ou non déterminées, dans leur forme, par une situation politique. Cela va de soi. La question est de savoir si le gouvernement maîtrise effectivement le déploiement de la violence auquel elles donnent lieu, c'est-à-dire si ce déploiement extrême de violence obéit encore à une rationalité instrumentale mettant en rapport des moyens militaires définis et proportionnés avec des fins politiques clairement

²²³*Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 410.

identifiées. Or, nous avons vu que ce n'était pas le cas. Dans le cas des guerres des sauvages, il est impossible d'identifier une instance politique à même de se donner de manière autonome des fins politiques distinctes des objectifs militaires ; dans celui des guerres de la Révolution et de l'Empire, la maîtrise du déploiement de la violence semble bien plus être le fait du commandant que du chef d'État – quand bien même serait-il réuni dans la même personne –, ce qui laisse en suspens la question du caractère réellement déterminant des fins politiques poursuivies dans ces guerres – voire, éventuellement, de leur existence.

La possibilité d'une relation instrumentale entre politique et guerre est donc dépendante de l'existence de certaines préconditions contextuelles. Mais de quelle nature sont ces préconditions ? Celles-ci sont des préconditions *institutionnelles*²²⁴ et s'élucident dans l'existence d'un système d'états souverains territoriaux de type westphalien. Ce système garantit à la fois la similarité relative des belligérants, prérequis à une limitation du déploiement de la violence sur la base de leur connaissance réciproque²²⁵, et l'équilibre des puissances en Europe en tant qu'il existe des interconnexions objectives entre les différents états tendant au maintien du *statu quo*²²⁶.

Encore une fois, est-ce tout ? Une interprétation institutionnaliste se contente-t-elle de montrer que pour qu'une relation instrumentale entre une

224 Il faut donc distinguer, parmi l'ensemble des déterminations contextuelles, le sous-ensemble des déterminations institutionnelles. Ce sous-ensemble est décisif à deux points de vue : ce sont des facteurs déterminants de ce sous-ensemble qui rendent ou non possible la détermination politique de la forme de la guerre ; c'est lui qui permet le passage de l'examen des préconditions contextuelles-institutionnelles rendant une détermination politique *possible* à celui des conditions proprement institutionnelles de l'*effectivité* de cette détermination.

225 C'est l'une des conditions essentielles du blocage de la montée aux extrêmes selon Aron. Ainsi résume-t-il les causes de la non réalisation de la montée aux extrêmes par cette formule : « [les belligérants] visent éventuellement des objectifs limités et ils se communiquent réciproquement leurs intentions », « Remarques sur l'évolution de la pensée stratégique (1945-1968). Ascension et déclin de l'analyse stratégique (1968) », in Raymond Aron, *Les sociétés modernes*, PUF, « Quadrige », Paris, 2006, p. 1034.

226 *De la guerre, op. cit.*, p. 419.

Clausewitz, de la violence à l'État

institution politique et un instrument militaire, il faut nécessairement qu'existe une telle institution ? Mais le montrer est déjà important et ne se réduit pas au simple déploiement d'une tautologie – pour que l'institution soit efficace, il faut que l'institution existe – car cette analyse rend possible l'interrogation des conditions de limitation de la violence de guerre en l'absence d'une telle institution. La guerre peut-elle alors encore être pensée à partir du schème instrumentaliste ? Sinon, quel schème d'intelligibilité faut-il lui substituer ? Hors d'une telle institution peut-on encore parler de guerre ? D'autre part, il n'est pas vrai que l'interprétation institutionnaliste s'en tient là. En effet, pour autant qu'elle met en évidence l'existence de préconditions contextuelles-institutionnelles à la possibilité d'une maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre, elle ouvre la voie à l'examen des conditions spécifiquement institutionnelles de l'effectivité de cette maîtrise, c'est-à-dire à l'analyse de l'institution étatique en tant qu'elle rend *possible* et *effective* la maîtrise de la violence de guerre. Il s'agit donc, en somme, de passer de l'analyse *externe* des préconditions contextuelles-institutionnelles à l'analyse *interne* du dispositif institutionnel étatique en tant qu'il rend effectif la maîtrise politique du déploiement de la violence.

Y a-t-il une théorie clausewitzienne de l'État ?

L'analyse des préconditions contextuelles rendant possible la maîtrise politique de la violence culmine donc dans la mise au jour d'un sous-ensemble de celles-ci – les préconditions contextuelles-institutionnelles – dont l'absence implique un moindre blocage de la tendance de la violence à monter aux extrêmes qui rend problématique l'affirmation d'autonomie de la politique. Il faut donc, en somme, que la guerre soit menée par un état souverain territorial contre un autre

Clausewitz, de la violence à l'État

état souverain territorial qui lui soit politiquement et socialement relativement semblable pour que la maîtrise politique de la violence de guerre soit *effective*. Dès lors, force est de se poser la question : y a-t-il une théorie clausewitzienne de l'État ?

Apparemment la question ne fait pas problème. Clausewitz n'a jamais développé une telle théorie et la grande majorité des commentateurs²²⁷ ont eu tendance à considérer que Clausewitz admettait un concept tout à fait classique de l'État. En un sens, ce n'est pas tout à fait faux. Mais l'enjeu d'une étude du concept d'État chez Clausewitz vise moins à montrer l'existence silencieuse d'une théorie originale de l'État que la mise en évidence d'un certain agencement du dispositif institutionnel conditionnant l'effectivité de la maîtrise politique de la violence, conditions qui pour nombre de théories philosophiques de l'État demeurent dans l'ombre. Il s'agit donc d'opérer un *décalage herméneutique* : bien que l'objet avoué du texte clausewitzien soit la guerre en tant que telle, en remontant de cet objet à ses déterminations, notamment institutionnelles, on se rend capable d'élucider des conditions de la maîtrise institutionnelle et politique de la violence qui échappent le plus souvent aux théories se donnant immédiatement l'État comme objet d'analyse.

La méthode de reconstruction rationnelle

Une question préliminaire se pose cependant. A quel titre est-il justifié de parler d'une théorie clausewitzienne de l'institution étatique ou du moins, plus modestement, d'entreprendre une analyse thématique d'une notion qui n'est jamais

²²⁷Pas tous néanmoins. Ainsi Louis Germain essaie-t-il de reconstruire le concept clausewitzien de l'État en tant qu'il supposerait « une synthèse dialectique entre l'autorité de l'État, sans laquelle il n'est pas d'État organisé, et le consensus du peuple, sans lequel aucun État ne peut survivre », « Le concept de l'État chez Clausewitz », *La revue administrative*, 22, n. 131, octobre 1969, p. 575. Nous reviendrons plus bas sur cette analyse intéressante.

thématisée comme telle par Clausewitz ? Le doute subsiste : une telle stratégie de lecture risque d'ouvrir la voie à un discours spéculatif n'ayant plus qu'un rapport au mieux occasionnel au texte – et il n'est pas certain que la simple mise en évidence des données textuelles sur lesquelles s'appuie cette lecture suffise à prévenir tout à fait ce doute. Il faut encore montrer à quelle méthode une telle stratégie s'articule légitimement et quel profit elle entend tirer d'une telle méthode.

Quant à la méthode que nous adoptons pour expliciter le statut de l'État chez Clausewitz, il s'agit de celle qu'il est de coutume de qualifier de *méthode de reconstruction rationnelle*. Cette méthode a connu différentes applications depuis le début du XXe siècle, depuis la sociologie de Max Weber²²⁸ jusqu'aux travaux épistémologiques de Lakatos²²⁹ et philosophie sociale d'Habermas²³⁰. En quoi consiste-t-elle ?

La méthode de reconstruction rationnelle se définit avant tout par le rapport particulier qu'elle établit avec son objet d'étude. En effet, comme son nom l'indique, elle procède à une *reconstruction* de celui-ci. Reconstruire rationnellement un objet quelconque suppose à la fois que cet objet préexiste à sa

228Le type idéal wébérien est une reconstruction rationnelle que l'observateur opère à partir de la sélection de certains traits saillants du phénomène analysé. Ce faisant, il construit un type pur stylisé fonctionnant comme un schème d'intelligibilité et à partir duquel il est possible d'interpréter les phénomènes sociaux qui ont toujours quelque chose de confus. On pourra se reporter à *Économie et société*, *op. cit.*, p. 28-52.

229Imre Lakatos, *Histoire et méthodologie des sciences. Programmes de recherches et reconstructions rationnelles*, PUF, « Bibliothèque d'histoire des sciences », Paris, 1994, trad. sous la dir. de Luce Giard. Il s'agit pour l'épistémologue de proposer une reconstruction rationnelle du concept kuhnien de paradigme – baptisé désormais programme de recherche – dans un cadre non plus socio-psychologique mais normatif, préservant ainsi la rationalité du progrès scientifique qu'hypothéquait la thèse kuhnienne d'incommensurabilité des paradigmes.

230La philosophie sociale que propose Habermas procède largement à partir d'une reconstruction rationnelle des opérations ordinaires du langage afin de mettre en évidence les attentes et présupposés normatifs de telles opérations. Cf. Jürgen Habermas, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, « L'espace du politique », Paris, 2005, 2 tomes, trad. Jean-Marc Ferry et Jean-Louis Schlegel. Axel Honneth entreprend d'étendre ce type de stratégie en se donnant un concept plus large et plus souple de communication. Voir, par exemple, Axel Honneth, *Le droit de la liberté. Esquisse d'une éthicité démocratique*, Gallimard, « Nrf essais », Paris, 2015, trad. Frédéric Joly et Pierre Rusch.

reconstruction et qu'il n'est donc pas une construction *a priori* de la théorie et que l'intelligence de cet objet ne suive pas immédiatement d'un simple examen empirique de celui-ci mais requiert au contraire l'élaboration de moyens théoriques d'interprétation. Partant donc du donné empirique tel qu'il se donne à interpréter, il s'agit d'en isoler les traits saillants et essentiels à l'aide de techniques qui peuvent d'ailleurs s'avérer variables²³¹. Une fois cette isolation opérée, il convient de reconstruire théoriquement à l'aide de ces éléments l'objet qu'il s'agit de rendre intelligible et à partir d'une hypothèse de rationalité. Cette hypothèse stipule la présence récurrente de ces éléments n'est ni contingente ni le fruit du hasard mais a une raison, au sens de raison d'être²³². La reconstruction rationnelle de l'objet culmine donc la tentative de restituer la raison d'être de la congruence de ces traits saillants précédemment isolés. Il s'ensuit que cette méthode ne vise en aucun cas une simple formalisation ou traduction de son objet dans un idiome qui lui est étranger. Le mouvement de reconstruction ne se comprend que dans sa corrélation au mouvement de retour au donné initial, mouvement au moyen duquel seul il est possible de mesurer les profits théoriques obtenus par l'adoption d'une telle méthode. On voit donc que celle-ci ne postule aucun type particulier d'objet auquel son application serait adéquate. Au contraire, elle peut valoir aussi bien pour des actions, des institutions, des textes, etc., si bien que c'est sur la seule base des profits théoriques obtenus qu'il est possible de trancher de la légitimité de son emploi.

231 La construction d'un type idéal requiert ainsi de procéder à une analyse comparative s'appuyant sur des données à la fois historiques et statistiques au moyen desquelles il est possible d'isoler un socle de variables récurrentes. Au contraire, Habermas part lui des acquis de la philosophie pragmatique du langage afin d'isoler les présupposés normatifs à toute communication.

232 Le concept est laissé volontairement indéterminé dans la mesure où il existe de nombreuses manières théoriquement plus ou moins exigeantes de comprendre ce réquisit d'intelligibilité qui peuvent dépendre à la fois des options théoriques de l'auteur et du type d'objet qu'il s'agit de reconstruire.

Clausewitz, de la violence à l'État

Pourquoi, dès lors, employer une telle méthode dans le cadre d'une entreprise d'interprétation de *De la guerre* ? Quel profit en attend-on ? La notion d'État est certes essentielle à la pensée de Clausewitz. C'est ainsi qu'il retient comme étant au cœur de sa réflexion la proposition : « la guerre n'est *rien d'autre que la poursuite de la politique d'État par d'autres moyens*²³³ ». Néanmoins, elle ne fait l'objet d'aucune analyse thématique comme telle. Or, si l'on a raison de penser que la maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre requiert, pour être possible, la réunion de certaines préconditions contextuelles culminant dans l'existence d'un système d'états souverains territoriaux, il faut admettre en conséquence que cette notion n'est pas seulement présumée partout mais jouit aussi d'une fonction stratégique décisive dans l'économie du texte. Pourtant, l'absence de tout traitement thématique de celle-ci bloque la voie à une simple restitution de l'argumentation relative à l'État. Il convient, au contraire, de reconstruire ce concept à partir des notations disséminées²³⁴. Ce n'est qu'au moyen d'une telle reconstruction qu'il deviendra possible d'élucider la manière dont l'État, en tant que dispositif institutionnel politique, garantit l'effectivité d'une maîtrise politique du déploiement de la violence.

L'adoption d'une méthode de reconstruction rationnelle suit donc du double constat de l'absence de traitement thématique de la notion d'État et de son statut néanmoins fonctionnellement stratégique. La légitimité de son emploi est donc gagée sur la démonstration de la cohérence des différentes notations relatives à cette notion ainsi que sur la plausibilité de l'interprétation qu'il propose de ces notations.

²³³*De la guerre, op. cit.*, p. 42.

²³⁴C'est déjà la méthode que nous avons adoptée lorsqu'il s'agissait d'analyser les guerres des sauvages.

La séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple

La reconstruction rationnelle du concept d'État dans *De la guerre* doit partir du constat de l'absence de toute référence à celui-ci dans la définition moniste de la guerre²³⁵. Cette définition, on s'en souvient, saisit la détermination élémentaire de toute guerre, saisie qui suit immédiatement du simple examen *a priori* de l'idée d'un affrontement violent de deux volontés antagonistes. Cette première définition n'est donc atteinte qu'à partir du schème de l'opposition de deux volontés abstraites au sens où ce ne sont pas les volontés incarnées dans les chefs d'État particuliers de deux puissances politiques réelles, mais deux volontés de duellistes postulés être deux individus identiques. La saisie de la détermination élémentaire, la montée aux extrêmes, ne requiert donc pas de postuler la présence d'un État en tant qu'institution politique décidant de la guerre et la dirigeant – elle suit du simple schème de l'affrontement violent de deux volontés. Par conséquent, la détermination élémentaire de la guerre demeure encore *apolitique* ou, au moins, *prépolitique*.

Il faut bien comprendre cet apolitisme de la montée aux extrêmes. Le déploiement de la violence physique n'est pas en tant que tel et par définition le monopole de l'institution étatique. C'est pourquoi, en tant qu'elle est un déploiement de violence physique, « la guerre n'est rien d'autre qu'un duel à une plus vaste échelle²³⁶ ». La guerre, tant qu'elle n'est considérée que sous l'espèce du déploiement de la violence physique, ne saurait être considérée comme un phénomène politique ou, du moins, spécifiquement politique. C'est l'intervention

²³⁵*Ibid.*, p. 51. En fait, Clausewitz évoque bien, à ce moment, ce concept pour dire que, hors du concept d'État et de loi, il n'y a pas de violence morale, mais en tant que tel, le concept d'État n'intervient pas dans l'élaboration de la définition moniste de la guerre.

²³⁶*Ibid.*

Clausewitz, de la violence à l'État

du concept d'État qui établit cette restriction de la guerre au domaine politique. En effet, « les deux adversaires ne sont pas de pures abstractions, mais des États et gouvernements individuels²³⁷ ». Par conséquent, il convient de voir que la détermination élémentaire se compose toujours avec d'autres déterminations, hétérogènes au pur déploiement de la violence physique.

Mais ce raisonnement n'est admissible que pour autant que l'on admet un présupposé lourd, à savoir que l'État, en tant qu'institution, dispose effectivement du monopole de la violence physique légitime²³⁸, pour parler comme Weber. En effet, il n'y a *a priori* aucune nécessité pour qu'un duel à plus vaste échelle, un déploiement de violence de grande envergure donc, soit nécessairement le fait d'un État ou même simplement d'une institution politique en général. Clausewitz présuppose donc l'existence d'un certain contexte institutionnel historiquement et géographiquement contingent²³⁹. Nous l'avions déjà établi plus haut. Ce qu'il faut encore montrer, néanmoins, c'est comment cette institution, en tant qu'elle existe, opère une maîtrise effective du déploiement de la violence, c'est-à-dire induit une composition des déterminations de la forme de la guerre. Comment une détermination politique de la forme de la guerre est-elle possible ?

La question revient à celle-ci : qu'est-ce qui dans le dispositif institutionnel qu'est l'État le fait différer essentiellement d'un individu particulier tel que le

²³⁷*Ibid.*, p. 58.

²³⁸*Le savant et le politique, op. cit.*, p. 101. Il est possible d'ailleurs d'interpréter la référence que fait Clausewitz à la violence morale comme appartenant aux seuls concepts d'État et de loi comme faisant signe vers la notion de légitimité qui, comme telle, n'appartient pas à son vocabulaire. En effet, affirmer que l'État et la loi exercent une violence morale signifie que leur autorité ne se résout pas dans la seule possibilité qu'elle implique d'un usage de la violence physique mais qu'elle jouit aussi d'une reconnaissance. L'État et la loi ne se contentent pas de *contraindre*, ils *obligent* aussi. Cette obligation se donne comme une violence morale, c'est-à-dire comme moyen d'obtenir des individus qu'ils se conforment à la volonté qu'ils expriment, mais sans pour autant qu'il soit nécessaire de les y contraindre physiquement.

²³⁹Pour une remise en perspective à la fois historique et sociologique, on pourra consulter Saskia Sassen, *Critique de l'État. Territoire, Autorité et Droit, de l'époque médiévale à nos jours*, Le Monde diplomatique et Démopolis, Paris, 2009, trad. Fortunato Israël.

Clausewitz, de la violence à l'État

postule la définition moniste ? Car si l'État était en tout point analogue à l'individu duelliste, il n'y aurait alors aucune raison *a priori* pour que la violence ne montât pas aux extrêmes. Certes, toute violence, quel qu'en soit l'auteur, se déploie dans un contexte qui, comme tel, est susceptible de contribuer au blocage de cette tendance. Mais, comme on l'a vu, seule la présence d'un certain dispositif institutionnel est à même de maîtriser efficacement la tendance de la violence à monter aux extrêmes.

En effet, si la violence tend d'elle-même à monter aux extrêmes, c'est parce qu'au sein de l'affrontement où elle est déployée elle crée ou renforce des sentiments de haine chez les combattants les poussant à *vaincre ou mourir*²⁴⁰. Elle induit une logique de tout ou rien. Mais si ce ne sont pas deux duellistes qui s'affrontent mais deux États, la situation change sensiblement. En effet, ce ne sont pas les États en tant que tels qui s'affrontent, mais leurs armées. L'État ne coïncide pas avec son armée. Il s'en différencie. Car l'État, en tant que dispositif institutionnel, culmine dans l'existence du niveau gouvernemental²⁴¹, lequel est *séparé* du combat en tant que tel : ce ne sont pas les ministres qui combattent mais le peuple. Or, s'il en est séparé, il est préservé de la propagation des sentiments de haine qui s'y actualisent. La montée aux extrêmes ne monte pas jusqu'au gouvernement, parce qu'il est séparé des forces qui s'affrontent réellement. Une preuve *a contrario* en est fournie par l'exemple des guerres des sauvages où « l'État et sa puissance militaire » forment une unité²⁴². Si l'institution politique se confond avec la puissance militaire combattante, alors elle est, elle aussi, sujette à

240 *Ibid.*, p. 68 où est évoquée la possibilité d'exciter les passions et les émotions des combattants « à un tel degré qu'il serait difficile de les maintenir dans la voie politique ».

241 Louis Germain analyse bien la tripartition gouvernement-commandement-peuple qu'il interprète aussi du point de vue de la politique intérieure où l'administration se substitue au commandement. Sur la question, voir « Le concept de l'État chez Clausewitz », *art. cit.*, p. 574.

242 *De la guerre, op. cit.*, p. 242.

Clausewitz, de la violence à l'État

la contagion par les passions, donc à la montée aux extrêmes. Le gouvernement *doit* être séparé du peuple pour que la maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre soit effective.

On comprend mieux, dès lors, la célèbre définition de la politique que propose Clausewitz, « l'intelligence de l'État personnifié²⁴³ ». Le statut instrumental de la guerre dépend directement de l'existence d'une instance séparée qui ne prend pas directement part au combat et qui est donc à même d'utiliser ces combats en vue d'une fin²⁴⁴ qui ne suit pas immédiatement de ceux-ci, bien qu'évidemment, n'étant pas un « législateur despotique » elle s'adapte aux moyens dont elle dispose²⁴⁵. En somme, la validité d'une interprétation instrumentaliste requiert la distinction de l'agent et de son outil. Or, dans la mesure où l'outil n'est tel que dans la mesure où il est un moyen d'obtenir une fin qu'il n'a pas posée, l'autonomie, en tant que faculté de poser des fins, appartient en propre à l'agent, donc à l'État qui doit donc être considéré sous l'espèce de son intelligence dans la conduite de affaires politiques – on dirait aujourd'hui de sa rationalité²⁴⁶. L'autonomie de la politique pendant le conflit ne va donc pas de soi mais requiert la séparation, au sein du dispositif institutionnel, du niveau gouvernemental et des forces combattantes – du peuple donc, dans la typologie clausewitzienne. Il est ainsi remarquable que la définition de la politique comme intelligence de l'État personnifié présuppose une monopolisation du politique par l'État – et en fait par

243 *Ibid.*, p. 68.

244 Pour plus de clarté, nous neutralisons pour l'instant la médiation stratégique qui s'établit entre le niveau politique et le niveau tactique. Nous y reviendrons par la suite. Il s'agit pour l'instant d'établir adéquatement la nécessité de la séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple.

245 *Ibid.*, p. 66-67.

246 Un intéressant commentaire de cette attribution de l'intelligence à l'institution étatique est proposé par Aron dans *Penser la guerre, Clausewitz*, t.2, *op. cit.*, p. 223-264. Malheureusement, il ne développe pas la corrélation nécessaire entre cette attribution et la structure du dispositif institutionnel étatique en tant que tel – il la présuppose.

le gouvernement²⁴⁷ –, donc par un certain niveau d'un certain dispositif institutionnel²⁴⁸.

Pourtant, le caractère instrumental du déploiement de la violence physique est évoqué dès la formulation de la définition moniste et donc avant que la séparation du gouvernement et du peuple ne soit conceptuellement opérée²⁴⁹. La fin est d'imposer sa volonté à l'adversaire. Mais à ce niveau, la volonté n'est susceptible d'aucune spécification : que celle-ci porte sur un objet essentiel à la survie de l'État ou bien sur un autre sans importance véritable, le conflit suivra le même cours car ce n'est que lorsque l'un sera abattu que l'autre sera à même de lui imposer sa volonté. Par conséquent, la relation instrumentale n'est, à ce stade, que *formellement* vérifiée mais elle n'a aucune effectivité quant à la détermination du cours réel de la guerre. Elle n'est *matériellement* vérifiée que pour autant que le gouvernement est bien séparé du peuple en tant que somme des forces combattantes car, alors, celui-là est bien préservé de toute contagion issue de la montée aux extrêmes²⁵⁰.

Mais les guerres de la Révolution et de l'Empire ne se caractérisent-elles pas par l'irruption du peuple en tant qu'il détermine plus que jamais la forme de la guerre ? Par conséquent, peut-on encore parler, à ce propos, de séparation du gouvernement et du peuple ? Clausewitz lui-même affirme que ces guerres se

247 Clausewitz ne distingue pas toujours rigoureusement État et gouvernement. Parfois les deux termes sont synonymes, parfois le gouvernement n'est considéré que comme un niveau particulier de l'État. Néanmoins, ces imprécisions sont sans conséquence quant à la structure de l'argumentation. Il existe une *séparation* entre l'État – ou le gouvernement – et le peuple.

248 Il ne s'agit évidemment pas de faire un mauvais procès à Clausewitz, cela aurait peu de sens. Il s'agit plutôt de voir comment la validité de ces analyses est corrélée à l'existence d'un certain dispositif institutionnel afin de se rendre à même, après coup, d'évaluer les ajustements théoriques qu'induit un changement dans ce dispositif institutionnel.

249 *Ibid.*, p. 51.

250 Les modalités de la maîtrise effective du déploiement de la violence seront explicitées plus bas, il faut d'abord mettre en évidence le mouvement de séparation du gouvernement et du peuple auquel répondra un mouvement de retour permis par la médiation stratégique sans lequel la prétention à la maîtrise effective du déploiement de la violence serait vaine.

Clausewitz, de la violence à l'État

caractérisent par la disparition du « divorce entre le gouvernement et le peuple²⁵¹ » qui existait précédemment. Quant à savoir s'il réapparaîtra à l'avenir, Clausewitz demeure prudent, bien qu'il semble opter pour la négative, sachant qu'il est difficile de relever « les bornes du possible ». Pourtant, on a vu aussi que Clausewitz pense – bien que là encore ce ne soit qu'une hypothèse – que les guerres à venir ne seront pas aussi violentes. Car c'est la différence des situations sociales et politiques qui a entraîné le surcroît de violence et non pas, du moins de manière immédiate, la fin du « divorce » entre le gouvernement et le peuple.

Il s'agit donc de se demander s'il existe une équivalence parfaite entre le thème du divorce et celui de la séparation. C'est ce que présume Éric Weil dans son interprétation : les guerres, à partir de la Révolution française, attestent dans leur forme même de la supériorité militaire de l'absence de séparation entre le peuple et le gouvernement, absence de séparation actant de la santé de l'État²⁵². C'est donc en quelque sorte la supériorité politique qui décide *in fine* de la supériorité militaire. Mais admettre cette équivalence parfaite pose un problème majeur. En effet, s'il n'y a plus de séparation entre le gouvernement et le peuple, une maîtrise effective du déploiement de la violence devient difficilement pensable dans la mesure où la montée aux extrêmes n'est plus bloquée par la *séparation institutionnelle* des deux niveaux.

En fait, il convient de distinguer ce que nous appelons *séparation institutionnelle* et ce que Clausewitz qualifie du *divorce* du peuple et du gouvernement. Un examen rapide du chapitre relatif à l'armement du peuple²⁵³ sera à même de l'établir. Partant du constat que la guerre populaire est un

251 *Ibid.*, p. 689.

252 « Guerre et politique chez Clausewitz », *art. cit.*, p. 244.

253 *De la guerre*, *op. cit.*, p. 551-557.

phénomène contemporain, Clausewitz se borne à un examen militaire de la question : quelles sont les conditions et l'utilité de l'armement du peuple²⁵⁴. Or, la forme même de la question atteste déjà de ce que la séparation entre peuple et gouvernement est maintenue, puisque le peuple n'est considérée que sous l'espèce de son *utilité possible*, donc suivant une perspective instrumentale dont on a vu qu'elle requiert la séparation préalable de l'agent et de son instrument. Il est donc faux, ou plutôt imprécis, de dire comme Weil que les guerres de la Révolution opère la fin de la séparation du gouvernement et du peuple. Car il ne veut pas dire que la Révolution marquerait la fin d'une séparation institutionnelle des deux niveaux, ce qui serait absurde. Il s'agit plutôt de dire que désormais le gouvernement ne saurait se déterminer sans tenir compte du peuple²⁵⁵. La détermination élémentaire de la forme de la guerre est devenue bien plus prégnante depuis ces guerres. C'est en ce sens que le divorce du gouvernement et du peuple a disparu. C'est désormais tout le peuple qui est concerné par la guerre que ce soit pour la mobilisation ou le ravitaillement²⁵⁶. Mais la séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple comme telle ne disparaît pas.

A ce titre, les guerres de la Révolution et de l'Empire se distinguent essentiellement des guerres des sauvages. En effet, on a vu que, *à la limite*, il n'existait pas de séparation entre gouvernement, commandement et peuple chez les sauvages. Au contraire, cette séparation subsiste dans le premier cas, bien que la maîtrise effective du gouvernement sur le cours de la guerre y soit moindre que dans les guerres antérieures. Mais alors, la séparation du gouvernement et du

254 *Ibid.*, p. 552.

255 Weil entend cette nécessité de compter avec le peuple essentiellement du point de vue de la politique intérieure, mais Clausewitz, se bornant à des considérations militaires, l'entend avant tout du point de vue de la politique étrangère.

256 *Ibid.*, p. 365-379.

Clausewitz, de la violence à l'État

peuple ne suffit pas à garantir la maîtrise politique du déploiement de la violence bien qu'elle demeure néanmoins requise.

Il nous faut donc encore expliciter la manière dont s'exerce effectivement cette maîtrise, donc non plus établir la nécessaire séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple, mais élucider les conditions de leur relation hiérarchique. Quoi qu'il en soit, on constate néanmoins qu'à un premier niveau, la reconstruction rationnelle du concept d'État dans *De la guerre* aboutit à poser une séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple.

La médiation stratégique

A en rester au stade de la séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple on peine encore à saisir la relation de *maîtrise effective* qui existe entre eux. En effet, si cette séparation suffit à expliquer *négativement* que la montée aux extrêmes ne gagne pas comme telle le gouvernement préservant ainsi l'espace nécessaire à une action dont la fin est intelligemment – au sens de rationnellement – déterminée, elle ne rend pas compte *positivement* de la manière dont la volonté gouvernementale peut déterminer effectivement la forme que prend la guerre. On ne voit pas *a priori* ce qui permettrait à cette volonté de déterminer la forme de la guerre sachant que le combat en tant que tel semble induire de lui-même la montée aux extrêmes. A en rester là, donc, la volonté politique ne serait qu'un vœu pieux, tout moyen de se réaliser effectivement lui faisant défaut²⁵⁷.

Saisir les conditions de l'effectivité de la maîtrise politique requiert donc la réintroduction de la médiation stratégique que nous avons neutralisée jusqu'à maintenant afin d'élucider la clause de *séparation institutionnelle* en tant qu'elle

²⁵⁷Ainsi, dans la définition moniste de la guerre, la fin en tant que telle ne détermine en rien la forme de l'affrontement, celui-ci montant nécessairement aux extrêmes – elle ne fait que l'initier. Cf. *ibid.*, p. 51.

Clausewitz, de la violence à l'État

est un réquisit de toute maîtrise effective de la violence. Car, comme le remarque Louis Germain, Clausewitz pose une tripartition institutionnelle du gouvernement, du commandement et du peuple²⁵⁸. Or, nous en sommes resté pour l'instant au stade de la bipartition. Il ne s'agit néanmoins pas là d'une infidélité à la pensée de Clausewitz. En effet, le niveau du commandement qui est le niveau stratégique n'est pas exactement analogue aux niveaux du gouvernement – ou niveau politique – et du peuple – ou niveau tactique –, car il n'existe que dans la médiation qu'il établit entre ces deux niveaux et n'a donc pas de *substance* propre²⁵⁹. Expliquons cela.

Toute guerre implique que le combat soit au moins possible²⁶⁰. Or, l'organisation des forces armées dans le combat définit la tactique²⁶¹. Par conséquent, on ne saurait concevoir de guerre sans qu'interviennent des considérations tactiques. D'autre part, tout combat – en tant qu'il est réel et non plus seulement possible – implique un déploiement de violence physique qui, comme tel, tend à monter aux extrêmes. La tactique organise donc les forces armées *en vue* du combat plutôt que *pendant* le combat. En effet, en tant que ces forces s'affrontent actuellement, la forme du combat est déterminée par la tendance de la violence à monter aux extrêmes dans son déploiement. La tactique consiste donc plutôt dans le choix du temps, du lieu, de l'agencement des armées, etc., afin d'obtenir un avantage maximal au terme du combat. La possibilité

258« Le concept de l'État chez Clausewitz », *art. cit.*, p. 574.

259Aron manque cette spécificité du niveau stratégique dans la mesure où il insiste sur la continuité de la relation entre chaque niveau – la stratégie est moyen pour la politique et fin pour la tactique – ce qui le conduit à sous-estimer la singularité du niveau stratégique.

260En effet, le résultat peut être atteint sans que le combat ait lieu, sur la simple base d'une estimation du coût et des bénéfices qu'il y aurait à mener effectivement le combat – c'est le principe de la dissuasion par exemple. Néanmoins, il faut que ce combat soit bien une possibilité réelle sans quoi elle ne saurait être effective. C'est en ce sens que le combat est comme « le paiement en espèces dans les transactions financières », *De la guerre, op. cit.*, p. 79.

261*Ibid.*, p. 118.

irréductible du combat garantit néanmoins la *substantialité* du niveau tactique. Par substantialité, nous entendons le fait d'exister par soi-même et non relativement à autre chose. Bien sûr, il n'y a pas de combat sans guerre et, par conséquent, l'existence du combat – et donc de la tactique – est relative à celle de la guerre. Mais, pour autant qu'il y a guerre, il y a combat au moins possible et donc tactique. Cela ne signifie pas que le niveau tactique est *autonome*²⁶², mais il existe nécessairement dès lors qu'il y a guerre.

De la même manière, la guerre n'est pas un phénomène naturel indépendant de la volonté des hommes mais est *déclenchée* par une instance politique. En ce sens, toute guerre n'existe que relativement à une *fin* politique dont elle n'est qu'un moyen d'atteindre la réalisation²⁶³. Par conséquent, de la même manière il y a bien une *substantialité* du niveau politique puisque pour autant qu'il y a guerre, il existe une fin politique pour laquelle cette guerre n'est qu'un moyen – le niveau politique existe par lui-même et non pas relativement à un autre niveau. Néanmoins, là encore, tant qu'on en reste à la définition moniste de la guerre, cette fin est certes posée *avant* la guerre, mais elle ne détermine pas le cours réel de celle-ci²⁶⁴.

Mais, suivant le sens que nous avons donné à ce terme, le niveau stratégique, quant à lui, n'a pas de *substance* propre. En effet, la stratégie se définit comme la coordination de combats distincts en vue de la guerre²⁶⁵. Aussi, pour qu'existe un niveau stratégique, il faut qu'existent plusieurs combats. Car, s'il n'y avait qu'un seul combat, la stratégie s'abolirait dans la tactique. On s'en souvient,

262 En effet, il n'est qu'un moyen de la stratégie qui n'est qu'un moyen de la politique et ne se pose donc pas des fins qui lui soit propre. S'il vise naturellement la victoire, ce n'est qu'en tant que cette victoire est requise par un plan stratégique.

263 *Ibid.*, p. 51.

264 C'est bien là l'aporie relevée plus haut.

265 *Ibid.*, p. 118.

c'est ce qui caractérise les guerres des sauvages qui consistent en un seul grand combat²⁶⁶. Il n'y a donc aucune nécessité à ce qu'il existe un niveau stratégique. Un tel niveau n'a donc pas de substance propre. Il n'existe que relativement à un certain contexte qui requiert sa présence : il faut que la guerre soit suffisamment étendue dans le temps et dans l'espace. La stratégie n'existe donc, *in fine*, que dans la *médiation*, rendue nécessaire par un certain contexte, qu'elle établit entre le niveau politique et le niveau tactique²⁶⁷.

Tel est donc le paradoxe : le niveau stratégique n'a aucune substance propre et n'existe que relativement à un certain contexte – dont on a vu plus haut qu'il s'agissait d'un *contexte institutionnel* coïncidant avec l'existence d'états souverains territoriaux –, mais c'est néanmoins de son existence que dépend l'effectivité d'une maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre. En effet, tant qu'on en reste au face-à-face de la tactique et de la politique, on demeure incapable de saisir comment une détermination politique de la forme de la guerre est à même de se composer avec la détermination élémentaire telle qu'elle suit nécessairement de l'affrontement violent. Mais, si la guerre ne se déroule pas en un seul grand combat mais suivant une distribution de combats dans le temps et dans l'espace, le problème ne se pose plus. Car, quand bien même la tendance à monter aux extrêmes se réaliserait jusqu'au bout dans chacun des combats pris isolément, elle ne se réaliserait pas, en tant que telle, dans la guerre considérée dans son ensemble comme multiplicité de combats distincts. Le gouvernement posant certaines fins, le commandement aura à charge de distribuer

²⁶⁶*Ibid.*, p. 242.

²⁶⁷Balibar saisit bien, chez Clausewitz, la dimension stratégique de la stratégie – si l'on nous permet ce jeu de mots : « la définition et la fonction de la *stratégie* constituent aux yeux de Clausewitz la question la plus importante et sans doute la plus difficile, voire celle qui, au bout du compte, lui échappe », *Violence et civilité, op. cit.*, p. 214-215.

et de coordonner les combats dans le temps et dans l'espace de manière à maximiser les chances d'atteindre ces fins. Comme l'écrit Étienne Balibar, « c'est à la stratégie que revient la tâche d'articuler historiquement et conceptuellement dans une même analyse l'extrême violence de la guerre (l'absolu de ses moyens) et sa rationalité politique (l'absolu de ses fins)²⁶⁸ ».

Le niveau stratégique est donc à la fois *contingent* quant à son existence historique et *nécessaire* quant à son statut théorique. Il est contingent quant à son existence historique puisqu'il ne saurait exister à moins d'un certain contexte institutionnel dans lequel prend place la guerre, contexte qui ne dépend évidemment pas d'une décision politique ou stratégique. Et Clausewitz lui-même remarque cette contingence lorsqu'il constate que ce n'est que dans les guerres modernes – depuis Louis XIV et les traités de Westphalie – que l'armée peut être qualifiée *stricto sensu* d'instrument « entre les mains des Cabinets²⁶⁹ ». Il n'existe pas, en effet, de « classe militaire indépendante » avant cette époque. Aussi les souverains étaient-ils, avant l'apparition d'une telle classe, dépendants de leurs vassaux pour ce qui est d'obtenir les forces nécessaires et le commandement de ces forces n'était pas complètement unifié. Ce n'est que lorsque les gouvernements se dotent d'une classe militaire indépendante financée au moyen de l'impôt qu'une telle unification devient possible : le gouvernement revendique désormais avec succès le monopole de la violence physique légitime en se garantissant la disposition exclusive des forces armées sur un territoire donné. Dès lors, l'élaboration d'un plan de guerre qui suppose un commandement unifié ne pose

²⁶⁸*Ibid.*, p. 215. Le vocabulaire de l'absolu risque néanmoins d'introduire une ambiguïté puisque les fins politiques se définissent par leur relativité car si elles étaient véritablement absolues, il serait inconcevable que la violence ne montât pas chaque fois aux extrêmes, aucune dépense de moyens ne pouvant être excessive dès lors que la fin est posée comme valant absolument.

²⁶⁹*De la guerre, op. cit.*, p. 366.

plus de problème. On voit donc bien que, même s'il ne développe pas sa réflexion dans cette direction, Clausewitz est au moins partiellement conscient de la contingence historique de la relation purement instrumentale et hiérarchique existant entre les trois niveaux. Celle-ci n'est valable que dans un certain contexte institutionnel. La référence aux traités de Westphalie n'est d'ailleurs pas anodine : cette relation instrumentale n'est valable que pour des états souverains territoriaux, donc dans un contexte westphalien des relations internationales²⁷⁰.

Mais Clausewitz ne peut évidemment pas approfondir cette intuition car elle saperait comme telle la prétention de sa théorie à une validité universelle et surtout *anhistorique*. Car Clausewitz admet, on l'a dit, un postulat idéaliste en tant qu'il suppose l'existence d'une *essence* de la guerre qui subsiste par-delà les variations historiques²⁷¹. Or, en tant que la définition trinitaire est l'expression de cette essence dans la mesure où elle enveloppe les trois types de déterminations s'appliquant à toute guerre, c'est la relation instrumentale entre les trois niveaux que Clausewitz retient comme étant le contenu de cette essence. Par conséquent, le niveau stratégique est nécessaire quant à son statut théorique car admettre qu'il n'ait pas nécessairement ce statut de médiation entre politique et tactique, médiation sur laquelle est gagée l'effectivité de la relation instrumentale de la politique à la guerre, ce serait admettre une relativisation de la validité de la théorie incompatible avec le postulat idéaliste.

L'interprétation instrumentaliste n'a donc de validité que contextuelle mais, lorsqu'elle est valide, on voit que c'est sur la médiation entre politique et tactique qu'opère le niveau stratégique qu'est gagée l'effectivité de la maîtrise politique du

²⁷⁰Dans tout ce paragraphe, nous avons commenté librement les pages 365 à 368 de *De la guerre*.
²⁷¹*Ibid.*, p. 47 : l'objet de la théorie est de « scruter l'essence » de la guerre.

Clausewitz, de la violence à l'État

déploiement de la violence. En effet, la distribution des combats dans le temps et dans l'espace explique que la guerre, dans son ensemble, ne consiste pas en une montée aux extrêmes – qui ne vaut que pour les combats –, si bien qu'une *utilisation* de ces combats dans un plan de guerre au service d'une fin politique devient possible. En somme, aucune relation instrumentale n'est possible sans une distribution des combats dans le temps et dans l'espace.

Il s'ensuit donc que, de même que nous avons identifié deux préconditions contextuelles-institutionnelles sans la réunion desquelles une maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre est impossible – l'existence d'états territorialement organisés et l'existence d'une situation sociale et politique relativement semblable entre ces états –, la reconstruction rationnelle du concept d'État dans *De la guerre* aboutit à la mise en évidence de deux conditions proprement institutionnelles rendant effective cette maîtrise. Cette maîtrise n'est effective que pour autant que, négativement, *une séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple* est établie, séparation au moyen de laquelle la montée aux extrêmes est bloquée au seul niveau tactique libérant l'espace nécessaire à « l'intelligence de l'État personnifié », et que, positivement, *une médiation stratégique entre le niveau politique et le niveau tactique* existe en tant qu'elle coordonne effectivement les combats en vue d'un objectif militaire déterminé d'après une fin politique. La réunion de ces deux conditions institutionnelles rend intelligible l'effectivité de la maîtrise politique du déploiement de la violence.

Clausewitz et le dispositif institutionnel étatique

Quels sont donc les acquis de la reconstruction rationnelle du concept d'État chez Clausewitz telle que nous l'avons entreprise ? Bien qu'il ne soit jamais

thématisé comme tel, on constate qu'un tel concept est pourtant bel et bien présupposé dans toute l'argumentation de *De la guerre*. En effet, la validité même de cette théorie demeure sous la dépendance de l'existence d'un certain dispositif institutionnel étatique. Or, bien qu'il semble apercevoir l'historicité d'un tel dispositif, Clausewitz n'approfondit néanmoins pas cette intuition dans la mesure où elle paraît devoir saper la légitimité de sa prétention à élaborer une théorie universellement et anhistoriquement valide. La présence d'un tel dispositif est donc bien la condition de validité de sa théorie.

A cela s'ajoute que l'historicité de ce dispositif institutionnel s'éprouve avant tout dans la contingence, ou l'absence de substance, du niveau stratégique. Or, *De la guerre* se présente comme portant spécifiquement sur la stratégie²⁷². Ce n'est donc pas seulement la validité de la théorie, mais la possibilité même de sa rédaction qui dépend de l'existence d'un tel dispositif, car – cela va de soi – sans l'existence d'un niveau stratégique, il n'y a pas de théorie de la stratégie. Mais, comme l'existence de ce dispositif est toujours seulement *présupposée*, seule une reconstruction rationnelle de celui-ci était à même de l'explicitier.

Ce dispositif enveloppe deux propriétés majeures. D'une part, il opère une séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple. En tant que telle, cette caractérisation n'a rien d'original. En effet, la constitution progressive d'un organe politique séparé de la société civile est un processus bien connu de l'histoire politique de la modernité²⁷³. Néanmoins la reconstruction des intuitions institutionnalistes de Clausewitz ne se justifie pas par leur originalité – elles sont en elles-mêmes finalement assez banales ou, du moins, connues – mais par le

²⁷²*Ibid.*, p. 43-44.

²⁷³*Critique de l'État, op. cit., passim.*

Clausewitz, de la violence à l'État

décalage que cette reconstruction opère du fait que ces intuitions prennent naissance dans une théorie de la guerre et non dans une théorie politique au sens classique. Ainsi, la nécessité d'une séparation de l'instance politique et du peuple n'est pas justifiée par des arguments classiques relatifs aux concepts de loi, de droit – naturel ou positif – ou de liberté mais par des raisons purement instrumentales : la séparation du gouvernement et du peuple, en tant qu'elle préserve le premier de la montée aux extrêmes qui se déploie dans les combats, garantit l'espace nécessaire à la maîtrise intelligente – ou rationnelle – du cours de la guerre²⁷⁴. Ce faisant, Clausewitz établit que la maîtrise rationnelle du déploiement de la violence ne va pas nécessairement de soi – ce que tendent à sous-estimer la plupart des théories partant de l'analyse de l'institution politique plutôt que de la guerre en tant qu'elle implique nécessairement un tel déploiement.

D'autre part, ce dispositif institutionnel institue aussi une médiation permettant de surmonter la séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple. En effet, si cette séparation est la condition *sine qua non* sans laquelle la possibilité même d'une intelligence de l'État personnifié ne saurait subsister, elle ne suffit pas à élucider la condition d'une maîtrise effective du déploiement de la violence pendant la guerre. Il faut qu'existe une instance médiatrice qui, par la distribution des combats dans le temps et l'espace, établit effectivement la relation instrumentale entre la politique et la guerre. La guerre n'est *stricto sensu* un instrument de la politique que pour autant que la politique conserve sa maîtrise sur

²⁷⁴Une traduction de cette intuition dans les termes des théories politiques classiques aboutirait sans doute à formuler l'idée suivant laquelle cette séparation garantirait l'espace nécessaire à une réflexivité de la société condition de la maîtrise positive de son destin. Ce rapport de réflexivité est par exemple au cœur de la philosophie de l'histoire développée par Marcel Gauchet dans toute son œuvre. A ce sujet, on pourra consulter *La révolution moderne. L'avènement de la démocratie I*, Gallimard, « Folio essais », Paris, 2013. Néanmoins, une telle traduction aurait peu de sens tant c'est par le décalage qu'elle produit par rapport aux théories politiques classiques que vaut l'analyse clausewitzienne.

l'intégralité du processus et non sur son seul déclenchement. Ce dispositif institutionnel n'est en fait que l'explicitation de ce que présuppose la définition trinitaire établissant la triple détermination de la forme de la guerre par la violence – qui relève du peuple et de la tactique –, la libre activité de l'âme – qui appartient au commandement et à la stratégie – et l'entendement pur – qui se rapporte au gouvernement et à la politique²⁷⁵. Cette intuition d'une médiation nécessaire entre peuple et gouvernement, pour être plus originale que celle d'une séparation institutionnelle, n'est pas absolument inédite²⁷⁶. Mais, encore une fois, l'essentiel est moins l'originalité de la « théorie clausewitzienne de l'État » en tant que telle que le décalage méthodologique qu'elle rend possible. Ainsi, l'élucidation de la médiation stratégique montre avant tout sa contingence c'est-à-dire pose la question – sans évidemment la résoudre – des conditions d'une maîtrise effective de la violence dans un dispositif institutionnel différemment agencé.

La conception que se fait Clausewitz de l'État est donc nettement hiérarchique en tant qu'elle consiste dans la distinction de trois niveaux institutionnels fonctionnellement dépendants mais culminant dans l'affirmation de l'autonomie du gouvernement qui, *in fine*, demeure le lieu de la liberté dont l'impulsion est transmise aux niveaux inférieurs. Certes, le peuple n'est pas tout à fait amorphe puisque c'est à son niveau que s'initie la tendance de la violence à monter aux extrêmes. Mais cette tendance naît de passions et n'est analysée qu'en tant qu'elle requiert son *dépassement*, pour parler en termes hégéliens, dans un dispositif institutionnel qui rende sa maîtrise à la fois possible et effective. A cet

²⁷⁵De la guerre, *op. cit.*, p. 69.

²⁷⁶On en trouve par exemple un analogue politique dans la promotion hégélienne des fonctionnaires au rang de classe universelle. Cf. *Principes de la philosophie du droit*, *op. cit.*, p. 329 et, un peu plus tard, mais dans des proportions bien plus impressionnantes dans la *Science de l'administration* élaborée par Lorenz von Stein.

Clausewitz, de la violence à l'État

égard, force est d'évoquer l'analogie – qui n'est rien d'autre qu'une analogie – existant entre une telle conception et la construction théorique hégélienne qui pose que les contradictions sociales requiert leur dépassement politique dans la sphère de l'État. Mais cette analogie ne doit pas tromper : une telle conception hiérarchique du dispositif institutionnel est somme toute classique à l'époque où écrit Clausewitz²⁷⁷. Il ne s'agit donc pas d'affirmer contre l'évidence même son caractère foncièrement original resté jusqu'ici inaperçu, mais de maintenir le paradoxe : Clausewitz se fait une fort idée classique de l'État, idée qu'il ne thématise même pas, et pourtant, ce qu'il dit de l'État n'en est pas moins instructif pour la théorie politique.

Il n'est certes pas impossible de tirer des enseignements politiques positifs – au sens classique – de *De la guerre*²⁷⁸. Mais il nous semble néanmoins que si Clausewitz doit être considéré comme un penseur de la politique, et non seulement de la guerre, c'est en vertu du *décalage* auquel ouvre sa théorie. Plutôt que par les éléments purement positifs d'une théorie politique implicite – éléments sans grande originalité en tant que tels – c'est par la corrélation toujours maintenue de ces éléments avec le problème de la violence de guerre que Clausewitz peut être considéré comme un penseur de la politique. Car la guerre dont il fait la théorie est déterminée quant à sa forme par l'existence d'un certain dispositif institutionnel et c'est par le regard médiatisé qu'elle permet de poser sur ce dispositif que cette théorie est politiquement instructive. *In fine* la question qu'il

277Bien qu'elle soit néanmoins très vivement critiquée par nombre de penseurs de la génération suivante opérant une réévaluation du concept de société civile soustrait à son statut de subordination nécessaire à l'État. Sur la question, on consultera Jean-François Kervégan, « L'État après Hegel : le dépassement social du politique », in Simone Goyard-Fabre (dir.), *L'État moderne. Regards sur la pensée politique de l'Europe occidentale entre 1715 et 1848*, Vrin, « Histoire des idées et des doctrines », Paris, 2000, p. 291-305.

278C'est ce que font, chacun à leur manière, Louis Germain et Éric Weil.

Clausewitz, de la violence à l'État

pose est donc bien : à quelles conditions institutionnelles une maîtrise politique de la violence de guerre est-elle possible ?

En somme, la reconstruction rationnelle du concept d'État dans *De la guerre* aboutit au paradoxe – seulement apparent – que Clausewitz n'a pas grand chose à dire sur le dispositif institutionnel étatique en tant que tel. En revanche, elle établit la corrélation entre un certain agencement du dispositif institutionnel étatique et l'effectivité de la maîtrise politique de la violence de guerre. Par conséquent, il appert que cette maîtrise ne va pas de soi. C'est ici que s'insère l'enseignement spécifiquement politique que l'on peut tirer de Clausewitz : si cette maîtrise n'est pas nécessaire, c'est que l'institution dont dépend son effectivité est *précaire* quant à son existence – au sens où elle n'est pas assurée de se maintenir comme telle dans la durée. L'étude du dispositif institutionnel présupposé par Clausewitz ouvre donc à une pensée de la contingence des institutions politiques.

Une pensée de la précarité de l'institution

La maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre n'a donc par elle-même aucune nécessité. Du moins, celle-ci, telle qu'elle est analysée par Clausewitz, est gagée sur un agencement institutionnel particulier qui laisse au moins en suspens la question de ses conditions de possibilité et d'effectivité dans le cadre d'un agencement différent. L'élucidation de cette corrélation entre agencement du dispositif institutionnel et effectivité de la maîtrise de la violence telle qu'elle est opérée par une interprétation institutionnaliste introduit donc, sur des bases nouvelles, au questionnement de l'*actualité* de Clausewitz non plus relativement au seul problème de l'intelligence des guerres contemporaines mais aussi à celui, plus large, de la relation entre violence et politique. Néanmoins,

Clausewitz, de la violence à l'État

avant d'aborder ce questionnement il nous reste encore à analyser l'articulation qu'opère le texte de *De la guerre* entre considérations *descriptives* et *normatives*. Car si, pour Clausewitz, la prétention à élaborer une théorie dont la validité est universelle et anhistorique aboutit logiquement à l'abandon de toute prétention à établir une doctrine positive²⁷⁹ qui suppose de formuler des règles d'action relativement à un objet qui, par essence, demeure étranger à de telles règles en tant qu'elles impliquent une application systématique²⁸⁰, il n'en demeure pas moins que la théorie se justifie par son utilité pratique car, par elle, « le savoir devient pouvoir²⁸¹ ». La théorie ne fournit pas des règles d'action mais des principes pratiques généraux. Elle ne fait qu'explicitier ce dont le chef d'État et le stratège *doivent* tenir compte dans leur décision, s'ils veulent agir rationnellement.

Une praxéologie de la prudence

De la guerre ne se donne donc pas à lire comme une étude dénuée de toute considérations pratiques. Au contraire même, l'un des enjeux essentiels de l'ouvrage est bien de surmonter l'opposition aporétique entre théorie et pratique²⁸². Néanmoins, cela ne saurait se faire au moyen de l'élaboration d'une *méthode*. En effet, une méthode consisterait en la formulation d'un certain nombre de règles d'action dont l'application serait mécanique dans la mesure où elles se substitueraient à la spontanéité du commandant. La méthode est en effet couramment définie comme un « programme réglant d'avance une suite d'opérations à accomplir et signalant certains errements à éviter, en vue d'atteindre

279 *De la guerre, ibid.*, p. 133-136.

280 Toute doctrine sous-estime la non-linéarité de la guerre, pourrait-on dire en reprenant l'analyse d'Alan Beyershen, « Clausewitz, Nonlinearity, and the Unpredictability of War », *art. cit.*

281 *De la guerre, ibid.*, p. 142-143.

282 *Ibid.*, p. 134-136.

Clausewitz, de la violence à l'État

un résultat déterminé²⁸³ ». Mais l'établissement d'un tel programme est contradictoire avec l'essence bien comprise de la guerre. En effet, pour que celui-ci soit possible et adéquat à son objet, il faudrait que la guerre se donne comme quelque chose d'amorphe et, surtout, de *disponible*. Si sa structure ne dépendait que de l'ordre que le commandant et, plus largement, les hommes y mettaient, l'établissement d'un tel programme serait à la fois possible et nécessaire dans la mesure où ce serait là le seul moyen de s'en assurer la maîtrise. Mais alors, le commandement militaire ne nécessiterait qu'un savoir *technique*. Il s'agirait simplement de savoir quelle règle s'applique à quel cas. Ce serait certes là un moyen de surmonter l'opposition entre théorie et pratique – mais au prix d'une incompréhension de ce qu'est la guerre.

Car la guerre est avant tout *imprévisible*²⁸⁴. Elle ne se donne nullement comme *disponible* au sens de ce qui est pleinement maniable. Si l'intelligence de la guerre dépend de sa réinscription dans la relation instrumentale qui préside à son déclenchement et à sa maîtrise politique, il ne s'ensuit néanmoins pas qu'elle ait le mode d'être de l'outil. En effet, l'outil se caractérise par sa maniabilité, son être-à-portée-de-main dirait Heidegger²⁸⁵, c'est-à-dire, du point de vue de l'agent, par sa passivité et son absence d'effets de retour indésirables. Or, telles ne sont pas les propriétés de la guerre. Car, elle « n'est pas l'action d'une force vive sur une masse morte, mais [...] la collision de deux forces vives²⁸⁶ ». Plus largement, l'ensemble des déterminations contextuelles tend à singulariser à tel point chaque guerre et, au sein de chaque guerre, chaque combat, qu'il est impossible d'élaborer

283 *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, vol.1, *op. cit.*, p. 624.

284 « Clausewitz, Nonlinearity, and the Unpredictability of War », *art. cit.*

285 Martin Heidegger, *Être et temps*, Édition numérique hors commerce, trad. Emmanuel Martineau, p. 74.

286 *De la guerre*, *op. cit.*, p. 54.

Clausewitz, de la violence à l'État

des règles méthodiques qui soient logiquement antérieures à l'examen du contexte²⁸⁷. Enfin, le contexte lui-même n'est pas donné une fois pour toute durant tout le déroulement de la guerre – on ne peut ainsi pas absolument prévoir l'entrée d'un nouvel état en guerre ou, au contraire, la signature d'un armistice séparé, par exemple. Comment dès lors penser que la conduite de la guerre puisse être justifiable d'une méthode ?

Toute situation étant singulière, « le savoir nécessaire à une fonction militaire supérieure » consiste en « une étude et une réflexion qui extraient par une sorte d'instinct intellectuel l'esprit qui président aux phénomènes de la vie²⁸⁸ ». La valorisation de l'instinct est aussi au cœur de l'analyse clausewitzienne du génie guerrier notamment à travers son analyse du *coup d'œil*²⁸⁹. Cet instinct n'est pourtant pas une intuition pure se fondant en dernière analyse sur l'exceptionnalité de l'esprit du commandant, intuition qui serait alors soustraite à toute entreprise théorique. Au contraire, la fonction même de la théorie est la mise en évidence de la multiplicité des facteurs dont il faut tenir compte. Mais cette mise en évidence ne saurait aboutir à la formulation de règles d'action sans sous-estimer l'imprévisibilité de toute guerre. La théorie a donc d'abord une fonction *pédagogique* ou *didactique* en ce sens qu'elle doit sensibiliser l'esprit à la manière dont la forme de la guerre peut être déterminée par les facteurs les plus divers. Le génie militaire se distingue alors par la richesse et la justesse de la synthèse intuitive à laquelle il parvient et qui sous-tend le plan de guerre qu'il élabore.

Cependant la réponse adéquate à un contexte singulier ne saurait être l'objet d'une

287Encore une fois, il serait assez vain de tenter de proposer une liste exhaustive de *toutes* ces déterminations contextuelles dans la mesure où leur identification est quasi-coextensive au texte entier de *De la guerre*. Il est plus intéressant d'analyser les conséquences pratiques impliquées.

288*Ibid.*, p. 141.

289*Ibid.*, p. 84-102.

déduction méthodique et *a priori*. Elle doit être l'élaboration de « la libre activité de l'âme²⁹⁰ » qui caractérise en propre le génie militaire.

L'opposition entre théorie et pratique est ainsi surmontée par l'identification du statut *praxéologique* de la théorie de la guerre. La praxéologie définit couramment la science ou théorie de l'action. Mais l'action n'est pas un phénomène naturel régi par une légalité objectivement nécessaire. Au contraire, pour être intelligible, elle doit être rapportée à un agent considéré sous l'espèce de sa liberté. En ce sens, l'action ne saurait se réduire à la simple réalisation d'un programme prédéfini – à une méthode. En termes arendtiens, on pourrait dire que ce serait là rabattre l'action sur la fabrication en tant que celle-ci n'implique pas la capacité à initier une nouvelle série causale²⁹¹. La théorie clausewitzienne de la guerre est une théorie de la guerre en tant qu'appartenant à la catégorie de l'action, c'est-à-dire en tant que la propriété d'imprévisibilité lui appartient essentiellement²⁹².

Mais cette imprévisibilité n'est pas l'apanage du seul niveau stratégique en tant qu'il doit être rapporté à la libre activité de l'âme du commandant. En effet, elle est aussi caractéristique du niveau politique. Car, si la guerre est imprévisible quant à son déroulement, aucun plan de guerre ne saurait être fixé une fois pour toute. La fin politique n'est pas un législateur despotique et elle s'adapte à la nature des moyens dont elle dispose « ce qui l'amène souvent à se transformer

290 *Ibid.*, p. 69.

291 Hannah Arendt, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, « Agora », Paris, 1994, trad. Georges Fradier, notamment « La substitution traditionnelle du faire à l'agir », p. 282-295.

292 Arendt ajoute, en tant que propriétés ontologiques de l'action, l'irréversibilité et l'anonymat – en tant que l'action implique la participation d'une pluralité d'agents. Si Clausewitz thématise moins ces deux concepts, il n'en demeure pas moins qu'ils sont bien des propriétés de la guerre telle qu'il l'analyse. On remarquera néanmoins, pour marquer les limites de ce rapprochement, que l'hétérogénéité de l'action et de la perspective instrumentale demeure, on s'en doute, fondamentalement étrangère à la pensée de Clausewitz.

complètement²⁹³ ». Il existe une relation dialectique entre les différents types de déterminations. En particulier, la politique ne saurait déterminer adéquatement la forme de la guerre indépendamment de toute considération relative au contexte de la guerre. Si un chef d'État déclençait une guerre sans connaître les moyens dont chaque état dispose, sans déterminer une fin, sans élaborer un plan de guerre adéquat, etc., il agirait de manière irrationnelle et irresponsable et, par là même, se rendrait finalement impuissant à maîtriser effectivement le déploiement de la violence de guerre.

La différence entre le niveau politique et le niveau stratégique renvoie ainsi, en fait, à deux modalités distinctes de l'action. Le gouvernement et, plus encore, le chef d'État, en tant qu'instances autonomes de *décision*, fixent les fins politiques de la guerre. Par conséquent, il revient au niveau politique d'*initier* l'action – et cela y compris pour le défenseur puisque la guerre ne commence vraiment que lorsque le défenseur décide de résister²⁹⁴. Le niveau politique renvoie donc à la *modalité de l'agir* dont l'efficacité requiert une juste évaluation du contexte. Le niveau stratégique, quant à lui, renvoie à la *modalité du réagir*²⁹⁵. En effet, une fois la guerre décidée et le plan de guerre fixé, il s'agit de réagir au mieux à et dans un contexte donné afin de maximiser les avantages obtenus par les manœuvres et les combats. Néanmoins, aux deux niveaux, la guerre est considérée sous l'espèce de son imprévisibilité.

293 *De la guerre, op. cit.*, p. 67.

294 *Ibid.*, p. 416. Il n'y a donc pas, dans une guerre, un agent et un patient, mais bien deux agents.

295 Le niveau tactique, quant à lui, en tant qu'il est le lieu de la montée aux extrêmes qui suit d'une exacerbation des passions, renvoie plutôt à la *modalité du pâtir*. Or, en ce sens, il ne renvoie pas immédiatement au concept de liberté en tant qu'elle détermine la forme de la guerre. Il ne s'agit pas par là de vider le niveau tactique de toute substance – il faut simplement rappeler que la liberté, au niveau tactique, se limite à la *proposition* d'un combat paraissant le plus avantageux possible – donc *ex ante* – mais ne pénètre pas directement la détermination de la forme du combat *pendant son déroulement*.

Or, si la guerre est imprévisible, sa théorie en tant que praxéologique s'adosse nécessairement à une théorie de la *prudence*. En effet, une théorie de l'action en guerre ne saurait s'articuler à un concept *déontologique* de raison pratique de facture kantienne par exemple²⁹⁶. En effet, un tel concept suppose que la détermination du mobile de l'action est possible *a priori* et doit pouvoir ne dépendre aucunement des conséquences éventuelles de l'action. Suivant un tel concept de raison pratique, la détermination de l'action adéquate ne saurait tenir compte de la propriété d'imprévisibilité inhérente au concept de guerre. Le problème proprement pratique ne dépasserait pas celui de la subsomption du cas particulier sous la loi générale, voire universelle²⁹⁷. Par conséquent, un concept déontologique de raison pratique se rendrait aveugle à la singularité propre de chaque guerre en même temps qu'il aboutirait à une sous-estimation du contexte d'incertitude rendant à la fois urgent et nécessaire le jugement stratégique²⁹⁸.

Inversement, une théorie de l'action en guerre ne saurait pas plus s'articuler à un concept strictement *conséquentialiste* de raison pratique²⁹⁹. En effet, un tel concept postulerait la faisabilité d'un examen complet des conséquences possibles de l'action. Ce faisant, la propriété d'imprévisibilité de la guerre serait encore une fois escamotée puisqu'une nomenclature des états possibles du monde³⁰⁰ demeure

296Emmanuel Kant, *Critique de la raison pratique*, Flammarion, « GF », Paris, 2003, trad. Jean-Pierre Fessler.

297Il va de soi que, dans cette discussion, nous neutralisons la spécificité proprement morale du concept kantien de raison pratique – difficilement compatible avec une théorie praxéologique de la guerre – pour n'en retenir, en quelque sorte, que la structure formelle. La démarche serait certes contestable si nous prétendions commenter la pensée kantienne car il est loin d'être évident qu'une telle neutralisation puisse être fidèle à sa philosophie pratique. Mais nous ne retenons de celle-ci que le schème ou, pour ainsi dire, le type idéal d'un concept déontologique de raison pratique.

298Emmanuel Terray insiste à juste titre sur cet aspect de la pensée de Clausewitz. Cf. *Clausewitz, op. cit.*, notamment p. 225-229.

299Par exemple, Jeremy Bentham, *Introduction aux principes de morale et de législation*, Vrin, « Analyse et philosophie », Paris, 2011, trad. Emmanuelle de Champs et Jean-Pierre Cléro.

300Nous empruntons l'expression de « nomenclature des états du monde » à André Orléan qui l'utilise néanmoins dans un autre contexte. Cf. *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*,

possible en droit. L'imprévisibilité de la guerre n'est pas réductible à une simple incertitude probabiliste car même l'improbable peut toujours faire l'objet d'une étude prévisionnelle. L'instrumentalisme de Clausewitz n'aboutit donc pas à une éthique conséquentialiste telle qu'elle est élaborée par les premiers penseurs de l'utilitarisme.

Sa théorie praxéologique de la guerre aboutit plutôt dans la promotion d'une *rationalité prudentielle* qui rappelle bien plutôt Aristote que Kant ou Bentham. En effet, le concept de prudence chez Aristote³⁰¹ a immédiatement rapport avec la *contingence* du monde sublunaire : chaque cas est différent, chaque action est partiellement imprévisible. La détermination du juste milieu en quoi consiste la prudence ne saurait donc suivre de la simple application d'une règle. Elle requiert au contraire de l'expérience, raison pour laquelle seul l'homme prudent est la mesure de la prudence. Sans postuler une influence directe ou indirecte d'Aristote sur Clausewitz, influence que rien n'atteste, force est de constater l'homologie relative de leurs considérations praxéologiques. Car pour l'un comme pour l'autre il est impossible d'établir une règle d'action préalablement à l'examen du contexte particulier au sein duquel l'action doit prendre place. Le jugement pratique est irréductiblement lié à la contingence contextuelle de l'action rendant impossible les *systèmes* du moins à la manière de von Bülow et Jomini³⁰².

Il s'ensuit donc logiquement que l'instrumentalisme de Clausewitz culmine dans une praxéologie de la prudence. En effet, la relation instrumentale entre la

Seuil, « Points économie », Paris, 2013, p. 117.

301Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Vrin, « Bibliothèque des textes philosophiques », Paris, 1997, trad. Jules Tricot, notamment p. 284-287. Pour un exposé magistral de la philosophie pratique d'Aristote, on se rapportera évidemment à Pierre Aubenque, *La prudence chez Aristote*, PUF, « Quadrige », Paris, 2014.

302Ces deux théoriciens de la guerre sont implicitement visés dans la préface, cf. *De la guerre*, *op. cit.*, p. 47-48, comme ne proposant « qu'un tissu de banalités, de lieux-communs et de radotages » sous couvert de cohérence et de complétude.

Clausewitz, de la violence à l'État

politique et la guerre ne saurait être seulement gagée sur un certain agencement du dispositif institutionnel. Dans la mesure où l'intelligence de la guerre suit de sa réinscription dans une relation instrumentale, la théorie de la guerre ne peut qu'aboutir à une *praxéologie*. Car, si la guerre est un instrument, on ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur les conditions d'une utilisation adéquate de celle-ci. Or, à l'imprévisibilité de la guerre, seule convient une rationalité de type prudentiel. Mais il s'ensuit aussi que même la présence d'un agencement du dispositif institutionnel permettant l'effectivité d'une maîtrise politique du déploiement de la violence ne suffit pas absolument à garantir cette effectivité puisqu'une action *irrationnelle* ou *imprudente* demeure toujours possible.

L'effectivité précaire de la maîtrise politique de la violence

La praxéologie clausewitzienne de la prudence est, en tant que telle, bien connue des commentateurs qui la retiennent couramment comme étant au cœur de la pensée du militaire. En revanche, la relation entre cette praxéologie et l'agencement du dispositif institutionnel étatique reste plus souvent inaperçue. On a vu, en effet, que la possibilité même d'une telle praxéologie était corrélative d'un certain agencement de ce dispositif si bien qu'agencement institutionnel favorable et prudence dans l'usage de la violence apparaissent *in fine* comme les deux conditions d'une maîtrise politique de la violence. Même lorsque la relation hiérarchique verticale des trois niveaux est présente, un usage imprudent de la violence demeure possible. Or un tel usage imprudent risque toujours d'entraîner une perte de la maîtrise politique du cours de la guerre. Un déploiement de forces en excès ou en défaut, un plan de guerre insuffisamment corrélé aux fins politiques poursuivies ou aux moyens disponibles, etc., sont des possibilités

irréductibles de toute guerre – et dans de tels cas la maîtrise politique devient, sinon impossible, du moins largement compliquée. En ce sens, il existe une *précarité* caractéristique de cette relation de maîtrise en ce sens que, même effective à un instant donné, elle n'est jamais assurée de perdurer.

Cette précarité se joue à plusieurs niveaux. Elle est propre à toute guerre en tant qu'elle est un déploiement de violence. En effet, si la guerre est un *instrument* de la politique sans en être un *outil* c'est avant tout parce qu'elle est *imprévisible*. Aussi, ce n'est pas parce que la maîtrise est effective à un moment donné qu'elle le sera encore à l'avenir. Car tout déploiement de violence se produit dans le temps si bien que la praxéologie de la prudence doit être comprise dans son extension temporelle. Or, l'allongement du conflit tend à exacerber les passions³⁰³. Aussi le maintien d'une rationalité prudentielle semble se compliquer à mesure que le conflit s'allonge rendant ainsi précaire la maîtrise politique.

On pourra objecter, néanmoins, que la montée aux extrêmes étant propre au niveau tactique et ce niveau étant institutionnellement séparé du niveau politique, on voit mal comment elle pourrait finalement compliquer la relation de maîtrise politique sur celui-ci par le seul effet de l'intervention de la durée. Or, une telle objection est justifiée car, en tant que telle, la montée aux extrêmes ne se réalise que dans et par les combats. Et la stratégie consistant en l'organisation des combats en vue de la réalisation de fins politiques, il n'y a pas de raison *a priori* pour qu'une contagion s'opère d'un niveau à l'autre. Et pourtant, Clausewitz remarque lui-même que « même les nations les plus civilisées peuvent être entraînées par une haine féroce³⁰⁴ ». Si la relation hiérarchique et verticale entre

303 *Ibid.*, p. 52-53.

304 *Ibid.*, p. 52.

les trois niveaux suffisait absolument à prévenir tout risque de montée aux extrêmes, il n'y aurait pas la même nécessité à élaborer une praxéologie de la prudence. Il s'ensuit que cette relation hiérarchique et verticale est à la fois *nécessaire* et *insuffisante* à la garantie complète de la maîtrise politique de la violence de guerre.

Il faut donc que nous puissions rendre compte de cette possibilité d'une montée aux extrêmes *malgré la séparation institutionnelle du peuple et du gouvernement*. Ainsi nous serons à même d'expliquer pleinement le déploiement extrême de violence qui caractérise les guerres de la Révolution et de l'Empire. Car, si nous avons vu qu'il suivait d'une différence des situations sociales et politiques entre les états impliqués, cela ne rendait compte, en quelque sorte, que de l'occasion mais pas encore de la cause réelle³⁰⁵. La question qui se pose est donc la suivante : comment se fait-il qu'une telle différence ait impliqué un déploiement extrême de la violence ?

Une telle explication requiert ici encore de formuler des hypothèses. En effet, si Clausewitz remarque bien le surcroît de violence caractérisant ces guerres et s'il l'impute à une différence des situations sociales et politiques entre les états impliqués, il n'explicite pas en revanche comment cette différence induit, *en tant que telle*, ce surcroît de violence. Néanmoins, il est possible d'émettre une hypothèse à la fois plausible et cohérente. En effet, la détermination trinitaire établit une équivalence, on l'a vu, entre tripartitions facultaire et fonctionnelle-institutionnelle. A chaque niveau – politique, stratégique et tactique – correspond

³⁰⁵L'introduction de cette distinction héritée de la métaphysique médiévale entre causes occasionnelles et réelles ne vise qu'à mettre en évidence le fait que malgré le constat d'une conjonction entre différence des situations sociales et politiques des états impliqués et surcroît de violence, le mécanisme présidant à ce déploiement de violence *en surcroît* reste à ce stade encore obscur.

à la fois un agent et une faculté. Mais, cette équivalence ne se donne pas à lire comme sous-tendue par une thèse aristocratique postulant une hiérarchie ontologique entre les individus, le peuple étant alors compris comme *ontologiquement* inférieur parce que déterminé par ses passions. Il n'est que *fonctionnellement* inférieur parce que, dans la guerre, il lui appartient de combattre et non pas de diriger la guerre ni de coordonner les combats. Or, c'est *en tant qu'il combat* que les passions dominent en lui l'intelligence et la libre activité de l'âme. Mais il n'est en rien privé *a priori* de ces facultés. Clausewitz, en somme, n'entreprend nullement de légitimer une hiérarchie fonctionnelle et sociale en la rabattant sur une hiérarchie ontologique³⁰⁶. Par conséquent, la définition trinitaire ne fait qu'identifier la faculté correspondant au mieux à la tâche fonctionnellement déterminée qui est propre à chacun des niveaux de la hiérarchie, mais elle n'établit nullement que, dans les faits, cette faculté dominera effectivement. Un chef d'État peut très bien agir de manière inintelligente et un stratège appliquer mécaniquement des préceptes appris plutôt que d'élaborer librement un plan qui soit en adéquation à une situation particulière. Ce qu'établit la définition trinitaire, ce n'est donc pas que le chef d'État, parce que chef d'État, agit nécessairement intelligemment, mais plutôt que c'est l'intelligence qui est le critère à l'aune duquel son action doit être évaluée car c'est intelligemment qu'il doit agir en tant que chef d'État.

Mais alors, il n'y a rien *a priori* qui empêche absolument le commandant ou le chef d'État de voir leurs actions déterminées par les passions plutôt que la libre activité de l'âme ou l'intelligence. Une telle détermination ne serait certes pas

³⁰⁶Michel Foucault propose une intéressante généalogie de ces stratégies de légitimation, du XVIe au XXe siècle, dans « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France. 1975-1976*, Seuil, « Hautes études », Paris, 1997.

fonctionnellement adéquate, mais elle demeure pourtant possible. Or, si les passions dominent les autres facultés, la praxéologie de la prudence est mise en défaut du fait que le déploiement de la violence n'est plus immédiatement corrélé à des fins politiques intelligemment – donc rationnellement – établies. Le surcroît de violence des guerres de la Révolution et de l'Empire ne s'explique donc pas, comme le croit Girard³⁰⁷, par un processus de *contagion* de la montée aux extrêmes atteignant tous les niveaux. La tripartition fonctionnelle-institutionnelle bloque cette possibilité. En fait, *dans certaines situations*, les agents ne se déterminent pas comme ils le devraient conformément à leur position institutionnelle. C'est là le premier niveau où s'établit la précarité de la relation de maîtrise politique de la violence : il n'existe aucune assurance que les agents se détermineront conformément à ce que requiert leur fonction institutionnelle³⁰⁸ ; il n'existe aucune assurance que chacun agisse prudemment.

Il nous faut néanmoins encore expliciter notre hypothèse : comment se fait-il que les agents, durant les guerres de la Révolution et de l'Empire, ne se sont pas déterminés conformément à leur position institutionnelle ? Du fait de la différence des situations sociales et politiques des états impliqués, certes, mais encore ? Deux facteurs explicatifs nous semblent corrélés. En premier lieu, la Révolution française marque une rupture dans l'histoire politique européenne et les guerres qu'elle entraîne ne peuvent pas s'analyser comme orientées vers la réalisation de fins politiques *relatives et modérées*. C'est au contraire le régime révolutionnaire lui-même qui doit être protégé en tant que capable de poser des

307 *Achever Clausewitz, op. cit.*, p. 170.

308 On remarquera que cette précarité s'applique uniquement aux niveaux politiques et stratégiques car, comme on l'a vu, le niveau tactique, en tant que siège du combat, relève plutôt de la modalité du pâtir, ce qui annule *a priori* la possibilité d'une composition avec les facultés active et réactive – intelligence et libre activité de l'âme.

fins politiques. Dès lors, la fin politique et l'objectif militaire ne diffèrent plus : la fin politique est la victoire militaire³⁰⁹. Dès lors, il n'y a plus nulle place pour la détermination intelligente, donc prudente, de fins politiques relatives et modérées – la fin est absolue et l'action est déterminée par la volonté *passionnée* de survivre. D'autre part, on a vu qu'Aron et Thomas Schelling insistaient sur l'importance de la communication et de la connaissance relative de l'adversaire dans le processus de limitation de la violence. Lorsque je pense pouvoir présumer à juste titre des actions que l'adversaire est susceptible d'envisager effectivement, un accord tacite quant à la modération du conflit est possible et rationnel. Mais cette possibilité est corrélative de la similarité relative des adversaires³¹⁰. Lorsque leur différence s'accroît, il faut que la défiance augmente³¹¹. Or, la différence des régimes impliqués dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, puis les situations de domination nationale ont dû largement compliquer ces mécanismes de présomption. Un régime révolutionnaire ne raisonne plus en termes de légitimité dynastique ; un sentiment d'humiliation nationale s'accorde mal avec une situation de domination de fait, même matériellement favorable. Par conséquent, l'intelligence a sans doute dû céder devant les passions concernant la

309Souvent, pour l'État, la défaite n'est qu'un « mal transitoire », mais dans le cas de la Révolution française, la défaite serait un mal absolu puisqu'elle serait la fin de l'État tel qu'il existe. Cf. *De la guerre, op. cit.*, p 57-58 où l'un des facteurs expliquant la modération du déploiement de violence lors des guerres apparaît être le caractère somme toute relatif de toute défaite.

310En somme, contre Girard, la similarité des adversaires limite la violence plus qu'elle ne l'exacerbe. C'est, dans le vocabulaire d'Aron, la propriété des systèmes internationaux *homogènes* que de permettre une plus grande limitation de la violence que les systèmes *hétérogènes*, les systèmes homogènes étant définis comme « ceux dans lesquels les États appartiennent au même type, obéissent à la même conception de la politique », *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, « Pérennes », Paris, 2008, p. 108.

311Un exemple dans un tout autre contexte est donné par la différentiel de violence sur les fronts Est et Ouest durant les deux guerres mondiales : la violence a toujours été bien plus importante à l'Est car les adversaires se pensaient comme différents et donc comme n'étant pas liés par les coutumes et normes du droit classique de la guerre. Il en est allé de même, durant la Seconde guerre mondiale, concernant les rapports entre Japonais et Américains *des deux côtés*. Sur la question, on lira avec intérêt Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, Christian Ingrao et Henry Rousso (dir.), *La violence de guerre 1914-1945. Approches comparées des deux conflits mondiaux*, Complexe, « Histoire du temps présent », Paris, 2002.

Clausewitz, de la violence à l'État

détermination de la forme de ces guerres. On est donc à même de comprendre ce surcroît de violence malgré la présence formellement attestée d'une séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple ainsi que d'une hiérarchie verticale des trois niveaux. Lorsque la différence des situations sociales et politiques entre les états impliqués augmente trop, il devient difficile, voire impossible, pour le chef d'État de se déterminer intelligemment, c'est-à-dire de poser des fins politiques à la fois modérées et relatives, car il ne connaît pas suffisamment l'adversaire pour que faire le « pari sur la raison³¹² » soit rationnel.

Mais on peut aussi étudier la précarité de cette relation de maîtrise à un second niveau. Car, s'il n'existe aucune garantie institutionnelle que les agents se détermineront conformément à leur fonction, on peut se demander en conséquence si cette précarité « de niveau un », *précarité* proprement *praxéologique*, n'est pas susceptible de menacer le dispositif institutionnel lui-même, introduisant par là une précarité « de niveau deux » ou *précarité institutionnelle*. Nous serons plus rapide sur ce point, puisque Clausewitz lui-même n'aborde pas la question. Mais il nous semble tout de même nécessaire d'esquisser les linéaments d'un problème qui paraît devoir se poser à la suite de ce que nous avons dit.

Revenons un instant sur les relations complexes existant entre violence et politique telles que notre interprétation institutionnaliste a permis de les élucider. La possibilité même d'une maîtrise politique de la violence suppose la présence d'un certain dispositif institutionnel étatique impliquant à la fois une séparation institutionnelle du peuple et du gouvernement et la mise en place d'une médiation stratégique rendant effective cette maîtrise politique du déploiement de la violence. Mais la guerre n'ayant pas le statut technique de l'outil, ce déploiement

³¹²*Penser la guerre, Clausewitz*, t.2, p. 135.

doit toujours être régi *en plus* par une praxéologie de la prudence. Or, la conformité du déploiement réel de la violence à cette praxéologie n'est pas garantie *a priori*, ce qui rend précaire cette relation de maîtrise politique – précarité « de niveau un ». On voit donc que la praxéologie de la prudence jouit d'un rôle essentiel dans la démonstration puisqu'elle est *in fine* ce sur quoi repose la maîtrise politique de la violence. Il faut un dispositif institutionnel favorable *et un déploiement prudent de la violence*. Mais si ce déploiement n'est pas prudent, ne peut-il pas s'ensuivre une rétroaction négative sur l'institution elle-même ? Car ce dispositif institutionnel se justifie uniquement, dans le texte de Clausewitz – qui ne s'embarrasse guère de justifications philosophiques au sens classique –, par la relation de maîtrise qu'il rend possible et effective. Aussi, si la violence échappe finalement à la maîtrise politique, ce dispositif n'a plus de justification. Plus encore, il apparaît comme vain et inutile puisqu'il se révèle incapable d'accomplir sa fonction qui est de maîtriser le déploiement de la violence de guerre.

Encore une fois, Clausewitz ne considère pas vraiment cette possibilité puisqu'il se maintient volontairement dans le cadre de l'expérience³¹³ et que l'expérience n'atteste nullement une telle vanité ou inutilité de l'institution. Les guerres de la Révolution et de l'Empire sont l'exception plutôt que la règle et, comme telle, elles n'invalident pas le modèle théorique de la maîtrise politique de la guerre bien que le déploiement de violence qui les caractérise doive être intégré dans ce modèle. Le militaire ne considère donc explicitement que la précarité praxéologique et encore celle-ci n'est jamais considérée comme réellement menaçante puisque le « plan grandiose³¹⁴ » et l'individu exceptionnel doivent, on

313L'expérience demeure toujours la borne à laquelle s'arrêtent les spéculations philosophiques.
Cf. *De la guerre, op. cit.*, p. 47.

314*Ibid.*, p. 68.

l'a vu, pouvoir maintenir la maîtrise même sur un déploiement de la violence extrême. Mais on ne peut néanmoins s'empêcher de poser les questions : et si ce plan manquait ? Et s'il n'y avait pas de Napoléon ? Le dispositif institutionnel saurait-il se maintenir alors qu'il ne remplit plus son unique fonction ? A quoi tient-il ?

La double historicité corrélative de la guerre et de l'institution

Le déplacement de l'interrogation de la précarité praxéologique à la précarité institutionnelle, d'un même mouvement, est appelé par l'entreprise d'interprétation du texte et implique une sortie hors de la perspective théorique qui était celle de Clausewitz lui-même. En effet, notre interprétation institutionnaliste de *De la guerre*, si elle a insisté sur des aspects généralement moins étudiés du texte, est restée jusqu'ici dans le cadre du propos clausewitzien, notamment en explicitant ce qui relève pour l'auteur du présupposé et de l'évidence. C'est ainsi que le militaire ne développe nullement une théorie positive de l'institution étatique mais que la mise au jour de cette théorie implicite est requise à l'intelligence du texte. Mais on butte ici sur une autre sorte d'obstacle : la théorie clausewitzienne de la guerre ne peut nullement assumer ou même envisager sérieusement le risque d'une précarité institutionnelle car ce serait alors admettre le caractère exorbitant de sa prétention à une validité universelle et anhistorique en tant que cette prétention elle-même est justement articulée à l'existence d'un certain agencement du dispositif institutionnel en lui-même contingent. C'est la raison pour laquelle Clausewitz ne peut pas approfondir ses intuitions déjà relevées relatives à l'historicité propre au dispositif institutionnel étatique³¹⁵.

³¹⁵Par exemple, *ibid.*, p. 365-368.

Clausewitz, de la violence à l'État

Mais, si l'on prend au sérieux cette historicité – donc si l'on opère une sortie hors de Clausewitz à partir de Clausewitz en quelque sorte –, on aboutit à la conclusion que Clausewitz pressent sans l'établir *la double historicité corrélative de la guerre et de l'institution*. Plus précisément, Clausewitz perçoit bien l'historicité de la guerre, « véritable caméléon³¹⁶ », qui est même au cœur de son projet théorique, mais il omet de la corréler à l'historicité du dispositif institutionnel, alors même qu'il semble entrevoir cette liaison.

Quant à l'historicité de la guerre, elle est donc clairement perçue par Clausewitz. En effet, les guerres de la Révolution et de l'Empire ont bien le statut de rupture, réfutant définitivement les théories ne voyant dans la guerre qu'une « sorte d'algèbre de l'action³¹⁷ ». La guerre ne saurait être appréhendée comme un acte purement rationnel – c'est pourquoi les théoriciens systématiques comme Jomini ou Von Bülow³¹⁸ se trompent profondément sur la nature de la guerre. Clausewitz se fait d'ailleurs plusieurs fois historien de la guerre³¹⁹ mettant en relation la forme de la guerre avec la structure des dispositifs institutionnels des états impliqués. La guerre est chaque fois différente. En ce sens, Clausewitz fait preuve d'une véritable conscience historique qui va jusqu'à esquisser une épistémologie de l'usage méthodologiquement légitime et pertinent des références historiques³²⁰.

Néanmoins, cette relation constatée n'est pas systématiquement élaborée – et pour cause. En effet, la guerre étant un véritable caméléon, c'est-à-dire se donnant à voir comme différente dans chaque cas, le seul moyen, selon

316 *Ibid.*, p. 69.

317 *Ibid.*, p. 53.

318 Aron restitue bien l'ensemble des critiques adressées par Clausewitz à ces deux généraux. Cf. *Penser la guerre, Clausewitz*, t.1, *op. cit.*, p. 77-88 et 281-283.

319 Notamment, *De la guerre, op. cit.*, p. 680-690.

320 *Ibid.*, p. 171-177.

Clausewitz, de maintenir un concept unique de guerre malgré cette diversité phénoménale historiquement constatée est de postuler l'existence d'une *essence* des phénomènes de guerre³²¹. C'est ce que nous avons qualifié de postulat idéaliste. Pour que la guerre soit chaque fois la guerre malgré cette diversité phénoménale, il faut qu'existe une *structure commune* à ces phénomènes. Or, cette structure consiste en la tripartition fonctionnelle-institutionnelle telle qu'élaborée par la définition trinitaire de la guerre. Mais, on a vu que cette tripartition est corrélative d'un certain agencement du dispositif institutionnel en lui-même contingent. Par conséquent, l'identification d'une essence de la guerre n'est opérée par Clausewitz qu'au prix du *refoulement* de ses intuitions relatives à l'historicité corrélative de la guerre et de l'institution. La diversité phénoménale des guerres n'est intelligible qu'au moyen de l'*hypostase* d'un dispositif institutionnel en lui-même contingent. Clausewitz se rend ainsi capable d'interpréter toutes les guerres comme des occurrences diverses d'une seule et même essence³²². En somme, il n'est possible, pour Clausewitz, de tenir en même temps l'unité d'essence et la diversité phénoménale de la guerre qu'en la rapportant à un agencement du dispositif institutionnel postulé toujours identique à lui-même. En quelque sorte, la guerre n'est, quant à sa forme phénoménale, qu'une variable dont la détermination requiert qu'elle soit rapportée à une constante : le dispositif institutionnel en tant qu'il obéit à une tripartition hiérarchique et fonctionnelle.

Mais le gain d'intelligibilité obtenu sur le plan de synchronique de la diversité phénoménale est perdu sur le plan diachronique de la succession

321 *Ibid.*, p. 47.

322 C'est d'ailleurs l'un des intérêts majeurs de la démarche clausewitzienne que de tenter de réconcilier une visée *eidétique* pourrait-on dire avec une claire conscience de l'historicité du phénomène étudié.

historique. En effet, la démarche clausewitzienne consiste implicitement à rabattre les différentes occurrences *historiques* de guerre sur le plan de contemporanéité de la pure diversité phénoménale. Le postulat idéaliste, en tant qu'il pose l'existence d'une essence *anhistorique* de la guerre, semble devoir avoir pour corrélat le rabattement de la relation de succession sur la relation de contemporanéité : du point de vue de l'essence de la guerre, toutes les guerres réelles, quelle que soit leur position sur la ligne du temps, sont autant d'occurrences également comparables – le relation de succession entre elles n'a pas de valeur du point de vue de l'intelligence du phénomène. L'intelligence d'une guerre dépend *in fine* de sa relation à son essence et non de sa corrélation avec un contexte historique et social.

Certes, Clausewitz a une conscience aiguë de l'historicité de la guerre. Mais, alors même qu'il aperçoit la liaison qui existe entre cette historicité et celle de l'agencement du dispositif institutionnel des états impliqués, il renonce à faire de cette liaison un principe explicatif de cette historicité³²³. En effet, il faudrait pour cela qu'il renonçât à sa définition trinitaire en tant qu'elle est articulée à un certain agencement du dispositif institutionnel. Que se passerait-il si le gouvernement n'était pas séparé du peuple ? Si la médiation stratégique n'avait pas lieu ? Si la collectivité politique n'existait pas dans la même relation à l'espace ? Clausewitz opère en fait un télescopage entre guerre et guerre moderne³²⁴ :

323Ainsi, les exemples issus de l'histoire éloignée sont rejetés, non pas essentiellement parce que les circonstances ont changé, mais plutôt parce que leur connaissance est lacunaire. Cf. *ibid.*, p. 176. Plus précisément, Clausewitz constate bien que les circonstances évoluent – introduction des armes à feu, etc. –, mais cette évolution est sans implication réelle du point de vue de l'essence de la guerre.

324Ainsi les analyses de clausewitziennes obéissent-elles à un va-et-vient perpétuel de considérations relatives à la guerre *en général* à d'autres se rapportant à la guerre *moderne*. C'est ainsi que le chapitre 2 du livre IV s'intitule « Caractère de la bataille moderne », quand le chapitre 3 a pour titre « L'engagement en général ».

Clausewitz, de la violence à l'État

l'analyse du caractère de la guerre moderne révèle les traits saillants de l'essence de la guerre qui se retrouvent donc *mutatis mutandis* dans toute guerre. Et on comprend d'ailleurs cette démarche puisque la corrélation explicative entre la forme de la guerre et un dispositif institutionnel lui-même changeant semble devoir aboutir à une relativisation historiciste radicale, la guerre n'ayant structurellement plus rien d'identique d'une époque à l'autre.

Le postulat idéaliste est donc ce qui prévient une telle relativisation historiciste en permettant de maintenir à la fois l'historicité de la guerre et l'unité essentielle de ses occurrences phénoménalement diverses. Mais ne s'agit-il pas là d'une victoire à la Pyrrhus ? Car il est aisé au lecteur rétrospectif de retrouver *derrière* cette essence la contingence du contexte historique qui a présidé à son élaboration. On se retrouverait alors ramené *volens nolens* à la question qui ouvrirait notre étude : la lecture de Clausewitz peut-elle être instructive à un autre regard qu'historien ? A-t-elle autre chose à révéler que sa propre dépendance à l'égard d'un contexte historique ? Notre réponse, on l'aura compris, est positive : c'est dans la corrélation – y compris dans le refoulement dont elle fait l'objet – que le texte établit entre maîtrise politique de la guerre et agencement du dispositif institutionnel que tient l'apport essentiel de Clausewitz à la pensée politique : il est en somme loin d'être si évident que la guerre est un simple instrument de la politique.

Aussi, dès lors que cette corrélation entre guerre et institution est identifiée dans le texte clausewitzien et pour autant que l'on restitue au dispositif institutionnel son historicité, on se rend à même de saisir la précarité institutionnelle de la maîtrise politique de la violence de guerre : celle-ci est

Clausewitz, de la violence à l'État

corrélée un certain agencement de ce dispositif qui n'est en rien assuré de perdurer. Une interprétation institutionnaliste de Clausewitz se conclut donc sur un programme et une question : l'intelligence de la guerre dépendant de l'élucidation de sa relation d'instrument de la politique institutionnellement établie et cette relation étant en elle-même précaire, l'entreprise d'intelligence du politique et de la guerre requiert un prolongement de la démarche institutionnaliste qui prenne au sérieux tant l'historicité de la guerre que celle de l'institution³²⁵. Demeure néanmoins une question : si le déploiement de la violence n'est plus ou plus seulement le fait de la politique, peut-on encore parler de guerre ?

³²⁵Voir à ce propos, par exemple, Jean-Louis Harouel et *al.*, *Histoire des institutions de l'époque franque à la Révolution*, PUF, « Droit fondamental », Paris, 2005.

OUVERTURE – GUERRE ET INSTITUTION AUJOURD'HUI

L'institutionnalisme de Clausewitz

Si notre interprétation est juste, l'un des apports essentiels de Clausewitz à la théorie politique – et non seulement à la pensée militaire – tient donc à la connexion qu'il établit entre forme de la guerre et agencement du dispositif institutionnel. Cet apport est certes ambigu, puisqu'il n'est pas l'objet d'une thématisation de la part du militaire. Celui-ci se borne explicitement à une analyse des phénomènes de guerre considérés sous le double aspect de leur *spécificité* – ils correspondent à un déploiement de violence physique dans des proportions conséquentes³²⁶ – et de leur *dépendance* logique à l'égard de la politique – le déploiement de violence est politiquement finalisé. Tout l'enjeu du texte tient dans cette volonté de tenir ensemble ces deux aspects. Si l'on privilégie arbitrairement l'un des deux, on est conduit à mécomprendre ces phénomènes. Ou bien l'on considérera que la guerre est *autonome* et existe par elle-même, ou bien l'on lui dénierait toute spécificité jusqu'à n'y voir qu'un épiphénomène insignifiant des relations politiques objectives. Ainsi s'explique l'insistance de Clausewitz sur sa formule célèbre : « la guerre est une simple continuation de la politique par d'autres moyens³²⁷ ». Il faut à la fois la *continuité* des fins politiques et la *discontinuité* des moyens pratiques pour que ces deux aspects de dépendance et de spécificité soient élucidés ensemble. Il faut, en somme, qu'existe un niveau institutionnel autonome qui pose des fins politiques indépendamment de la guerre.

326C'est le duel « à plus vaste échelle ».

327De la guerre, *op. cit.*, p. 67.

Clausewitz, de la violence à l'État

Néanmoins, la focalisation de l'auteur sur la question des moyens spécifiques qu'implique la guerre en tant que déploiement finalisé de violence physique a eu tendance à détourner les lecteurs et commentateurs de Clausewitz de ses apports relatifs à la théorie politique en tant que telle. Car il appert que la pleine intelligence de la définition trinitaire de la guerre requiert d'élucider son articulation avec un certain dispositif institutionnel en lui-même contingent. Et, en quelque sorte, cela n'est pas si surprenant. En effet, si la guerre est bien la continuation de la politique, il faut bien que celle-ci détermine celle-là quant à sa forme. Mais cette détermination n'est pas que d'intention. La volonté politique ne détermine pas seule la forme de la guerre. Au contraire, toute guerre connaît trois types de déterminations : élémentaire, contextuelle et politique auxquelles correspondent les trois niveaux tactique, stratégique et politique. Or, ces trois niveaux n'existent, dans leur hiérarchie verticale, qu'en vertu de l'agencement d'un certain dispositif institutionnel, car il ne va pas de soi que le gouvernement soit séparé du peuple ni qu'existe une classe militaire indépendante permettant la mise en place d'une médiation stratégique entre niveaux politique et tactique. Ce dispositif est en lui-même historiquement contingent quant à son agencement et même quant à son existence.

Il n'y a pas de sens à faire grief à Clausewitz de n'avoir pas clairement perçu l'historicité de cet agencement. En revanche, force est de prendre au sérieux cette intuition : si la guerre tient bien sa forme d'un certain agencement institutionnel alors deux propositions corrélatives peuvent en être inférées : l'intelligence des phénomènes de guerre, à toute époque, n'est possible que pour autant que ces phénomènes sont rapportés au dispositif institutionnel qui les

Clausewitz, de la violence à l'État

détermine ; réciproquement, la guerre, étant déterminée quant à sa forme par ce dispositif, peut être constituée comme un analyseur privilégié de l'institution politique.

Quant à la corrélation, nécessaire à leur intelligence, des phénomènes de guerre et de l'agencement du dispositif institutionnel, il convient de partir de la reconstruction rationnelle de l'institution étatique que nous avons opérée et qui aboutit à cette tripartition fonctionnelle : à chaque niveau hiérarchique correspond un agent spécifique, une faculté spécifique et même une modalité spécifique de l'action³²⁸. Une telle tripartition permet de rendre compte assez facilement de l'interdépendance qui existe entre chacun des niveaux ainsi que du fonctionnement de la chaîne de commandement. De plus, en tant que, au sein de ce dispositif, le gouvernement ne correspond qu'à un seul des trois niveaux, une telle conception ouvre la voie à un concept d'institution politique à la fois riche et large qui ne se restreint pas *a priori* à la seule instance suprême de décision mais enveloppe tous les niveaux pertinents du concept d'action politique de sa décision à sa réalisation en passant par sa coordination.

Néanmoins, cette reconstruction ne doit pas faire oublier que le concept d'institution n'est pas thématiquement par Clausewitz lui-même – et n'est même, à tout prendre, pas un concept clausewitzien. Le militaire ne se pense pas comme un théoricien ou un analyste de l'*institution*. Aussi, pour élégante que soit cette tripartition, elle n'en est pas moins très schématique. Ici encore, il serait vain d'en faire reproche à Clausewitz. Mieux vaut, à partir même de ses analyses, esquisser les linéaments d'un programme de recherche. Ainsi donc, force est de constater

³²⁸Le niveau politique est celui du gouvernement, de l'intelligence et de l'action ; le niveau stratégique est celui du commandement, de la libre activité de l'âme et de la réaction ; le niveau tactique est celui du peuple, de la violence et de la passion.

que cette tripartition fonctionnelle telle que nous l'avons reconstruite à partir du texte clausewitzien simplifie à l'excès les procédures de décision. Ainsi, par exemple, la décision de la guerre revient en propre au gouvernement et, *in fine*, au chef d'État. En cela, Clausewitz adhère à une conception classique de la souveraineté comme droit de décider en dernière instance. Mais une telle décision qui n'est *liée par rien* et *s'applique immédiatement à tous* est, en tant que telle, une fiction théorique et juridique³²⁹ – éventuellement nécessaire ou justifiée, mais une fiction néanmoins. Les procédures réelles de décisions sont bien plus complexes et embrouillées et leur élucidation est nécessaire à l'intelligence des phénomènes de guerre³³⁰, sans quoi il serait impossible de comprendre comment les guerres sont même possibles. Dès lors, dans sa stylisation fonctionnaliste même, la tripartition clausewitzienne fournit à la fois un schème d'intelligibilité utile, même si simpliste, et un programme de recherche orienté vers une description plus fine des procédures réelles de décision à chaque niveau³³¹.

329Il ne faut voir dans cette affirmation aucun jugement de valeur, mais le simple constat qu'il s'agit là, selon l'étymologie du mot *fictio*, d'un fait fabriqué. Le concept de souveraineté est une construction théorique et juridique propre à la modernité et, en tant que construction, elle n'en a pas moins une effectivité réelle. Mais une analyse institutionnaliste peut chercher à mettre en évidence, derrière la construction, les procédures réelles de prises de décision. C'est dans cette même perspective que Foucault refusait de partir du concept de souveraineté pour analyser les dispositifs concrets d'exercice du pouvoir. Voir par exemple, Michel Foucault, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Seuil, « Hautes études », Paris, 2004. Pour une généalogie du concept de gouvernement depuis le début du Moyen-âge jusqu'au seuil de la modernité établissant comment progressivement l'État souverain devient le fondement de l'ordre civil, on consultera Michel Senellart, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Seuil, « Des Travaux », Paris, 1995.

330Les bases des études des procédures réelles de décision dans toute leur complexité ont été jetées par Graham Allison dans son analyse de la crise des missiles de 1962. A ce sujet, voir Graham Tillet Allison, *Essence of Decision. Explaining the Cuban Missile Crisis*, Little Brown, Boston, 1971.

331En effet, si nous avons seulement évoqué le problème de la décision souveraine, le problème en lui-même se retrouve à chacun des niveaux, jusqu'à la plus infime décision tactique. Plus largement, un programme institutionnaliste se devrait d'établir un juste milieu entre cette stylisation excessive et une étude exhaustive du dispositif institutionnel qui, comme telle, relève plutôt de la sociologie des organisations. La question serait alors de déterminer le degré de généralité dans l'élucidation du dispositif institutionnel requis à l'intelligence du politique.

Clausewitz, de la violence à l'État

On rejoint alors la seconde proposition : si l'intelligence de la guerre requiert que sa corrélation avec un agencement particulier du dispositif institutionnel soit élucidée, réciproquement l'étude de la guerre fournit un *analyseur privilégié* des évolutions de ce dispositif. Mais il faut expliciter ce que nous entendons par cette notion d'analyseur privilégié. L'objet explicite de l'analyse, pour Clausewitz, demeure toujours la guerre et ce n'est qu'incidemment ou indirectement qu'il touche à la question des institutions. Plus encore : même lorsqu'il aborde directement la question, il ne le fait que relativement à la question circonscrite de la guerre. Or, Clausewitz ne se voulant pas un penseur de l'institution, on ne saurait, sans faire violence à sa pensée, le proclamer penseur de la guerre comme *fait social total* – pour autant du moins que l'on s'en tient à la définition exigeante que Marcel Mauss donne de ce concept, c'est-à-dire un fait qui met « en branle dans certains cas la totalité de la société et de ses institutions [...] et dans d'autres cas, seulement un très grand nombre d'institutions³³² ». Or, si effectivement la forme de la guerre est déterminée par l'agencement du dispositif institutionnel – si, par exemple, les guerres de la Révolution doivent leur surcroît de violence à un différentiel institutionnel élevé entre les états impliqués –, il ne s'ensuit pas pour autant que la guerre, en tant que fait social, puisse fonctionner comme un *révélateur* ou un *analyseur exclusif* de l'institution en tant que telle. Ce serait faire de la guerre une *pars totalis*³³³ de l'institution, procédé en lui-même contestable et qui, à tout le moins, requerrait une justification méthodologique et métaphysique solide absente du texte clausewitzien et d'un coût théorique

332 Marcel Mauss, « Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques », in *Sociologie et anthropologie*, PUF, « Quadrige », Paris, 2013, p. 274.

333 La philosophie scolastique classique distingue couramment la *pars pro toto*, la partie qui se rapporte au tout, et la *pars totalis*, la partie qui exprime le tout, donc qui a les mêmes propriétés que le tout. On peut alors parler de *partie expressive du tout*.

exorbitant du point de vue de l'interprétation institutionnaliste que nous proposons ici.

De nombreux aspects de l'institution demeurent sans pertinence pour une théorie de la guerre telle que la développe Clausewitz – ne serait-ce que la question du droit, notamment international, éliminée d'emblée, et qui ne représente, quant au déploiement de la violence de guerre, que des « restrictions infimes, à peine dignes d'être mentionnées³³⁴ ». Dire que la guerre peut être constituée comme un analyseur privilégié de l'institution politique, ce n'est donc pas l'élever au statut de *partie expressive* d'une totalité sociale. Il s'agit de faire preuve d'une prétention spéculative moindre mais plus productive d'un point de vue descriptif et théorique. Constituer la guerre en analyseur privilégié – *parmi d'autres* – c'est avancer que son analyse permet de rendre visibles, saillants, *certain*s traits et *certain*es propriétés du dispositif institutionnel qui ne se donnent pas à voir immédiatement lorsque l'on entreprend l'étude de ce dispositif de front ou au moyen d'autres analyseurs. Par exemple, la thèse d'une séparation institutionnelle du gouvernement et du peuple n'a, en tant que telle, aucune originalité. Elle ne devient théoriquement remarquable que pour autant que sa corrélation au problème de la maîtrise politique de la violence³³⁵ est élucidée. Dès lors, il devient possible d'interroger les conditions de possibilité et d'effectivité de la maîtrise politique du déploiement de la violence de guerre. Plus encore, en tant que la mise au jour de cette corrélation rend visible son articulation au présumé

334 *De la guerre, ibid.*, p. 51.

335 Cette violence, pour Clausewitz, est toujours appréhendée dans le cadre de la guerre interétatique, mais de Lénine à Girard en passant par Ludendorff, Foucault et Terray, l'extension de l'analytique de la violence hors du paradigme des guerres interétatiques classiques est une tendance lourde des lectures postérieures de Clausewitz. A ce sujet, on pourra lire, Jean-Vincent Holeindre, « Violence, guerre et politique. Étude sur le retournement de la "Formule" de Clausewitz », *Res militaris*, vol. 1, n. 3, été 2011, disponible en ligne : <http://resmilitaris.net/index.php?ID=1014397>.

que l'État revendique effectivement avec succès le monopole de la violence physique légitime sur un territoire donné – sans quoi la guerre ne saurait être la « *poursuite de la politique d'État*³³⁶ » –, il devient possible d'interroger ce présumé lui-même. Car le dispositif institutionnel culminant dans une telle revendication est en lui-même historiquement contingent et, en ce sens, nullement assuré de perdurer. C'est ainsi que Carl Schmitt a pu avancer, sur le mode apparent du constat, que « l'ère de l'État est à son déclin³³⁷ ». Si le constat en lui-même est contestable ou du moins discutable – ne serait-ce que du fait de l'extrême indétermination qu'une telle formule laisse subsister quant aux phénomènes qu'elle vise réellement à élucider –, il n'en demeure pas moins qu'un constat de mutations des dispositifs institutionnels étatiques depuis la fin du XXe siècle est, sinon unanimement partagé, du moins légitimement débattu aujourd'hui. Or, une analyse des phénomènes de guerre contemporains peut alors constituer un analyseur privilégié de ces mutations en tant que considérées sous l'aspect de la maîtrise politique de la violence ou de la reconfiguration nécessaire du concept de politique en tant que sa superposition avec celui d'étatique ne va plus immédiatement de soi³³⁸.

Fragilisation du monopole de la violence légitime et états de violence

Pour Clausewitz la guerre se fait toujours entre des états. L'État demeure, en quelque sorte, l'horizon indépassable de sa pensée. Même lorsqu'il étudie et prône l'armement du peuple, il ne conçoit pas ce peuple armé autrement que dans sa pure fonction militaire en tant qu'il fait la guerre sous la direction d'une classe

³³⁶*De la guerre, op. cit.*, p. 42. L'important est ici, évidemment, la référence au concept d'État.

³³⁷*La notion de politique, op. cit.*, p. 42. On pourra lire aussi Peter M. R. Stirk, « Et l'ère de l'État touche à sa fin : Carl Schmitt et la conceptualisation des changements d'époque historique en relations internationales », *Études internationales*, Vol. 40, n. 1, 2009, p. 37-54.

³³⁸*La notion de politique, op. cit.*, p. 57-63.

Clausewitz, de la violence à l'État

militaire et d'un gouvernement³³⁹. Il est ainsi aisé de voir que le modèle des duellistes qui permet d'identifier la détermination élémentaire, même s'il précède l'intervention conceptuelle de l'État dans l'économie argumentative du texte, l'annonce néanmoins en tant que chaque duelliste est défini par les propriétés d'*unité*, de *volonté finalisée* et de *capacité à déployer de la violence physique*. Or, ces trois propriétés sont aussi caractéristiques des états concrets. C'est en ce sens que le modèle du duel consiste moins, pour l'intelligence de la guerre, en une simple *analogie* qu'en un véritable *schème d'intelligibilité*. Certes, les états réels ne sont pas des abstractions, mais poursuivent des fins politiques à la fois modérées et relatives, dans des contextes particuliers, etc., si bien que d'autres déterminations entrent en composition avec la montée aux extrêmes. Mais si les duellistes sont bien des *abstractions*, c'est parce qu'ils incarnent, en quelque sorte, et stylisent les traits saillants du dispositif institutionnel étatique tel que le connaît Clausewitz. C'est donc bien dire que l'auteur présuppose toujours, pour reprendre les termes de Weber, le succès de la revendication par l'État du monopole de la violence physique légitime sur un territoire donné³⁴⁰.

Mais les XXe et XXIe siècles auront vu le développement de types nouveaux de violence qui ne sont plus le corrélat immédiat de politiques d'État. On peut ainsi penser au développement de la figure du partisan qui a, pour ainsi dire, fasciné Carl Schmitt, et qui peut trouver sa prolongation dans la figure

339Le peuple n'a même d'autre espoir d'avoir une position forte dans le monde politique qu'en tant qu'il fait la guerre. C'est dire si Clausewitz demeure conservateur relativement à certaines questions proprement politiques. Cf. *De la guerre, op. cit.*, p. 200.

340Le seul contre-exemple relevé par Carl Schmitt est la remarque suivant laquelle c'est à juste titre que l'on parle, à propos de la guerre civile française de 1793, de l'*armée* des Vendéens – ce qui semble introduire la possibilité d'une déconnexion entre guerre et maîtrise étatique-politique du déploiement de la violence. Mais comme le remarque Schmitt, Clausewitz n'approfondit pas cette intuition et reste dans l'ensemble « l'officier de métier d'une armée régulière de son époque ». Cf. *Théorie du partisan, op. cit.*, p. 252 et *De la guerre, op. cit.*, p. 307.

Clausewitz, de la violence à l'État

contemporaine du terroriste, à la multiplication de conflits éthiques, religieux, culturels et économiques pour lesquels l'État joue le plus souvent moins le rôle d'instance de décision et de direction de la violence, voire d'objectif militaire et politique dans les cas « classiques » de guerres civiles³⁴¹, que de moyen de récolte et de distribution de ressources, sans que sa prise n'aboutisse à la fin de la guerre en tant que telle³⁴², à l'augmentation – ou du moins au surcroît d'attention dont elles sont l'objet – des violences « sociales » intérieures qu'il est de plus en plus difficile de dissocier du contexte international, à l'apparition de forme de conflictualités physiquement non violentes comme les cyberconflits, etc. Tous ces exemples se recoupent dans le questionnement qu'ils suscitent quant à la corrélation jusque là présumée évidente entre État et monopole de la violence légitime.

En effet, dans chacun des cas cités, il semble que l'État n'ait pas une pleine maîtrise, voire pas de maîtrise du tout, du déploiement de la violence de guerre – comme si la violence était en train d'échapper à l'État. Il faut néanmoins être prudent lorsque l'on avance de telles assertions, sans quoi l'on succombe aisément au chant des sirènes alarmistes et décadentistes. Aujourd'hui encore, les états concentrent l'essentiel des ressources et moyens nécessaires à un déploiement de violence physique dans le cadre d'une guerre à forte intensité. Mais justement, se développent de plus en plus des conflits à *basse intensité* ne mettant plus aux prises des armées conventionnelles. Plus encore, c'est sur la question de la

341 Pour une élaboration philosophique du concept de guerre civile, dans son acception classique, on pourra consulter Ninon Grangé, *De la guerre civile*, Armand Colin, « L'inspiration philosophique », Paris, 2009.

342 Sur les difficultés à sortir réellement de ce type de guerre ainsi que sur les enjeux à la fois pragmatiques et normatifs que le retour à la paix y pose, on pourra se rapporter à Kora Andrieu, *La justice transitionnelle. De l'Afrique du Sud au Rwanda*, Gallimard, « Folio essais », Paris, 2012.

légitimité plus que sur celle de l'effectivité du *monopole* que la violence par l'État que se condense la question. Plus précisément, le succès de la revendication par l'État du monopole de la violence physique sur un territoire donné est indissociable de la *reconnaissance de la légitimité de cette revendication*, c'est-à-dire de la reconnaissance que seule la violence physique d'État est justifiée. Car, si le droit exclusif de faire légitimement usage de la violence physique est refusé à l'État, sa revendication au monopole de la violence ne peut que susciter des réactions suivant une dialectique de violences et de contre-violences qui ne semble pas devoir connaître de fin³⁴³. En somme, on pourrait dire en termes bourdieusien que, dans son effectivité même, la monopolisation de la violence physique légitime par l'État présuppose une violence symbolique première exercée par l'État sans laquelle cette reconnaissance de légitimité serait impossible³⁴⁴. La question est donc : à quel titre un usage de violence physique est-il *légitime* ? S'il est socialement reconnu comme justifié, comme existant *de droit*. Mais dans la mesure où l'État prétend, de surcroît, au *monopole* de cet usage légitime, il faut que lui-même soit reconnu, en tant qu'il le revendique, comme ayant seul le droit d'user de la violence physique. Le problème de la légitimité se transmet donc de la question de l'*usage* de la violence à celle de la revendication de son *monopole* par l'État.

343« Deuxième conférence. Une violence "inconvertible" ? Essai de topique », *Violence et civilité*, *op. cit.*, p. 99-142. Balibar essaie de distinguer différentes stratégies de réponse à la violence : *contre-violence* comme déploiement réactif, voire préventif, de violence visant à supprimer la cause d'une violence antagoniste, *non-violence* comme refus d'un déploiement effectif de violence qui peut représenter une « forme suprême de violence » dans la mesure où il s'agit de récuser *a priori* les termes mêmes d'un règlement violent du différend ce qui suppose un rapport de forces très favorable et *antiviolence* comme stratégie de désamorçage d'une dynamique de violence, c'est-à-dire comme stratégie de sortie hors de la violence. Il va de soi que cette dialectique de violences d'État et de violences réactives se situe typiquement dans le paradigme de la contre-violence.

344Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Seuil, « Points essais », Paris, 2015.

Clausewitz, de la violence à l'État

Or ce monopole étatique de la violence physique légitime est historiquement construit et paraît de ce fait précaire. Déjà la Révolution française ouvrait-elle, selon la belle expression de Carl Schmitt, un « labyrinthe des légitimités³⁴⁵ ». Encore ces légitimités concurrentes restaient-elles dans le cadre de l'État. La question était alors de savoir à quel titre – de quel droit – l'État était justifié à exiger l'obéissance de ses sujets – de ses citoyens ? – s'il le faut moyennant une contrainte physique. La question se complique dès lors que certaines violences systématiques et récurrentes apparaissent qui ne se rapportent pas nécessairement immédiatement au concept d'État, car alors les agents dénie pragmatiquement, c'est-à-dire dans leur action même, à l'État en tant que tel le droit à revendiquer pour lui seul le monopole de la violence physique légitime. Plus encore, cette violence d'État sera alors rejetée comme oppressive, illégitime par principe. En effet, dès lors qu'un usage systématique et récurrent de la violence physique est fait contre le cadre légal et juridique de l'État, ou même simplement en marge de celui-ci, on est en droit d'interpréter cet usage comme une dénégation de fait, une absence pragmatiquement attestée, de reconnaissance de la légitimité de la revendication par l'État de disposer seul de l'emploi de la violence physique légitime.

Qu'on nous entende bien : il faut que cet usage soit *systématique* et *récurrent*. En effet, une infraction à une règle de droit ne suffit pas à réfuter sa légitimité. Si l'on admet la définition wébérienne de la légitimité comme la chance pour un ordre d'obtenir l'obéissance, on voit que la légitimité peut recevoir une évaluation *statistique*. C'est pourquoi il faut que l'usage de la violence physique contre l'État ou en marge de celui-ci soit systématique et récurrent pour que l'on

³⁴⁵« Clausewitz, penseur politique », *art. cit.*, p. 88.

puisse parler non pas de la fin de la légitimité de l'État comme telle – cela n'aurait pas de sens – mais d'une *pluralisation des prétentions de légitimité* relativement à la question du déploiement de la violence physique.

C'est ainsi que certains groupes terroristes prônent avec un succès relatif le déploiement de violence physique contre certaines populations qui ne sont pas identifiées à partir de la preuve de leur participation à la politique d'un État mais sur des critères ethniques, religieux ou nationaux sans que ce type de violence ne semble devoir ouvrir à terme à la constitution d'un État revendiquant pour lui-même le monopole de cette violence³⁴⁶. Plus largement, depuis les Balkans dans les années 90 jusqu'au Nigeria et à la Syrie aujourd'hui, un certain nombre de guerres ne semblent pas pouvoir s'intégrer aisément dans un cadre conceptuel postulant le succès de la revendication par l'État du monopole de la violence physique légitime, puisque *c'est au moins partiellement* en réaction à cette violence d'État perçue comme oppressive et injustifiée qu'apparaissent ces guerres. On objectera peut-être : cela va de soi puisqu'elles relèvent plus de la guerre civile que de la guerre traditionnelle. Soit, mais on manque alors de se demander d'où vient la recrudescence des guerres civiles – car il semble bien que l'augmentation des conflits asymétriques, non-conventionnels, etc., soit une tendance lourde ces dernières années. Rien n'assure évidemment que cette tendance perdure – la guerre est un caméléon. Mais il n'en demeure pas moins que l'étude de ces nouveaux phénomènes de guerre peut fournir un analyseur des évolutions institutionnelles contemporaines en tant qu'ils semblent à tout le moins

³⁴⁶C'est typiquement le cas du groupe terroriste Al-Qaïda. Néanmoins, l'apparition ces dernières années de l'État islamique laisse ouverte la question de la nécessité quasi-dialectique pour un groupe terroriste de trouver un prolongement étatique à sa lutte. Sur la question, on pourra lire Pierre-Jean Luizard, *Le piège Daesh. L'État islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, Paris, 2015.

Clausewitz, de la violence à l'État

remettre en question le monopole étatique de la violence physique légitime. Car, comme l'a montré l'étude du texte clausewitzien, la maîtrise politique de la violence de guerre est directement corrélée à l'agencement du dispositif institutionnel.

Mais peut-on encore parler de guerre ? Car, si l'on prétend faire de la guerre un analyseur privilégié de la l'institution politique, encore faut-il qu'existe quelque chose comme la guerre. Or, cela ne va pas de soi. C'est ainsi que Frédéric Gros avance que ce concept n'est plus adéquat pour saisir les formes de violence contemporaine. En effet, la guerre « était publique et centralisée³⁴⁷ », c'est-à-dire qu'elle était le fait d'états, opposait des états qui en maîtrisaient le déploiement. Or, cette maîtrise étatique, cette centralité de l'État a disparu. Plusieurs propriétés distinguent les conflits actuels des guerres classiques : l'éclatement stratégique, la dispersion spatiale, la perpétuation indéfinie et la criminalisation³⁴⁸. Il faut donc plutôt parler d'*états de violence* comme « distribution contemporaine des forces de destruction³⁴⁹ ». L'enjeu est alors de proposer un concept positif plutôt que de tenter d'appréhender des phénomènes nouveaux à partir de concepts inadéquats tels que, par exemple, guerre non-conventionnelle qui ne pensent leur objet que négativement par différence d'avec un modèle révolu. En tant que telle, cette intention est louable. Mais il ne nous semble pas pour autant que le concept d'états de violence soit parfaitement adéquat. En effet, malgré sa prétention à penser positivement des phénomènes nouveaux, il nous semble que cela se fait au prix d'une perte d'intelligibilité quant à la *politicit * des ces déploiements de violence.

347Frédéric Gros, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Gallimard, « Nrf essais », Paris, 2006, p. 217.

348*Ibid.*, p. 218-219.

349*Ibid.*, p 221.

Clausewitz, de la violence à l'État

Le cœur de notre objection est que le concept d'états de violence est par trop statique. Il vise des phénomènes de violence endémique, échappant fondamentalement au modèle de la décision et de la volonté – au point que Gros rapproche leur violence de celle des phénomènes naturels tels que les pandémies et les catastrophes naturelles³⁵⁰ –, si bien qu'ils se rapportent plutôt au concept de sécurité des individus qu'à celui de politique des états au sens de la Grande politique. Il est évident que, dans une certaine mesure, une telle caractérisation est juste. Mais elle tend à adopter trop unilatéralement un point de vue de surplomb qui conduit à constituer ces états de violence en *symptômes* d'une évolution sociale et politique englobante. Si cette perspective n'est pas absolument illégitime, elle n'en implique pas moins une sous-estimation du point de vue des agents, car elle se rend incapable d'appréhender la part de volonté et de décision qu'implique le déploiement de la violence. Il y a, pourrait-on dire, un singulier ethnocentrisme à réduire ces états de violence – qui sont toujours *ailleurs* – au statut de purs symptômes³⁵¹.

C'est à ce titre que Clausewitz, malgré le cadre stato-centrique de sa théorie, peut fournir encore aujourd'hui un schème d'intelligibilité pertinent. Car le concept de guerre présuppose toujours celui de deux volontés antagonistes³⁵². On

³⁵⁰*Ibid.*, p. 242. On pourrait à juste titre objecter que ces pandémies et ces catastrophes, dans la mortalité différentielle qu'elles induisent, requièrent, pour être intelligibles, que soit établie leur corrélation avec un contexte politique et social. Il n'en demeure pas moins qu'elles n'entretiennent pas la même relation avec le concept de volonté qu'un déploiement décidé de violence physique.

³⁵¹Une problématique proche mais plus satisfaisante est proposée par Kenneth N. Waltz dans *Man, the State and War. A theoretical Analysis*, Columbia University Press, New York, 2001. Celui-ci remarque en effet que la politique internationale des états obéit à une recherche de *sécurité* plutôt que de *puissance*, comme le postule le réalisme classique. Néanmoins cette corrélation entre politique internationale active et recherche de sécurité permet de maintenir la connexion entre impératif de sécurité et volonté politique que le concept d'états de violence tend à évacuer.

³⁵²*De la guerre, op. cit.*, p. 51 : « la guerre est donc un acte de violence destiné à contraindre l'adversaire à exécuter notre volonté ».

disposerait même là, avec le concept de volontés antagonistes, d'un critère permettant de distinguer entre états de violence proprement dits et guerres au sens strict, non pas en tant qu'un paradigme aurait remplacé l'autre, mais en tant qu'il s'agirait de deux possibilités réelles. Quoi qu'il en soit, il nous semble excessif de réduire tous les affrontements violents au statut d'états de violence car ce serait alors priver *a priori* les agents engagés dans ces conflits de toute spontanéité³⁵³.

Dès lors, l'étude de la guerre, justement parce qu'elle n'est plus « publique et centralisée », peut fournir un analyseur privilégié de l'évolution du dispositif institutionnel. La guerre ne se fait plus seulement entre états souverains. D'autres agents revendiquent pour eux-mêmes et avec un succès relatif l'usage de la violence physique légitime – c'est-à-dire qu'ils parviennent statistiquement à faire reconnaître leur revendication comme légitime par au moins une partie, même faible quoique non négligeable, de certaines populations. Sans une telle reconnaissance, on ne saurait expliquer que de telles revendications ne soient pas immédiatement réduites par la violence légitime de l'État.

L'intelligence de la guerre aujourd'hui, dans la mesure où elle implique de tenir compte de formes nouvelles, d'agents nouveaux, de modes nouveaux de violence, etc., suppose de mettre en évidence quelles peuvent être les fins politiques de telles guerres et quelles sont les instances à même de les poser. Pour ce qui est de ces fins politiques, cette question dépasse le cadre de ce travail et nous nous bornerons à suggérer qu'il nous semble que les études relatives à la

³⁵³Il ne s'agit évidemment pas de dire que tout conflit violent procède d'une décision souveraine. On a déjà vu qu'une telle souveraineté relève largement de la fiction. Mais il ne faut pas en conclure, pour autant, que la volonté est absolument absente de tous ces conflits. On se rend ainsi totalement incapable d'appréhender le développement du terrorisme lorsqu'on en fait un simple symptôme du mal développement de certaines régions ou un pur phénomène réactif s'expliquant intégralement par le ressentiment vis-à-vis d'un passé colonial, tout autant que lorsqu'on y voit le fait d'une volonté manifestement malfaisante.

question de la reconnaissance³⁵⁴ et à la revendication des droits subjectifs³⁵⁵, problèmes corrélés d'ailleurs, peuvent fournir des pistes pour l'élucidation de telles fins. Pour ce qui est de ces instances, nous aborderons la question dans la section suivante.

La question des unités actives politiquement pertinentes

On voit donc que l'on ne saurait dissocier l'analyse de la guerre de celle de l'institution. Ainsi, les guerres contemporaines requièrent, pour être intelligibles, d'être mises en relation avec la fragilisation du monopole étatique de la violence physique légitime. Ce n'est qu'alors que l'on peut comprendre comment ces phénomènes peuvent à la fois être des guerres et ne pas impliquer nécessairement ni immédiatement des acteurs étatiques. Mais dès lors, l'étude de la guerre ouvre bien au questionnement de l'institution politique car il faut encore se demander à quel titre de telles guerres sont encore politiques. Pour Clausewitz il allait de soi que politique et étatique se recouvraient parfaitement, mais de telles guerres n'attestent-elles pas d'une reconfiguration du sens même du politique ?

En fait, pendant toute la période *westphalienne* des relations internationales, les états souverains territoriaux étaient considérés comme les seules entités politiquement pertinentes. Cela ne signifie évidemment pas que d'autres agents ne pouvaient pas avoir d'influence. Les spéculations sur l'influence de telle ou telle personne ou institution sur une décision politique ne sont pas nouvelles. Mais il n'en demeure pas moins qu'un modèle ne tenant compte que des états souverains territoriaux fournissait un schème d'intelligibilité opératoire pour

354 Voir, par exemple, Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Gallimard, « Folio essais », Paris, 2013, trad. Pierre Rusch.

355 Catherine Colliot-Thélène, *La démocratie sans « demos »*, PUF, « Pratiques théoriques », Paris, 2011.

approcher la question des relations internationales. Encore en 1962, Aron pouvait écrire « le centre des relations internationales, ce sont les relations que nous avons appelées interétatiques, celles qui mettent aux prises les unités en tant que telles³⁵⁶ ». Il poursuit en identifiant deux personnages symboliques : l'ambassadeur et le soldat qui, tous deux, *représentent* la collectivité à laquelle ils appartiennent si bien qu'ils *sont* cette collectivité lorsqu'ils exercent leurs fonctions. Le modèle théorique est simple puisqu'il ne considère qu'un petit nombre d'acteurs pertinents.

Mais on a vu que de plus en plus les guerres ne mettent plus seulement aux prises des acteurs étatiques. Il ne s'agit pas pour autant d'en appeler à une réforme de la théorie positive des relations internationales. En effet, dans la mesure où les états restent les acteurs dominants à ce niveau, il n'est pas certain qu'un abandon pur et simple du schème stato-centrique ouvre à la formalisation d'un modèle plus opératoire. Le domaine de validité que définit un tel schème peut en effet rester approximativement pertinent pour autant qu'il soit bien circonscrit et il n'est pas certain qu'une extension du nombre d'acteurs théoriquement pertinents aboutisse nécessairement, du point de vue d'une théorie positive, à un gain de pouvoir explicatif. Le caractère opératoire de nombreux modèles théoriques est souvent gagé sur leur simplicité, voire leur schématisation, et leur complexification ne coïncide pas nécessairement à un gain de pouvoir explicatif du modèle positif. Quoi qu'il en soit, c'est aux théoriciens de la discipline d'en décider³⁵⁷.

En revanche, il peut revenir à un questionnement proprement philosophique de tenter d'interpréter le sens qu'il faut donner à l'émergence de ces nouveaux acteurs. Dans sa tentative d'élaboration d'une praxéologie, Thierry de

³⁵⁶Paix et guerre entre les nations, *op. cit.*, p. 17.

³⁵⁷Pour un aperçu rapide des débats internes à la discipline on pourra consulter Dario Battistella, *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, « Références », Paris, 2012.

Montbrial propose pour qualifier d'*unités actives* tous les agents, individuels ou collectifs, qui entreprennent de changer une partie du monde au moyen de projets. Ces unités tiennent leur cohésion de l'existence d'une Organisation et d'une Culture communes³⁵⁸. Le principal intérêt de cette tentative est de ne pas partir de classes d'agents définies *a priori*. Au contraire, une unité active est définie par sa seule structure formelle : ce peut être un individu, une association, un état, une armée, etc. Il faut dès lors identifier différents types de problèmes praxéologiques dont la définition est relative aux types d'unités actives impliquées. Ce faisant, on dispose d'un moyen théorique d'approcher ces nouvelles formes de guerres en tant qu'elles ne mettent plus nécessairement ni immédiatement aux prises des acteurs seulement étatiques.

Certes, Montbrial restreint de fait les problèmes internationaux aux seuls problèmes interétatiques car, selon lui, les unités politiques dominantes restent les états et il définit les problèmes internationaux comme ceux qui mettent aux prises au moins deux unités politiques dominantes. Or, une unité est dite dominante si, dans un conflit l'opposant à toute autre unité du même ensemble, elle est capable de la neutraliser à coût sûr, c'est-à-dire de la priver de capacité d'agir. Selon lui, seuls les états constituent de telles unités dominantes. Néanmoins, comme nous l'avons vu, la fragilisation du monopole étatique de la violence physique légitime peut conduire à nuancer cet optimisme : il n'est pas certain que tous les états puissent être considérés comme des unités dominantes suivant une telle définition. Comme il le remarque lui-même, la chute de l'URSS a abouti à une multiplication des états défailants – *failed states* – qui ne remplissent pas les critères requis pour être qualifiés d'unités dominantes. De plus, on peut au moins discuter l'identité

³⁵⁸Thierry de Montbrial, *L'action et le système du monde*, PUF, « Quadrige », Paris, 2002.

Clausewitz, de la violence à l'État

postulée entre présence d'une unité dominante et problème politique puisque certains problèmes naissent justement de l'absence d'unité dominante *reconnue* – rappelons que chez Weber la domination a toujours pour corrélat une forme de légitimité donc de reconnaissance³⁵⁹.

Mais il convient néanmoins de distinguer les problématiques : Montbrial cherche à jeter les bases d'une praxéologie positive à la fois descriptive et normative ce qui requiert de distinguer différents niveaux d'analyse et peut justifier la restriction qu'il opère des unités actives pertinentes pour une praxéologie des relations internationales. En revanche, si l'on s'interroge sur la possible reconfiguration du concept de politique en tant qu'il requiert peut-être aujourd'hui d'être disjoint de – ou du moins de n'être plus immédiatement corrélé à – celui d'État, il est nécessaire de prendre la pleine mesure de l'apparition de nouvelles unités actives à prétention politique³⁶⁰ – organisations non-gouvernementales, groupes terroristes, organisations supra-étatiques, etc.

Or, il faut remarquer à ce propos que le système westphalien des relations internationales et, plus largement, la théorie politique moderne jusqu'à Marx au moins tendent à comprendre le politique « par en haut », c'est-à-dire à partir du concept d'État. Même dans un schème contractualiste classique, la question décisive est celle de la légitimation de l'autorité de l'État et, pour un libéral, elle sera celle de la limitation de son pouvoir. C'est donc dire que, dans ce cadre, seuls les états sont, au niveau international, des instances politiquement pertinentes et

359Max Weber, *La domination*, La Découverte, « Poche », Paris, 2015, trad. Isabelle Kalinowski.

360Il va de soi que l'élucidation théorique de cette prétention requerrait d'identifier en quel sens on peut bel et bien la qualifier de *politique*, c'est-à-dire de mesurer la reconfiguration du concept de politique qui s'y joue. Mais une telle élucidation dépasse largement le cadre de cette étude et appartient plutôt au programme de recherche qu'elle esquisse et appelle en tant qu'elle pose, à partir de l'analyse de la relation entre guerre et institution, la question de la reconfiguration des rapports politiques aujourd'hui.

Clausewitz, de la violence à l'État

actives. C'est le cas chez Clausewitz et c'est sur cette base que nous avons pu établir un rapprochement heuristique entre sa théorie silencieuse de l'institution étatique et la sociologie de la domination wébérienne. Dans les deux cas, seul l'État est actif. On sait, en effet, que le concept wébérien de domination en tant qu'il enveloppe *a priori* celui de légitimité, c'est-à-dire la reconnaissance de la justification de la relation de domination de la part des dominés, se rend aveugle aux réactions parfois violentes et aux stratégies de résistance que cette relation peut effectivement susciter chez les dominés³⁶¹.

Or, lorsque l'on parle d'une fragilisation du monopole étatique de la violence physique légitime telle qu'attestée par la diversification des acteurs impliqués dans les guerres contemporaines, on ne pointe pas autre chose que l'insuffisance d'une telle approche « par en haut » et la nécessité de la compléter par une analyse du politique « par en bas ». Pendant toute la période westphalienne des relations internationales cette nécessité ne pouvait se faire sentir étant donné que les états étaient effectivement quasiment les seuls unités actives efficaces au niveau international, mais aujourd'hui l'apparition à ce niveau d'unités efficaces non étatiques rend visible, rétrospectivement, le schématisme d'un tel modèle. Pour autant, il ne s'agit pas de simplement substituer une approche à une autre, mais de compléter l'une par l'autre.

Dès lors, plusieurs questions peuvent être posées qui esquissent autant de directions possibles pour un programme de recherche constituant l'étude de la guerre en analyseur privilégié de l'institution politique. En premier lieu,

³⁶¹« Par "domination", nous entendons donc ici le fait qu'une volonté affirmée (un "ordre") du ou des "dominants" cherche à influencer l'action d'autrui (du ou des "dominés") et l'influence effectivement, dans la mesure où, à un degré significatif d'un point de vue social, cette action se déroule comme si les dominés avaient fait du contenu de cet ordre, en tant que tel, la maxime de leur action ("obéissance"). », *La domination, op. cit.*, p. 49.

l'apparition d'unités actives non étatiques à même de participer en tant que telles à des guerres, alors même que la monopolisation de la violence physique légitime par l'instance étatique était caractéristique de la construction de l'État moderne, pose la question de la politicalité de ces unités. Il est en effet possible de suggérer qu'en même temps que la violence physique légitime, l'État moderne a revendiqué avec succès le monopole du politique. Aussi peut-on se demander si la fragilisation du premier monopole demeure sans conséquence sur le second. Dès lors, deux perspectives plus complémentaires que contradictoires peuvent être esquissées : ou bien l'on tend à étendre le concept de politique à ces nouvelles unités actives et force est alors d'interroger la reconfiguration du concept de politique qu'une telle extension implique ; ou bien l'on privilégie l'étude de ces nouvelles formes de violence en tant que telles et l'on est mené à insister sur la déconnexion entre État et maîtrise de la violence³⁶². Dans les deux cas, il s'agit de mesurer les métamorphoses institutionnelles intervenues depuis la fin du modèle westphalien pur des relations internationales.

En somme, s'il est juste que *De la guerre* établit bien la nécessaire corrélation entre maîtrise du déploiement de la violence physique et agencement du dispositif institutionnel étatique, sa lecture ouvre sur la question laissée sans réponse de la conséquence sur cette maîtrise des évolutions de ce dispositif. La guerre, dès lors, se donne bien à lire comme un analyseur privilégié de ces évolutions.

³⁶²C'est la perspective de recherche esquissée par Balibar dans *Violence et civilité*, *op. cit.*

ARTICLES ET OUVRAGES CITÉS

ALLISON Graham Tillet, *Essence of Decision. Explaining the Cuban Missile Crisis*, Little Brown, Boston, 1971.

ARENDT Hannah, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, « Agora », Paris, 1994, trad. Georges Fradier.

ARENDT Hannah, *Qu'est-ce que la politique ?*, Seuil, « L'ordre philosophique », Paris, 2014, trad. Carole Widmaier et al.

ARISTOTE, *Éthique à Nicomaque*, Vrin, « Bibliothèque des textes philosophiques », Paris, 1997, trad. Jules Tricot.

ARON Raymond, *Les sociétés modernes*, PUF, « Quadrige », Paris, 2006.

ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, Calmann-Lévy, « Pérennes », Paris, 2008.

ARON Raymond, *Penser la guerre, Clausewitz*, Gallimard, « Tel », Paris, 2009 (2 tomes).

AUBENQUE Pierre, *La prudence chez Aristote*, PUF, « Quadrige », Paris, 2014.

AUDOIN-ROUZEAU Stéphane, BECKER Annette, INGRAO Christian et ROUSSO Henry (dir.), *La violence de guerre 1914-1945. Approches comparées des deux conflits mondiaux*, Complexe, « Histoire du temps présent », Paris, 2002.

BALIBAR Étienne, *Violence et civilité*. Wellek Library Lectures et autres essais de philosophie politique, Galilée, « La philosophie en effet », Paris, 2010.

BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, « Références », Paris, 2012.

BENTHAM Jeremy, *Introduction aux principes de morale et de législation*, Vrin, « Analyse et philosophie », Paris, 2011, trad. Emmanuelle de Champs et Jean-Pierre Cléro.

BEYERCHEN Alan, « Clausewitz, Nonlinearity, and the Unpredictability of War », in *International Security*, vol. 17, n. 3, hiver 1992-1993, p. 59-90.

BLIN Arnaud, *1648, la Paix de Westphalie. Ou la naissance de l'Europe politique moderne*, Complexe, « Questions à l'Histoire », Paris, 2006.

Clausewitz, de la violence à l'État

BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France 1989-1992*, Seuil, « Points essais », Paris, 2015.

CARTWRIGHT Nancy, « Les lois de la physique énoncent-elles des faits ? », in Sandra Laugier et Pierre Wagner, *Philosophie des sciences. 2. Naturalismes et réalismes*, Vrin, « Textes clés », Paris, 2004, p. 209-228.

CLAUSEWITZ Carl von, *De la guerre*, Les éditions de minuit, « Arguments », Paris, 1955, trad. Denise Naville.

CLAUSEWITZ Carl von, *De la Révolution à la Restauration. Écrits et lettres*, Gallimard, « NRF », Paris, 1976, trad. Marie-Louise Steinhauser.

COLLIOT-THÉLÈNE Catherine, *La démocratie sans « demos »*, PUF, « Pratiques théoriques », Paris, 2011.

DERBENT T., *Clausewitz et la guerre populaire*, Aden, « Grande bibliothèque d'Aden », Bruxelles, 2008.

DUPUY Jean-Pierre, *Pour un catastrophisme éclairé. Quand l'impossible est certain*, Seuil, « Points essais », Paris, 2004.

FÆSSEL Michaël, *Après la fin du monde. Critique de la raison apocalyptique*, Seuil, « L'ordre philosophique », Paris, 2012.

FOUCAULT Michel, « *Il faut défendre la société* ». *Cours au Collège de France. 1975-1976*, Seuil, « Hautes études », Paris, 1997.

FOUCAULT Michel, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France. 1977-1978*, Seuil, « Hautes études », Paris, 2004.

GAUCHET Marcel, *La révolution moderne. L'avènement de la démocratie I*, Gallimard, « Folio essais », Paris, 2013.

GERMAIN Louis, « Le concept de l'État chez Clausewitz », *La revue administrative*, 22, n. 131, octobre 1969, p. 569-575.

GIRARD René, *Achever Clausewitz. Entretiens avec Benoît Chantre*, Flammarion, « Champs essais », Paris, 2011.

GIRARD René, *Des choses cachées depuis la fondation du monde. Recherches avec Jean-Michel Oughourlian et Guy Lefort*, Grasset, Paris, 1978.

GIRARD René, *La violence et le sacré*, Grasset, « Pluriel », Paris, 1985.

GIRARD René, *Le bouc émissaire*, Grasset, « Biblio essais », Paris, 1982.

Clausewitz, de la violence à l'État

GLUCKSMANN André, *Le discours de la guerre*, L'Herne, « Théorie et stratégie », Paris, 1967.

GOYARD-FABRE Simone (dir.), *L'État moderne. Regards sur la pensée politique de l'Europe occidentale entre 1715 et 1848*, Vrin, « Histoire des idées et des doctrines », Paris, 2000.

GOYARD-FABRE Simone, *Les principes philosophiques du droit politique moderne*, PUF, « Thémis philosophie », 1997.

GROS Frédéric, *États de violence. Essai sur la fin de la guerre*, Gallimard, « Nrf essais », Paris, 2006.

GUINERET Hervé, *Clausewitz et la guerre*, PUF, « Philosophies », Paris, 1999.

HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, « L'espace du politique », Paris, 2005, trad. Jean-Marc Ferry et Jean-Louis Schlegel (2 tomes).

HAROUEL Jean-Louis et al., *Histoire des institutions de l'époque franque à la Révolution*, PUF, « Droit fondamental », Paris, 2005.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Principes de la philosophie du droit*, PUF, « Quadrige », Paris, 2003, trad. Jean-François Kervégan.

HEGEL Georg Wilhelm Friedrich, *Science de la logique*, Aubier, « Bibliothèque philosophique », Paris, 1947, trad. Serge Jankélévitch (2 volumes).

HEIDEGGER Martin, *Être et temps*, Edition numérique hors commerce, 1985, trad. Emmanuel Martineau.

HOLEINDRE Jean-Vincent, « Violence, guerre et politique. Étude sur le retournement de la "Formule" de Clausewitz », *Res militaris*, vol. 1, n. 3, été 2011, disponible en ligne : <http://resmilitaris.net/index.php?ID=1014397>.

HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Gallimard, « Folio essais », Paris, 2013, trad. Pierre Rusch.

HONNETH Axel, *Le droit de la liberté. Esquisse d'une éthicité démocratique*, Gallimard, « Nrf essais », Paris, 2015, trad. Frédéric Joly et Pierre Rusch.

JAKOBSON Roman, *Essais de linguistique générale*, Seuil, « Points sciences humaines », Paris, 1970, trad. Nicolas Ruwet.

JULLIEN François, *Traité de l'efficacité*, Grasset, « Biblio essais », Paris, 1996.

KALDOR Mary, *New and Old Wars. Organised Violence in a Global Era*, Palo Alto, Stanford University Press, 1999.

Clausewitz, de la violence à l'État

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pratique*, Flammarion, « GF », Paris, 2003, trad. Jean-Pierre Fussler.

KANT Emmanuel, *Critique de la raison pure*, Flammarion, « GF », Paris, 2006, trad. Alain Renaut.

KANT Emmanuel, *Vers la paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les Lumières ?*, Flammarion, « GF », Paris, 1991, trad. Jean-François Poirier et Françoise Proust.

KERVÉGAN Jean-François, *Que faire de Carl Schmitt ?*, Gallimard, « Tel », Paris, 2011.

KESSEL Eberhard, « Die doppelte Art des Kriegeres », *Wehrwissenschaftliche Rundschau*, 7, 1954, p. 298-310.

KUHN Thomas S., *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, « Champs sciences », Paris, 2008, trad. Laure Meyer.

LAKATOS Imre, *Histoire et méthodologie des sciences. Programmes de recherches et reconstructions rationnelles*, PUF, « Bibliothèque d'histoire des sciences », Paris, 1994, trad. sous la dir. de Luce Giard.

LALANDE André, *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, « Quadrige », Paris, 1999 (2 volumes).

LÉRY Jean de, *Histoire d'un voyage fait en la terre du Brésil*, Grasset, « Livre de poche », 1994.

LOCKE John, *Essai sur l'entendement humain*, Vrin, « Bibliothèque des textes philosophiques », Paris, 2006, trad. Jean-Michel Vienne (2 volumes).

LUIZARD Pierre-Jean, *Le piège Daesh. L'État islamique ou le retour de l'Histoire*, La Découverte, Paris, 2015.

LYONS David, « Utility and Rights », in *Rights, Welfare, and Mill's Moral Theory*, OUP, New York, 1994, p. 127-175.

MANENT Pierre, « Une théorie qui a quelque chose à cacher », *Contrepoint*, n. 14, juin 1974, repris dans René Girard, *La violence et le sacré*, Grasset, « Pluriel », Paris, 1985, p. 518-532.

MAUSS Marcel, *Sociologie et anthropologie*, PUF, « Quadrige », Paris, 2013.

MONTBRIAL Thierry de, *L'action et le système du monde*, PUF, « Quadrige », Paris, 2002.

Clausewitz, de la violence à l'État

MÜLLER Jan-Werner, « Fear and Freedom : on Cold War Liberalism », in *European Journal of Political Theory*, vol. 7, n. 1, janvier 2008, p. 45-64.

ORLÉAN André, *L'empire de la valeur. Refonder l'économie*, Seuil, « Points économie », Paris, 2013.

PASSERON Jean-Claude, *Le raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Albin Michel, « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », Paris, 2006.

ROTHFELS Hans, « Clausewitz », in Edward Mead Earle (ed.), *Makers of Modern Strategy*, Atheneum, New York, 1969.

SASSEN Saskia, *Critique de l'État. Territoire, Autorité et Droit, de l'époque médiévale à nos jours*, Le Monde diplomatique et Démopolis, Paris, 2009, trad. Fortunato Israël.

SCHHELLING Thomas C., *Stratégie du conflit*, PUF, « Perspectives internationales », Paris, 1986, trad. Raymond Manicacci.

SCHMITT Carl, *La guerre civile mondiale. Essais 1943-1978*, Ère, « Chercheurs d'ère », Paris, 2007, trad. Céline Jouin.

SCHMITT Carl, *La notion de politique. Théorie du partisan*, Flammarion, « Champs classiques », Paris, 2009, trad. Marie-Louise Steinhauser.

SCHMITT Carl, *Théologie politique. 1922, 1969*, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines », Paris, 1988, trad. Jean-Louis Schlegel.

SCUBLA Lucien, « René Girard ou la renaissance de l'anthropologie religieuse », *Girard*, L'Herne, « Cahier de l'Herne », n. 89, Paris, 2008, p. 105-110.

SCUBLA Lucien, « Sur une lacune de la théorie mimétique : l'absence du politique dans le système girardien », *Cités*, PUF, vol. 1, n. 53, p. 107-137.

SENELLART Michel, *Les arts de gouverner. Du regimen médiéval au concept de gouvernement*, Seuil, « Des Travaux », Paris, 1995.

STIRK Peter M. R., « Et l'ère de l'État touche à sa fin : Carl Schmitt et la conceptualisation des changements d'époque historique en relations internationales », *Études internationales*, Vol. 40, n. 1, 2009, p. 37-54.

TERRAY Emmanuel, *Clausewitz*, Fayard, « Histoire de la pensée », Paris, 1999.

VALADIER Paul, *Machiavel et la fragilité du politique*, Seuil, « Points essais », Paris, 1996.

Clausewitz, de la violence à l'État

WALTZ Kenneth N., *Man, the State and War. A theoretical Analysis*, Columbia University Press, New York, 2001.

WEBER Max, *Économie et société*, Plon, « Pocket », Paris, 1995, trad. sous la dir. de Jacques Chavy et d'Éric de Dampierre (2 tomes).

WEBER Max, *La domination*, La Découverte, « Poche », Paris, 2015, trad. Isabelle Kalinowski.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Plon, « 10/18 », Paris, 1963, trad. Julien Freund.

WEBER Max, *Sociologie des religions*, Gallimard, « Tel », Paris, 2006, trad. Jean-Pierre Grossein.

WEIL Éric, *Essais et conférences. 2. Politique*, Vrin, « Bibliothèque d'histoire de la philosophie », Paris, 1991.